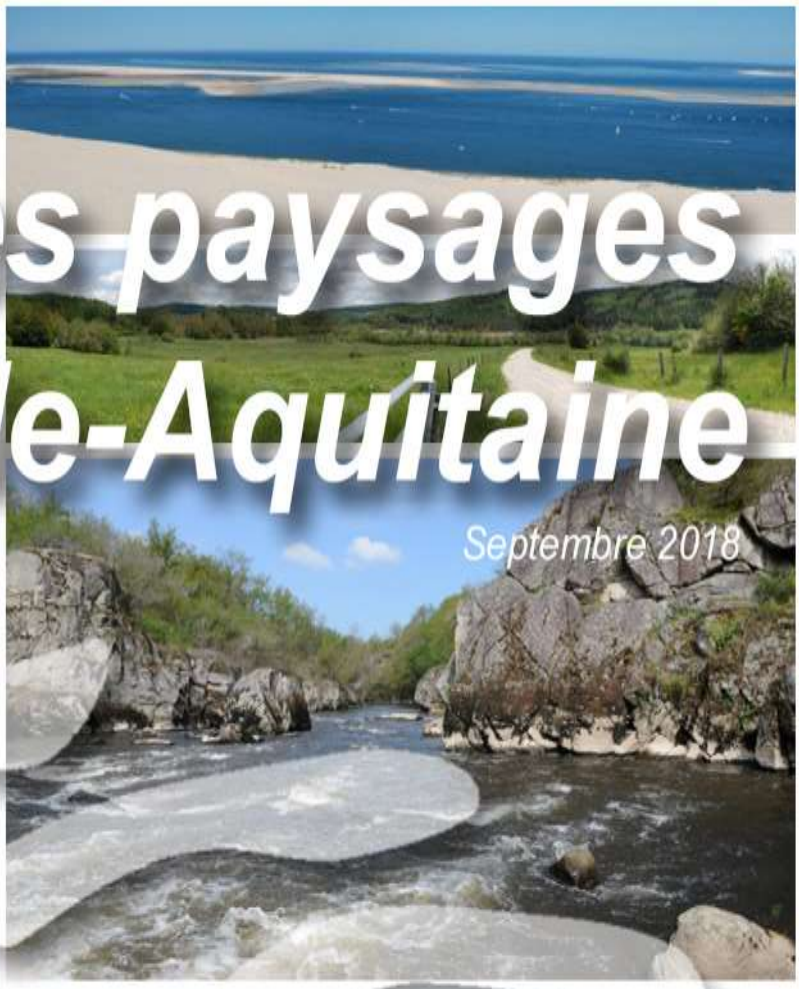

Portrait des paysages de Nouvelle-Aquitaine

Septembre 2018

CREN Poitou-Charentes

Région Nouvelle-Aquitaine

Sommaire

CADRE DE LA MISSION : 4

METHODE : 4

ÉTAPES : 5

LIVRABLES DE LA MISSION « PORTRAIT DES PAYSAGES DE NOUVELLE-AQUITAINE » (30 AVRIL 2018) - CREN POITOU-CHARENTES 6

MENTIONS OBLIGATOIRES : 6

CARTOGRAPHIE DES SECTEURS PAYSAGERS DE LA NOUVELLE-AQUITAINE 7

1. LES BOCAGES DEUX-SEVRIENS 9
2. LA REGION DU TUFFEAU 15
3. LES PLAINES DU HAUT-POITOU 20
4. LA MARCHE ET LES BAS PLATEAUX LIMOUSINS 27
5. LES MARAIS LITTORAUX ATLANTIQUES 34
6. LES ILES ET PERTUIS CHARENTAIS 44
7. LES PLAINES DE L'OUEST 49
8. LA MARCHE BOISEE 54
9. LES CONTREFORTS LIMOUSINS 59
10. LES MONTS ET HAUTS PLATEAUX LIMOUSINS 65
11. LA MONTAGNE LIMOUSINE 71
12. L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE 77
13. LES VIGNOBLES CHARENTAIS 83
14. LES PLAINES ET COLLINES DU CHALAISIEN-RIBERACOIS 90
15. LE PERIGORD CENTRAL 97
16. LES CAUSSES ET LA REGION DES GRES ROUGES 103
17. LE GRAND CORDON DUNAIRE ATLANTIQUE 110
18. LES LANDES DU NORD-MEDOC 117
19. LA METROPOLE BORDELAISE 122
20. LA DOUBLE ET LE LANDAIS 133
21. LES VIGNOBLES BORDELAIS ET BERGERACOIS 142
22. LES COLLINES DE GUYENNE 147
23. LE BASSIN D'ARCACHON 152
24. LES LANDES DE GASCOGNE 158
25. LES TERRES GASCONNES ET BAZADAISES 164
26. LE PAYS DES SERRES 170

CREN Poitou-Charentes

Région Nouvelle-Aquitaine

27. LE TURSAN ET MARCHES DU BEARN 175

28. L'AGGLOMERATION DE LA COTE BASQUE 181

29. LA COTE ROCHEUSE BASQUE 187

30. LE PIEMONT PYRENEEN (BASSE ET MOYENNE MONTAGNE) 192

31. LE BEARN DES GAVES 196

32. LES MONTAGNES PYRENEENNES ATLANTIQUES 201

33. LES PAYSAGES DE VALLEES 207

SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES 223

REMERCIEMENTS 227

Cadre de la mission :

L'histoire régionale est riche, la géographie complexe ; alors que les données permettant de caractériser chaque jour un peu plus les territoires de la Nouvelle-Aquitaine se construisent et se confrontent, les paysages, base de l'attractivité et du cadre de vie, évoluent. A l'instar d'un individu dont le visage, le caractère ou le mode de vie sont singuliers, la Nouvelle-Aquitaine présente des « traits » spécifiques. Le « portrait » régional des paysages n'a pour autre ambition que de donner à voir et à apprécier à un instant « t », une réalité perçue (regard croisé entre différents acteurs), nourrie d'études paysagères réalisées à d'autres échelles (couverture incomplète du territoire). La présente production régionale a été réalisée par le CREN Poitou-Charentes entre avril 2017 et avril 2018 à la demande de la Région Nouvelle-Aquitaine. Le cadre d'une représentation cartographique d'échelle régionale des paysages implique des choix qui, de fait, réduisent le degré véritable de diversité dont peut s'enorgueillir le territoire. Pour aller plus loin, il convient de consulter (voire rechercher) des productions issues de démarches paysagères territoriales : atlas de paysage, plans de paysage, chartes paysagères et autres études.

Méthode :

L'ensemble de ces couches s'appuie sur la confrontation entre les données SIG mises à disposition(1) du Conservatoire Régional d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes dans le cadre d'une mission d'intérêt général à l'échelle Nouvelle-Aquitaine, d'itinéraires de terrain couvrant les 12 départements(2), des données disponibles issues des documents de connaissance des paysages intra-régionaux (atlas des paysages(3) régionaux, départementaux et dans une moindre mesure, les autres études de type plans paysagers et chartes paysagères) et des échanges avec les acteurs du paysage à travers des ateliers participatifs (4).

(1) L'Atlas régional 2016 de la Nouvelle-Aquitaine réalisé par la Direction de la Stratégie et de la Prospective (ex : CLC 2012), Flux WMS de l'IGN (RGE : relief, scan et orthophotographies), du BRGM (cartes géologiques), couches téléchargeables de la DREAL Nouvelle-Aquitaine (OGS, éolien etc…)

(2) Itinéraires ciblés visant à

- Réinterroger les marges des ex-régions capables de révéler les continuités ou non des unités paysagères au sein des atlas de paysage
- Renseigner les territoires peu voire non inventoriés afin de constituer un socle commun de connaissance des paysages en Nouvelle-Aquitaine
- Harmoniser les échelles pour lecture régionale pour faciliter l'appropriation par le grand public

(3) http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/atlas-de-paysage-r1345.html

(4) Représentants de nombreuses structures, institutions, collectivités : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle-Aquitaine, Directions Départementales des Territoires, de Conseils départementaux, Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, Chambres d'Agricultures, Parcs Naturels Régionaux, Agences d'Urbanisme, Universités, Communautés d'Agglomérations, Communautés de Communes, Villes, Associations, Paysagistes concepteurs.

CREN Poitou-Charentes

Région Nouvelle-Aquitaine

Étapes :

Réunions préparatoires :

- Accès aux données d'informations régionales,
- Calage de la mission

Groupe de pilotage

- **Réunion 1,** Poitiers - Région Nouvelle-Aquitaine, CREN PC & DREAL Nouvelle-Aquitaine : **présentation du projet et de ses objectifs**
- **Réunion 2,** Poitiers - Région Nouvelle-Aquitaine, CREN PC & DREAL Nouvelle-Aquitaine : **méthode d'élaboration du portrait et premiers enseignements de terrain**
- **Réunion 3 :** Poitiers - Région Nouvelle-Aquitaine, CREN PC & DREAL Nouvelle-Aquitaine **Présentation de la carte des secteurs paysagers de Nouvelle-Aquitaine et d'un exemple de fiche descriptive «L'estuaire de la Gironde », échanges sur les contours et dénominations des secteurs paysagers.**

Itinéraires

- itinéraires de prospection sur le terrain

Comité de suivi

- **Rencontre paysage, 10/10/2017, Bordeaux** : présentation des grands ensembles paysagers régionaux au réseau des acteurs du paysage en Nouvelle-Aquitaine.

Ateliers « infrarégionaux » avec les acteurs

- Limoges, Maison de la Région,
- Bordeaux, Hôtel de Région
- Angoulême, CREN - Antenne Charente
- Pau, Maison du Département des Pyrénées Atlantiques
- Agen, CAUE du Lot-et-Garonne

Autres :

- Rencontre de la Division sites et paysages de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, qui regroupe les inspecteurs des sites et chargés de mission paysage pour présenter le projet et échanger sur les atlas de paysage - Poitiers.
- Rencontre d'acteurs sur les thématiques « géologie » et « sylviculture » - Bellac, Thouars et Angoulême.
- Rencontre avec la Direction de la Stratégie et de la Prospective de Nouvelle-Aquitaine au sujet de la cartographie afin d'être mobilisable dans le cadre du SRADDET de la Nouvelle-Aquitaine en cours d'élaboration – Poitiers.

Livrables de la mission « Portrait des paysages de Nouvelle-Aquitaine »
(30 avril 2018) - CREN Poitou-Charentes

1/ CARTOGRAPHIE : carte des 33 secteurs paysagers du portrait

Cartographie à l'échelle du 1/500000e, format A0, pdf *(l'ensemble existe au format shape).*

- présente le contour des secteurs paysagers et celui des vallées principales (33e secteur globalisé, voir fiche-secteur pour description de « sous-secteurs »).

2/ FICHES SECTEURS : les fiches descriptives des secteurs paysagers

Fichiers textes (word/pdf) assortis d'illustrations (photos, blocs paysagers…) *provenant d'itinéraires, d'atlas de paysage existants ou autres sources.*

- présente le nom du secteur, ses principaux éléments de caractérisation, quelques enjeux, et ponctuellement, mention d'études conduites à d'autres échelles pour en savoir plus.

3/ FICHIER RESSOURCE : le fichier des ressources générales sur les données d'Atlas de paysage disponibles en Nouvelle-Aquitaine

Tableur Excel permettant de faire le lien entre les secteurs paysagers du portrait et les unités paysagères (UP) des atlas, grâce notamment aux liens hypertextes vers les données en ligne (web).

- présente la liste des secteurs et les unités correspondantes (onglet 1), les données et informations de la base cartographique des atlas du SINP (onglet 2), les précisions liées aux productions d'atlas (dates, maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, nature des productions, etc.).

Mentions obligatoires :

© Portrait des paysages de la Nouvelle-Aquitaine, 04/2018 – CREN PC, Région Nouvelle-Aquitaine
sauf mentions contraires et spécifiques (cf. illustrations et/ou cartographie)

Cartographie des secteurs paysagers de la Nouvelle-Aquitaine

Les bocages deux-sévriens

Secteur paysager n°1

CREN Poitou-Charentes
Région Nouvelle-Aquitaine

1.Les bocages deux-sévriens

UNITÉS PAYSAGÈRES CONCERNÉES

Le secteur paysager des bocages deux-sévriens comprend le ***Bocage bressuirais*** et la ***Gâtine de Parthenay*** (Atlas des paysages de Poitou-Charentes), auxquels s'ajoutent d'autres paysages bocagers à semi-bocagers des franges thouarsaises, airvaudaises (nord-est), d'entre-plaine-et-Gâtine et du mellois (sud-est).

TRAITS MARQUANTS

Ce secteur regroupe des territoires où les haies sont suffisamment présentes et organisées en maillages – on parle de "maillages bocagers" – au point d'en constituer un élément marquant du paysage. Au contact du haut-bocage vendéen (identifié dans l'atlas régional voisin des Pays de la Loire), il correspond à l'extrémité du Massif armoricain. Sur les marges, des organisations paysagères différentes apparaissent avec par exemple, l'apparition ponctuelle de murets de pierres sèches dans le mellois.

En secteur central (acide), les bocages sont également identifiés par les modulations courtes du relief, les réseaux complexes de cours d'eau, l'affleurement ponctuel de la roche ou encore un habitat relativement dispersé.

QUELQUES REPÈRES SPATIAUX

Cerizay (itinéraires de découverte du bocage), Pougne-Hérisson (le Nombril du Monde, haut-lieu légendaire de Gâtine), le Lac du Cébron (ressource en eau et espace naturel sensible), Ménigoute (Festival international du film ornithologique), Bougon (site des Tumulus).

PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIÉS

Assurer le maintien - voire reconquérir dans certains secteurs - le maillage bocager

Les arbres et les haies interviennent dans l'espace de diverses manières, renouvelant et diversifiant la qualité des paysages. Remplissant des fonctions agricoles (brise vent, retenue des terres, abri du bétail), ces organisations tramées régressent au profit d'espaces de grandes cultures.

Il s'agit d'un enjeu plus global pour ces territoires : cadre de vie, fonctionnements écologiques, énergies renouvelables (bois bûche, plaquettes…)…

Bocage près de La Motte Saint-Héray, à Exoudun (79) © CREN-PC

Observatoire photographique du paysage en bocage bressuirais sur la commune de Montravers (79) © CREN-PC

Barrière de gâtine et entretien d'arbres têtards du bocage de sud Deux-Sèvres, à Ardin (79) © CREN-PC

Secteur paysager n°1- Bocages deux-sévriens

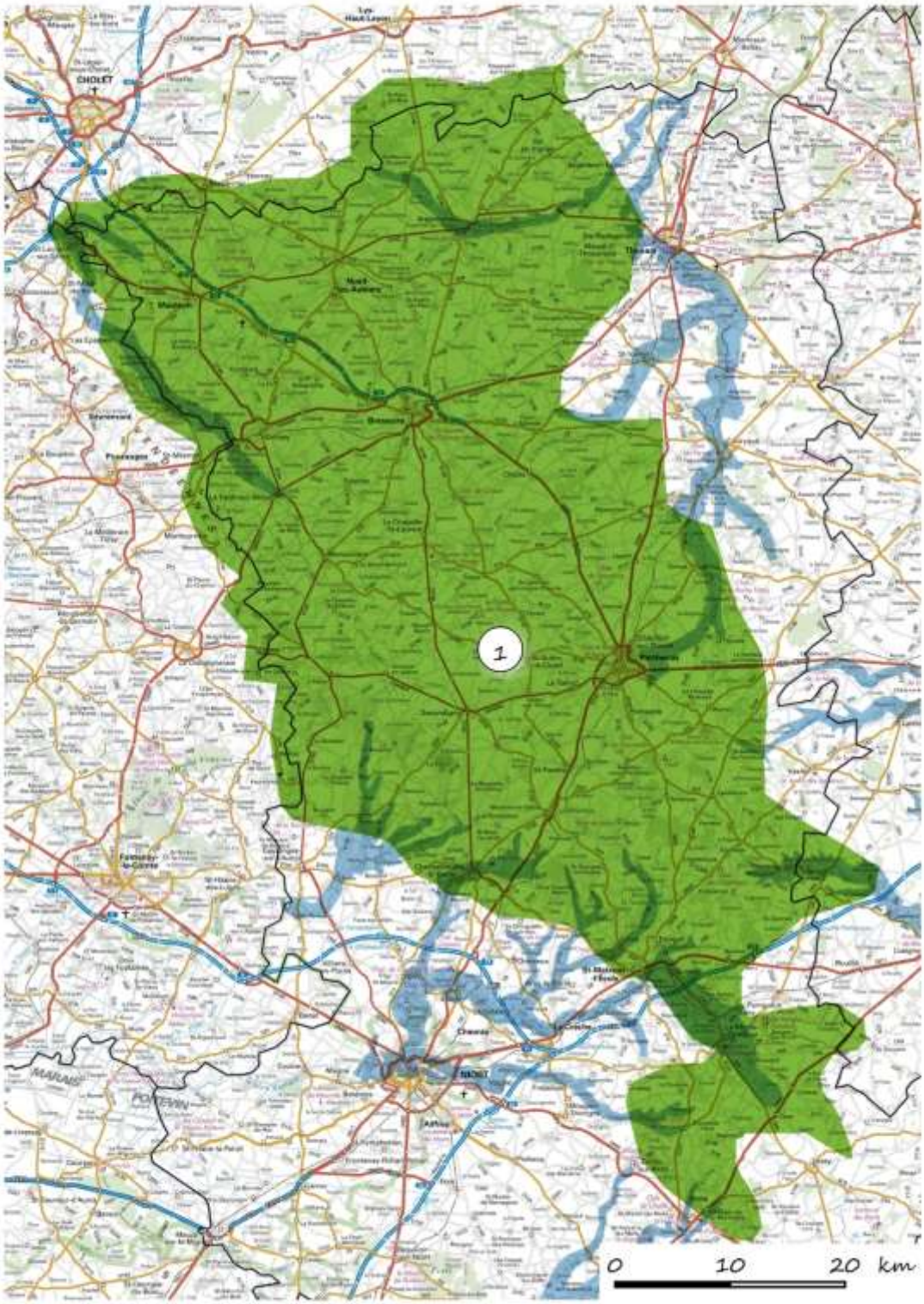

CREN Poitou-Charentes
RÉGION Nouvelle-Aquitaine

La région du tuffeau

Secteur paysager n°2

CREN Poitou-Charentes
Région Nouvelle-Aquitaine

2. La région du tuffeau

UNITÉS PAYSAGÈRES CONCERNÉES

Le secteur paysager de la région du tuffeau reprend l'unité paysagère du même nom la ***région du tuffeau***, à laquelle s'ajoutent le Vignoble du Saumurois et les franges nord des **Plaines de Neuville à Thouars** et des **Terres de brandes** (Atlas des paysages de Poitou-Charentes).

TRAITS MARQUANTS

Ce secteur paysager s'apparente à une plaine vallonnée ponctuée de buttes boisées qui correspondent, en géologie, à des cuestas et buttes-témoins résultant d'une érosion différentielle de roches calcaires de dureté inégale. Au sein de ce paysage de champs ouverts à la large maille orthogonale, héritée de remembrements successifs, subsistent encore quelques arbres isolés (Noyer et Amandiers), parcelles de vignes (Saumurois, Anjou, Touraine), lambeaux de haies basses et petits boisements feuillus. L'habitat s'organise en petits villages majoritairement implantés à l'interface entre la vallée et le plateau. De belles demeures sur les hauteurs, aux toits gris ardoise et aux façades de tuff et de calcaires blancs, contrastent avec les boisements sommitaux des reliefs. Le petit patrimoine rural demeure très présent avec notamment les monolithes (dolmens et tumuli) disséminés sur le plateau. Les fonds de vallées sont largement investis par la populiculture, non sans rappeler les ambiances des affluents de la Loire, plus au nord et celles rencontrées au sein du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine voisin.

QUELQUES REPÈRES SPATIAUX

Thouars, Loudun, Curçay-sur-Dive (château, collégiale, donjon), Mirebeau (cuesta mirebalaise), Châtellerault, Guesnes et la forêt de Scévole.

PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIÉS

Savoir reconnaître puis agir sur les « microstructures » paysagères

La simplification des modes culturaux et parcellaire est à l'origine d'une érosion notable des petits éléments voire de microstructures paysagères ; il s'agit d'arbres isolés, de haies, de chemins, de murets de pierre sèche, etc. Ces éléments peuvent être réintroduits soit dans des stratégies d'aménagement territoriales, soit à l'occasion de projets plus ponctuels. Il existe, à titre d'exemple, une dynamique de conservation des variétés locales d'amandiers en loudunais, réintroduites dans des projets d'aménagement.

Avoir des projets ambitieux de « renaturation »

La plus grande vigilance concerne le degré de la naturalité des cours d'eau ; les aménagements fonciers ont conduit au recalibrage et à l'artificialisation des linéaires, à la rupture des continuités écologiques

et à l'appauvrissement des paysages. Les sources et autres lieux de captage d'eau sont, sans doute, à prioriser en termes de reconquête paysagère.

Rapport de l'urbanisation contemporaine à l'existant

Les bourgs et hameaux participent à la qualité du paysage rural. L'urbanisation linéaire le long des axes principaux (souvent 4 ou 5 maisons sur une même rive) s'éloignant des centres anciens, pose aujourd'hui la question du maintien d'un rapport harmonieux entre les lieux bâtis et espaces environnants.

Attention à l'impact même saisonnier de certaines cultures spécialisées dans le paysage

Enfin, les cultures spécialisées telles que le melon (généralement par location saisonnière d'une vaste parcelle céréalière avec une rotation de 4 à 5 ans), et le recouvrement des sols par les tunnels plastiques sur des surfaces parfois considérables, introduit un phénomène nouveau par son ampleur dans les paysages. Il est nécessaire d'anticiper des évolutions qui pourraient devenir ponctuellement excessives, au point de réduire des pans entiers de paysage à des « champs de plastique ».

Carrière de tuffeau à Jaunay-Marigny, au sud de Châtellerault (86) © CREN-PC

Buttes boisées de Jaunay-Marigny, au sud de Châtellerault (86) © CREN-PC

Cours d'eau rectifié dans la campagne mirebalaise à Mazeuil (86) © CREN-PC

Secteur paysager n°2- Région du tuffeau

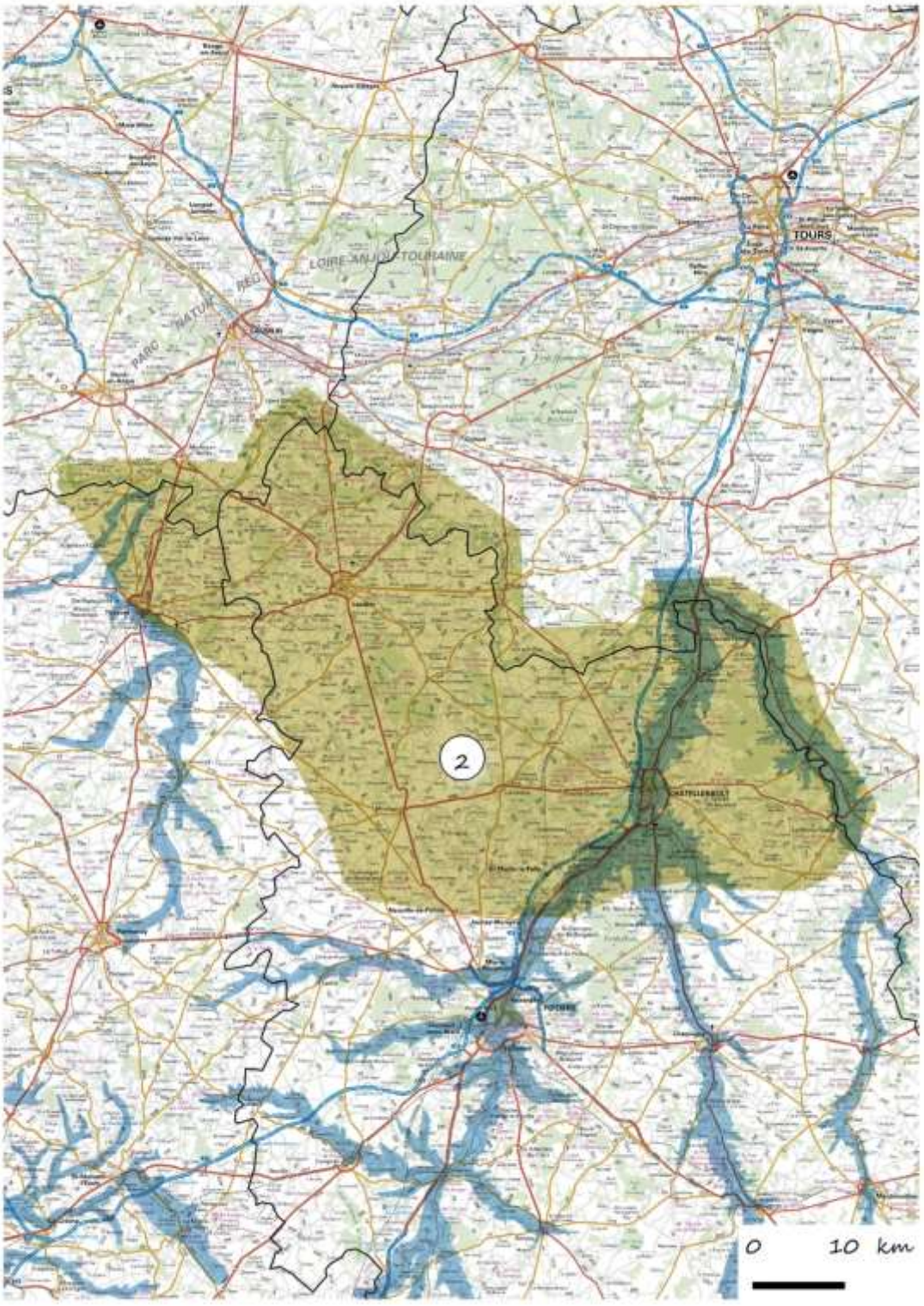

Les plaines du Haut-Poitou

Secteur paysager n°3

CREN Poitou-Charentes
Région Nouvelle-Aquitaine

3.Les plaines du Haut-Poitou

UNITÉS PAYSAGÈRES CONCERNÉES

Le secteur paysager des plaines du Haut-Poitou comprend les ***terres de brande***, les ***terres rouges à taillis***, le ***Ruffécois***, les ***plateaux de Lezay et de Pamproux*** et la ***plaine de Niort*** (Atlas des paysages de Poitou-Charentes) ; il s'y ajoute d'autres paysages que l'on pourrait qualifier de « néo-plaines » « apparues » sur des territoires encore bocagers il y a peu (deux ou trois décennies), par exemple au contact de la marche limousine ou des bocages deux-sévriens.

TRAITS MARQUANTS

Dans ce vaste secteur paysager, il est important de souligner la cohabitation de deux sous-secteurs, à savoir, les plaines céréalières aux paysages ouverts à l'ouest (terres fertiles) et les plaines vallonnées boisées des terres de brandes caractéristiques de l'est du Poitou (terres pauvres) et se prolongeant dans des paysages remarquables (buttes et étangs) au sein du Parc naturel régional de la Brenne, en bordure est du territoire régional.

Le secteur paysager des plaines du Haut-Poitou se caractérise par un relief faiblement ondulé, sur lequel la matrice agricole déploie une mosaïque de cultures intensives (céréales, maïs, tournesol, colza et légumineuses), où la présence de l'arbre et de la haie devient de moins en moins prégnante. Au sein de ce grand paysage plutôt frappé d'horizontalité, les vallées et vallons entaillent la couverture calcaire (coiffée de dépôt argileux par endroit) et créent des événements paysagers remarqués.

Ces paysages en creux, le long des cours d'eaux sont remarquables notamment dans la traversée de Poitiers où les falaises de la vallée du Clain caractérisent la ville. Les exemples de cette adaptation au relief et à l'hydrographie s'illustrent également sur la boucle de la Charente, la Vienne, la Gartempe, l'Anglin et la Creuse.

QUELQUES REPÈRES SPATIAUX

Seuil du Poitou, Neuvillois, Mirebalais, Niortais, Ruffécois, Poitiers, *Chauvigny, Angles-sur-l'Anglin, Montmorillon, Saint-Savin (vallée des fresques pour la Gartempe, vallée des tours et châteaux pour la Vienne).*

PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIÉS

Reconquérir les paysages de plaine qui tendent à se simplifier

Résultant de vagues successives d'aménagements fonciers ou progressivement effacées par l'intensification des pratiques agricoles, les particularités paysagères de ces plaines (diversité des cultures, murets, chemins, haies, vignes complantées, vergers et arbres isolés) ont peu à peu disparu.

Les réinscrire dans l'espace c'est donc réintroduire des possibilités de renouvellement de qualités paysagères et de reconnexion des grandes continuités écologiques en espaces ouverts.

Renouveler l'attractivité des bourgs ou hameaux

Entre périurbanisation et intensification agricole, les ceintures végétales qui entouraient les noyaux urbains ont quasiment disparu. Toutefois, quelques opérations de plantation, notamment d'arbre en alignement sont à relever. Il pourrait en être de même en réintroduisant le noyer en arbre isolé, autrefois utilisé pour borner les parcelles.

Evaluer et apprécier la capacité de ces paysages ouverts à accueillir les projets d'infrastructures (viaire, ferroviaire, éolien)

« L'impression de vide » fait que ce type d'espace attire les convoitises ; il faut donc que des stratégies paysagères (prenant en considération les autres enjeux agricoles, écologiques…) soient développées de manière spécifique.

Projeter de nouvelles formes paysagères en lien avec des agricultures économes en intrants

La pollution des nappes par les nitrates et les phosphates, est liée à l'utilisation d'engrais. On peut prévoir que ce type de production sera remis en cause par les politiques agricoles à venir. Les pratiques agricoles futures doivent anticiper la place des éléments supports de continuités écologique et paysagère – mais aussi de cadre de vie, d'économie – dans un contexte géographique élargi (entre blocs bocagers des Massifs armoricain et central) et selon une dimension pleinement durable et localisée (dimensions sociales, économiques et écologiques). Naturellement, l'arbre sous toutes ses formes (sujets isolés, haies, bandes boisées, systèmes agroforestiers, etc.) devra retrouver une place et un statut plus marqués.

Maitriser l'urbanisation autour des villes principales (Poitiers et Niort) et redynamiser/conforter les ville-centres Civray, Montmorillon, Chauvigny, Ruffec…

En réponse à la réforme des collectivités, ces villes s'appuient largement sur leur potentiel d'attractivité pour subsister voire se développer. L'effort porté sur l'intercommunalité a favorisé, en sus de contraintes faibles (plateaux peu accidentés) l'extension urbaine horizontale de ces noyaux urbains qui intègrent peu à peu les communes périphériques, à la ruralité affirmée jusque récemment. L'intensité du phénomène varie sensiblement en fonction des offres en équipements, du foncier disponible et bon marché et des dessertes par les principales infrastructures. A noter enfin, les zones d'activités se renouvellent assurément moins prestement qu'elles s'étendent (problématique de la réversibilité architecturale et urbanistique) et impactent les qualités paysagères des villes.

Plaine du Haut-Poitou près de Thénezay, sur la commune de Doux (79) © CREN-PC

Vallée sèche au nord de Poitiers, à Dissay (86) © CREN-PC

Marais de Longré cerné par la plaine du Ruffécois (16) © CREN-PC

Silhouette du village de Saint-Jouin-de-Marnes (79), au nord de la plaine de Neuville © CREN-PC

Secteur paysager n°3- Plaines du Haut-Poitou

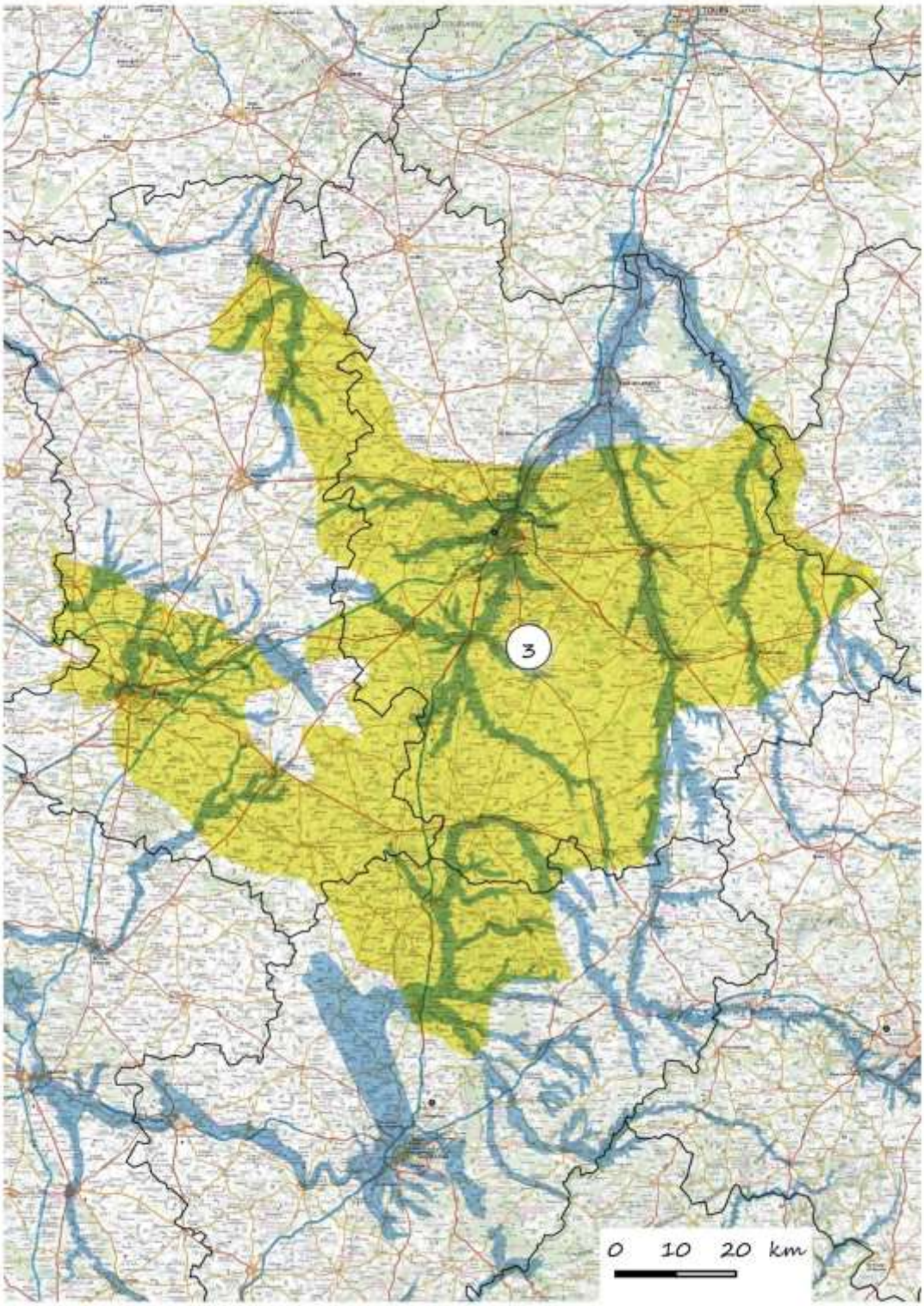

La Marche et les bas plateaux limousins

Secteur paysager n°4

CREN Poitou-Charentes
Région Nouvelle-Aquitaine

4. La Marche et les bas plateaux limousins

UNITÉS PAYSAGÈRES CONCERNÉES

Le secteur paysager de la Marche et des bas plateaux limousins comprend la ***Basse-Marche***, les ***Bas plateaux ondulés***, le ***Bassin de Gouzon*** (Atlas des paysages du Limousin) et se prolonge en Montmorillonnais et en Confolentais à travers les ***Terres froides*** (Atlas des paysages de Poitou-Charentes).

TRAITS MARQUANTS

Ce secteur paysager regroupe des territoires où les haies sont suffisamment présentes et organisées en maillages – on parle de "maillages bocagers" – au point d'en constituer un élément marquant du paysage. Il constitue la limite Nord-Ouest du Massif central, bordé par les basses montagnes des Combrailles (Auvergne-Rhône-Alpes), le semi-bocage de Boischaut en bas Berry (région Centre-Val-de-Loire), les plaines de champs ouverts du haut-Poitou (Nord-Ouest), les contreforts limousins (Ouest), les Causses et la région des grès rouges (Sud) et les hauts plateaux limousins (Sud-Est). L'ensemble de la Marche et des bas plateaux limousins est marqué par un réseau hydrographique abondant descendant du limousin.

Ce secteur cohérent sur le plan géologique (socle ancien) offre des caractères ruraux communs (bocagers, semi-bocagers, campagnes) avec une présence ou pression humaine comparable (bâti, démographie, activités/services, infrastructures). Le parallèle avec les bocages deux-sévrien est à souligner pour la complémentarité et la richesse des qualités paysagères rencontrées à travers ces deux pôles bocagers régionaux.

Traditionnellement orienté vers l'élevage (ovin à l'ouest et bovin à l'est), ce territoire aux doux reliefs se coiffe de linéaires arborés, d'herbages permanents et temporaires, de petits boisements, de cultures diversifiées, de vergers (châtaigniers et pommiers) et de diverses constructions. L'ensemble offre de subtiles variations à l'origine d'une grande variété d'ambiances paysagères.

QUELQUES REPÈRES SPATIAUX

Vallée des Peintres, l'arboretum de la Sédelle, Oradour-sur-Glane, Chassenon-Rochechouart (Astroblème), Aubusson (Tapisserie).

PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIÉS

Maintenir une agriculture capable de conserver et de gérer la trame bocagère

Les arbres isolés, les bosquets ne font pas que conditionner l'image de « belle campagne », ils sont constitutifs de l'organisation paysagère et garants de la fonctionnalité des écosystèmes à l'échelle territoriale.

Tendre vers des bâtiments nouveaux, d'activités ou d'habitations de qualité

Maîtriser l'urbanisation au sein des principales villes et de leur campagne

Guéret, Limoges et Tulle : maintenir des « espaces de respiration », en intégrant les constructions nouvelles par des structures végétales arborées et en évitant le mitage par des constructions anarchiques.

Permettre à l'arbre et à la haie de continuer à jouer leur rôle dans le paysage

Les arbres et les haies interviennent dans l'espace de diverses manières, renouvelant et diversifiant la qualité des paysages, remplissant des fonctions agricoles (brise vent, retenue des terres, abri du bétail). Leur gestion durable constitue un objectif de première importance. En ce sens, le maintien de ces structures de type bocager est problématique face à aux efforts portés sur l'arrachage de haies, le non remplacement des vieux arbres en haies, en alignements ou isolés.

Mettre en place un programme de création, de gestion et d'entretien des haies en bords de routes, en liaison avec les objectifs de visibilité et de sécurité bien sûr, mais aussi de respect des spécificités de chaque végétal en terme de taille, de traitement, de silhouette.

Lutter contre l'étalement urbain sur les espaces agricoles voire naturels

(cf. loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, ALUR, loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt...) notamment à l'approche des infrastructures de transport et en particulier des dessertes locales (A20, A89, N145, N147, N141). Ex : accélération du rythme de constructions neuves dans l'aire urbaine de Limoges.

Arbre isolé dans le bocage cultivé du sud de la Vienne, à Lathus-Saint-Rémy (86) © CREN-PC

Trame bocagère dans le sud de la Vienne, à Lathus-Saint-Rémy (86) © CREN-PC

Vallon bocager en Corrèze, à l'ouest de Tulle, sur la commune de Saint-Germain-les-Vergnes (19)

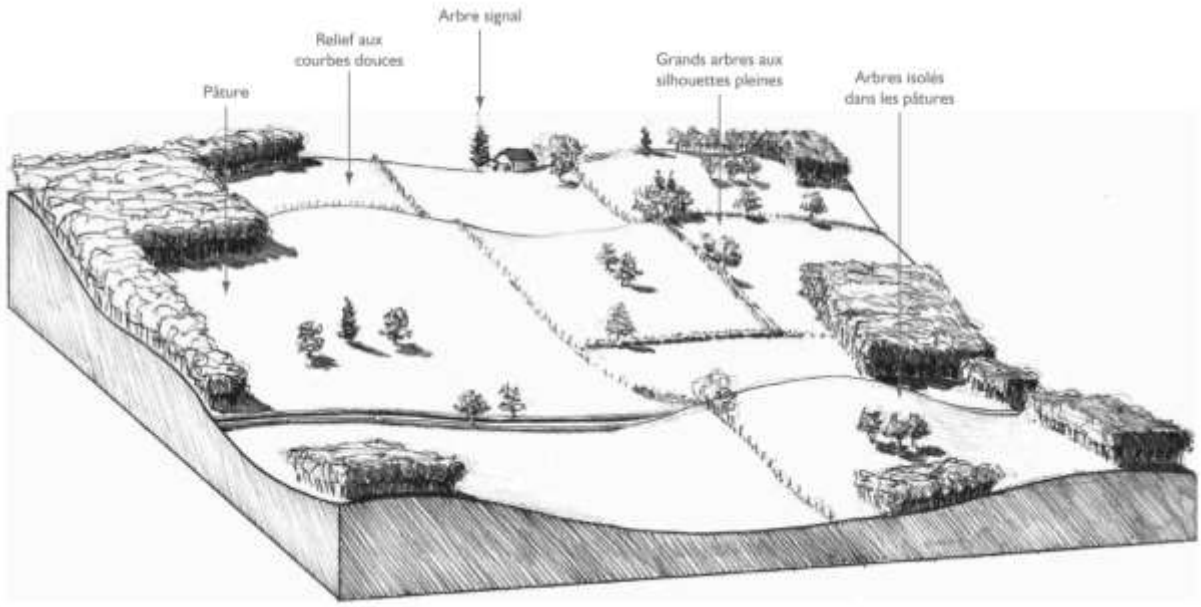

Bloc paysager extrait de l'Atlas des paysages du Limousin

CREN Poitou-Charentes

Région Nouvelle-Aquitaine

Secteur paysager n°4- Marche et bas plateaux limousins

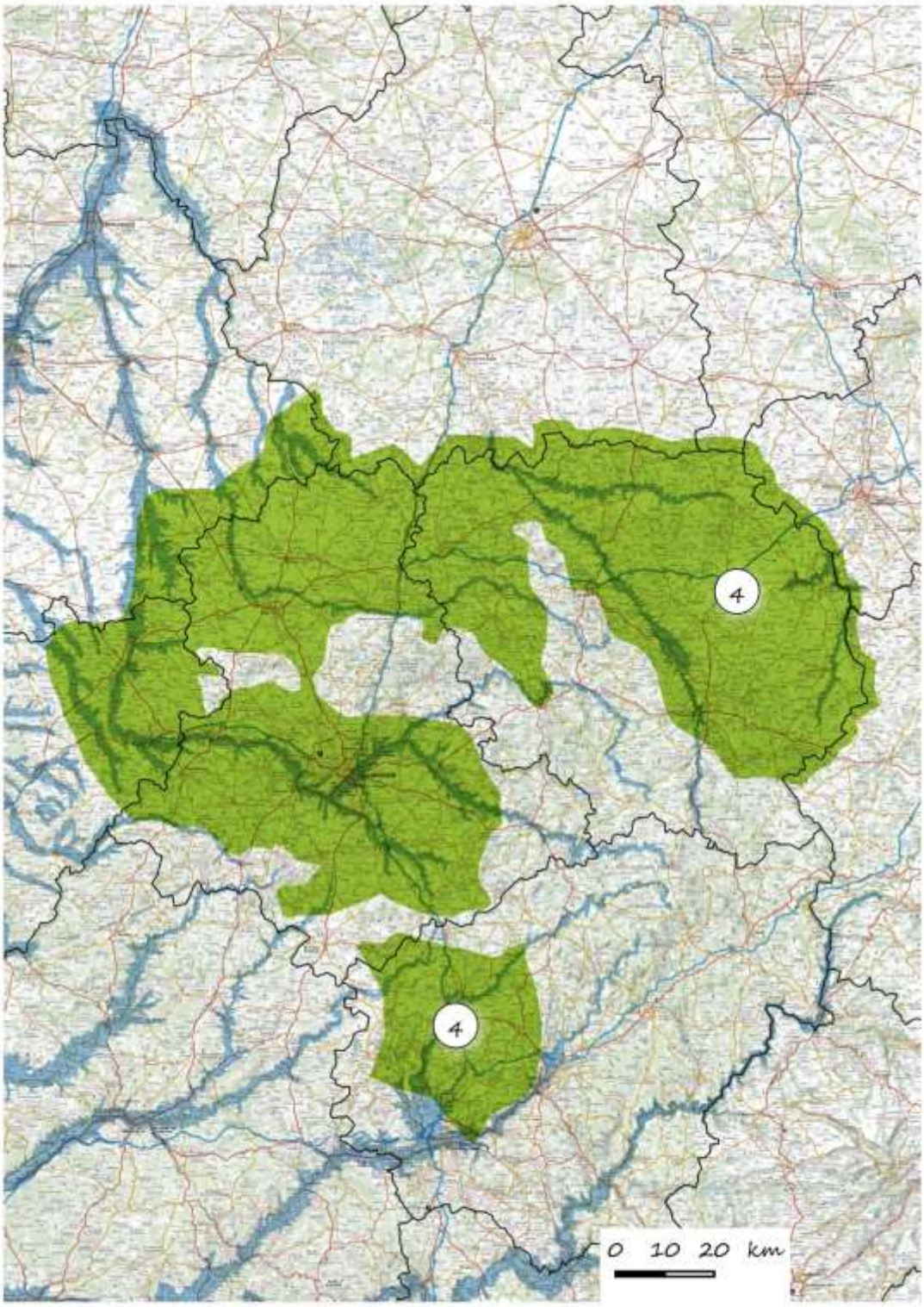

Les marais littoraux atlantiques

Secteur paysager n°5

CREN Poitou-Charentes
Région Nouvelle-Aquitaine

5.Les marais littoraux atlantiques

UNITÉS PAYSAGÈRES CONCERNÉES

Le secteur paysager des marais atlantiques comprend le ***Marais poitevin (mouillé et desséché)***, les ***marais de Rochefort (desséchés), de Brouage et de la Seudre***, les ***presqu'îles de Fouras***, ***Moëze***, ***Marennes et Arvert***, qui se prolongent avec des ambiances littorales riches de diversité telles que ***l'anse de l'Aiguillon***, ***la baie d'Yves***, ***le pertuis de Maumusson*** (Atlas des paysages de Poitou-Charentes). A noter, les marais de l'île de Ré, d'Oléron et de l'estuaire de la Gironde, bien que rattachés à d'autres secteurs paysagers de la Nouvelle-Aquitaine, proposent malgré tout des similitudes paysagères à considérer.

TRAITS MARQUANTS

Dans ces espaces amples et généralement ouverts, l'eau est toujours présente que ce soit physiquement – à travers les réseaux de canaux – ou dans l'imaginaire, à travers la vision de ces terres plates butant sur d'anciennes côtes. Les paysages de presqu'îles évoquent bien souvent celui des grandes plaines céréalières, tout en servant de fond aux paysages de marais qu'ils bornent.

Mais ce qui caractérise le mieux ces marais littoraux réside dans leur diversité paysagère (héritée des activités) aux variations tantôt subtiles, tantôt brutales, entre de petits espaces intimes (une prairie bordée de frênes-têtards…) d'immenses étendues (marais desséchés cultivés).

Les marais atlantiques sont, pour la plupart, reconnus précisément pour leur qualité paysagère et font l'objet d'une reconnaissance patrimoniale et/ou de protections règlementaires spécifiques (Site Classé, Grand Site de France…)

Bien qu'ayant un certain nombre de points communs liés à leur situation en façade ouest-atlantique, chaque marais offre des formes et ambiances particulières. L'histoire (même ancienne) de chacun est une donnée fondamentale éclairant leurs formes actuelles : ici de vastes bassins marqueurs d'un passé salicole, là des anciens communaux, ailleurs des marais mouillés bocagers, etc.

QUELQUES REPÈRES SPATIAUX

Le marais poitevin (2ème plus grande zone humide de France métropolitaine), l'Estuaire de la Charente – Arsenal de Rochefort (Grand Site de France en Projet), le marais de Brouage, les marais de la Seudre, les marais périurbains de la Rochelle (non cartographiés car d'échelle trop peu lisible dans le contexte de la nouvelle région).

PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIÉS

Les marais littoraux jouent un rôle fondamental dans le fonctionnement hydrologique du territoire, notamment lors des grandes marées (risque de submersion marine). Les lois NOTRe et GEMAPI

donnent de nouvelles perspectives d'entretien, d'aménagement et de gestion des marais, qui redeviennent clés face au risque de submersion.

Travailler de manière partenariale entre monde agricole, collectivités locales et associations pour maintenir, voire reconquérir, la qualité paysagère et écologique (zone tampon avec les secteurs de culture intensive) de ces espaces.

Stabiliser les conditions de maintien de l'élevage sur les prairies humides.

Éviter la simplification d'une lecture paysagère « opposant » marais et plateau.

Des zones d'interface entre zones humides des marais et plateaux cultivés, présentent d'anciennes trames bocagères à reconquérir.

Marais pâturé de Brouage depuis la tour de Broue (17) © CREN-PC

Marais de Brouage et sa lisière forestière sur les côtes de l'ancien golfe des pictons (17) © CREN-PC

Marais pâturé de Brouage et son maillage de canaux en eau (17) © CREN-PC

Les horizons lointains du marais s'offrant à la vue depuis les remparts de la citadelle de Brouage (17) © CREN-PC

Les horizons lointains du marais mis en perspective lors des rares franchissements de canaux, à Brouage (17) © CREN-PC

Ancienne île du golfe des pictons dominant le marais de la Seudre à La Gripperie-Saint-Symphorien (17) © CREN-PC

Le marais de la Seudre depuis une ancienne île du golfe des pictons, à La Gripperie-Saint-Symphorien (17) © CREN-PC

Prairies bocagères du Marais poitevin, sur la commune du Bourdet à l'ouest de Niort (79) © CREN-PC

Le marais de Rochefort et ses ambiances pastorales (17) © CREN-PC

Le marais de Rochefort et sa végétation luxuriante (17) © CREN-PC

Le marais de Rochefort en bord de fleuve Charente, face à Soubise (17) © CREN-PC

Le Marais poitevin à Saint-Hilaire-la-Palud (79) © CREN-PC

CREN Poitou-Charentes

Région Nouvelle-Aquitaine

Terrée dans le Marais poitevin à Saint-Hilaire-la-Palud (79) © CREN-PC

Secteur paysager n°5- Marais littoraux atlantiques

Les îles et pertuis charentais

Secteur paysager n°6

CREN Poitou-Charentes
Région Nouvelle-Aquitaine

6.Les îles et pertuis charentais

UNITÉS PAYSAGÈRES CONCERNÉES

Le secteur paysager des îles charentaises ou « archipel charentais » comprend du nord au sud le ***pertuis breton***, l'***île de Ré***, le ***pertuis d'Antioche***, l'î***le d'Aix, le Fort Boyard et l'île Madame***, l'***île d'Oléron*** (Atlas des paysages de Poitou-Charentes), le ***pertuis de Maumusson***.

TRAITS MARQUANTS

Ce secteur paysager est celui de l'imbrication par excellence entre terre et mer. Les îles, proches du continent, forment des univers marins spécifiques : les pertuis.

Leur caractéristique commune est de rassembler sur des surfaces parfois très réduites des ambiances très typées : celle des villages, des vignes et des marais salants, des forêts dunaires, de côte rocheuse, vaseuse ou sableuse.

Leur attractivité touristique est énorme ; la vie insulaire et l'aménagement du territoire ont tâché de s'adapter, au cours de ces cinquante dernières années, aux flux estivaux croissants. Les pertuis, espaces de respiration entre les îles elles-mêmes, offrent des scènes paysagères de grande qualité, invitant à la contemplation ou à la traversée.

Un autre trait marquant réside dans le développement des itinéraires doux de découverte : piéton, vélo, cheval… dont beaucoup d'autres territoires continentaux à forte pression touristique peuvent s'inspirer.

QUELQUES REPÈRES SPATIAUX

Chassiron (phare), Château d'Oléron (citadelle), la Pointe de la Fumée (Fouras), Fort Boyard…

PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIÉS

Prendre soin du rivage

La qualité des rivages constitue un enjeu premier car il est la porte d'accès à ces territoires. Tout aménagement conséquent en hauteur, en volumétrie ou en couleur se voit immédiatement de loin. De par le relief très faible des îles, cette sensibilité particulière ne se limite pas au trait de côte, mais aussi dans l'intérieur des terres.

Insérer l'urbanisation dans la mosaïque paysagère, en veillant aux équilibres

L'attractivité touristique des îles de Ré et d'Oléron, renforcée par les viaducs, est énorme. Le réseau routier conditionne fortement la perception des paysages et la place du développement urbain est un enjeu qui, avec le temps, ne fait que croître. Bien que très cadré et accompagné, la construction en

secteur insulaire atteint en effet, en plusieurs endroits, des limites face aux nécessaires équilibres de mosaïque paysagère.

Garder davantage que « la trace d'ambiances rurales »

Sur ces territoires encore ruraux il y a peu, les enjeux habituels se concentrent : autonomie énergétique, autosuffisance alimentaire, maintien des commerces de centres villes, gestion de l'eau, mobilité et risque littoral… Autant de facteurs capables d'influer rapidement sur les qualités paysagères, voire sur l'habitabilité même de secteurs importants de territoires ; le maintien des zones et ressources naturelles est un enjeu de survie sur ces espaces aux dimensions limitées.

Cordon dunaire et plage à Saint-Denis-D'Oléron (17) © CREN-PC

Route départementale traversant d'anciens marais salants entre Saint-Pierre-d'Oléron et Sauzelle (17) © CREN-PC

Réseau de canaux hérité des anciens marais salants entre Saint-Pierre-d'Oléron et Sauzelle, en bord de piste cyclable (17) © CREN-PC

Secteur paysager n°6- Iles et pertuis charentais

Les plaines de l'ouest

Secteur paysager n°7

CREN Poitou-Charentes
Région Nouvelle-Aquitaine

7.Les plaines de l'ouest

UNITÉS PAYSAGÈRES CONCERNÉES

Le secteur paysager des plaines de l'ouest comprend la ***plaine d'Aunis***, la ***plaine du nord de la Saintonge***, la ***campagne de Pont-l'Abbé/Gémozac,*** la ***plaine haute d'Angoumois*** (Atlas des paysages de Poitou-Charentes), auxquelles s'ajoutent d'autres paysages de plaine cultivée avec la présence de vignes en Saintonge viticole tels que les ***Borderies et Fins Bois***, le ***pays bas charentais***, le ***bocage viticole de Mirambeau*** et les ***coteaux du Lary***.

TRAITS MARQUANTS

Ce secteur paysager de grande plaine céréalière se caractérise par un doux relief (à l'exception des collines du nord Saintonge et de l'Angoumois) sur lequel la matrice agricole déploie une mosaïque de cultures intensives (céréales, maïs, tournesol, colza). L'arbre et la haie y sont inégalement représentés, certains territoires trahissant leur ancienne orientation polyculturale voire de polyculture-élevage à travers les lambeaux de haies qui se cantonnent aujourd'hui aux abords des routes. Au sein de ce grand paysage s'offrant aux vues, les vallées et vallons sont aussi largement investis par la culture céréalière, en raison d'un modelé topographique peu marqué et d'aménagements du réseau hydrographique.

QUELQUES REPÈRES SPATIAUX

Surgères, Saint-Jean d'Angély, l'arrière-pays rochelais…

PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIÉS

Evaluer, à l'échelle du territoire, les densités possibles et souhaitables de parcs éoliens au regard du paysage

La forte concentration de parcs éoliens dans l'Aunis et le nord Saintonge est un constat. Elle pose la question de l'avenir de ces territoires ruraux « ordinaires ». En effet, des densités trop fortes de parcs pourraient faire « évoluer » ces paysages vers « autre chose », dont il convient d'appréhender l'étendue et la nature…

Réintroduire des « relais paysagers »

Les paysages de plaine céréalière tendent à se simplifier à l'extrême : les vagues successives d'aménagements fonciers ont effacé les particularités paysagères (diversité des cultures, murets, chemins, haies, vignes complantées, vergers). Il y a un enjeu de reconquête par la mise en place de relais paysagers ponctuant ces immensités.

L'arbre au profit de nouvelles agricultures

La pollution des nappes par les nitrates et les phosphates est liée à l'utilisation d'engrais. On peut prévoir que ce type de production sera remis en cause par les politiques agricoles à venir, notamment dans les plaines qui nécessitent une irrigation à partir des nappes peu profondes du pourtour des grandes zones humides côtières. Déjà, on assiste à la replantation ça et là du réseau de haies au rôle épurateur si important.

Frange urbaine du village d'Andilly, au contact de la plaine cultivée de l'Aunis (17) © CREN-PC

Plaine cultivée autour du village d'Angliers (17) © CREN-PC

Plaine cultivée autour du village d'Angliers (17) © CREN-PC

Secteur paysager n°7- Plaines de l'ouest

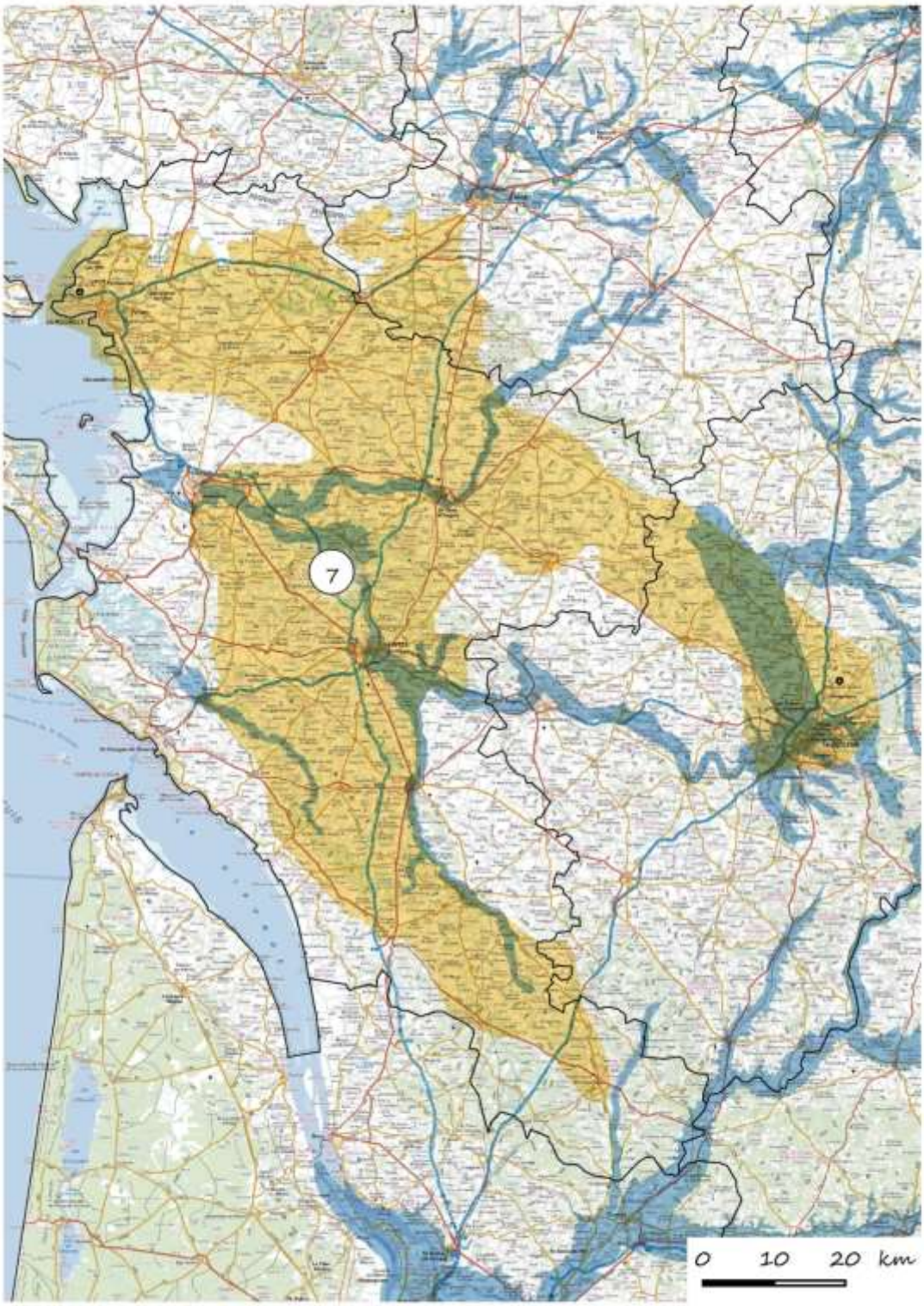

La Marche boisée

Secteur paysager n°8

CREN Poitou-Charentes
Région Nouvelle-Aquitaine

8.La Marche boisée

UNITÉS PAYSAGÈRES CONCERNÉES

Le secteur paysager de la ***Marche boisée*** comprend l'unité paysagère du même nom identifiée et caractérisée dans l'Atlas des paysages de Poitou-Charentes. Elle marque la limite paysagère entre les plaines du Haut-Poitou au Nord et les plaines de l'Ouest au Sud.

TRAITS MARQUANTS

Ce secteur paysager perçu comme boisé, se caractérise par un relief vallonné alternant les boisements de toutes tailles et les clairières cultivées, selon une bande sud-est - nord-ouest allant de la Braconne (en Charente) à l'Aunis (en Charente-Maritime), et de largeur très variable.

La Marche boisée constitue également une limite culturelle et historique entre les peuples du nord (Pictons) et du sud (Santons), relique de l'antique sylve d'Argenson. Malgré les défrichements successifs, l'évènement reste perceptible dans le paysage. Véritable zone de rencontre botanique entre le Nord et le Sud, la richesse spécifique des boisements y est reconnue. La perception boisée est davantage engendrée par la quantité de lisières (horizons boisés) que par la traversée durable d'une ambiance forestière (pas de grande traversée longitudinale).

QUELQUES REPÈRES SPATIAUX

Chizé, Aulnay, Chef-Boutonne, Braconne (forêts domaniales).

PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIÉS

Retisser les interfaces entre milieux « fermés » et milieux « ouverts »

La rupture trop franche et trop systématique des boisements avec la plaine cultivée appauvrit la diversité tant écologique que paysagère. Des usages et pratiques agricoles différentes (prairies, maraîchage, etc.) sont à imaginer en secteurs de clairières ou de bordures, de manière à générer de nouvelles ambiances paysagères.

Quels paysages souhaités ?

La forte concentration de parcs éoliens dans l'Aunis et le nord Saintonge, et au contact plus ou moins immédiat avec ce secteur, pose la question de l'avenir de ces territoires ruraux « ordinaires »…

Boisements relictuels perchés sur une ligne de crête en marge de la plaine en Charente-Maritime (17) © CREN-PC

Petits boisements de crête et arbre isolé en bord de chemin dans un secteur de plaine irriguée en Charente-Maritime (17) © CREN-PC

Un horizon boisé contrastant avec la plaine cultivée en Ruffécois, à Longré (16) © CREN-PC

Secteur paysager n°8- Marche boisée

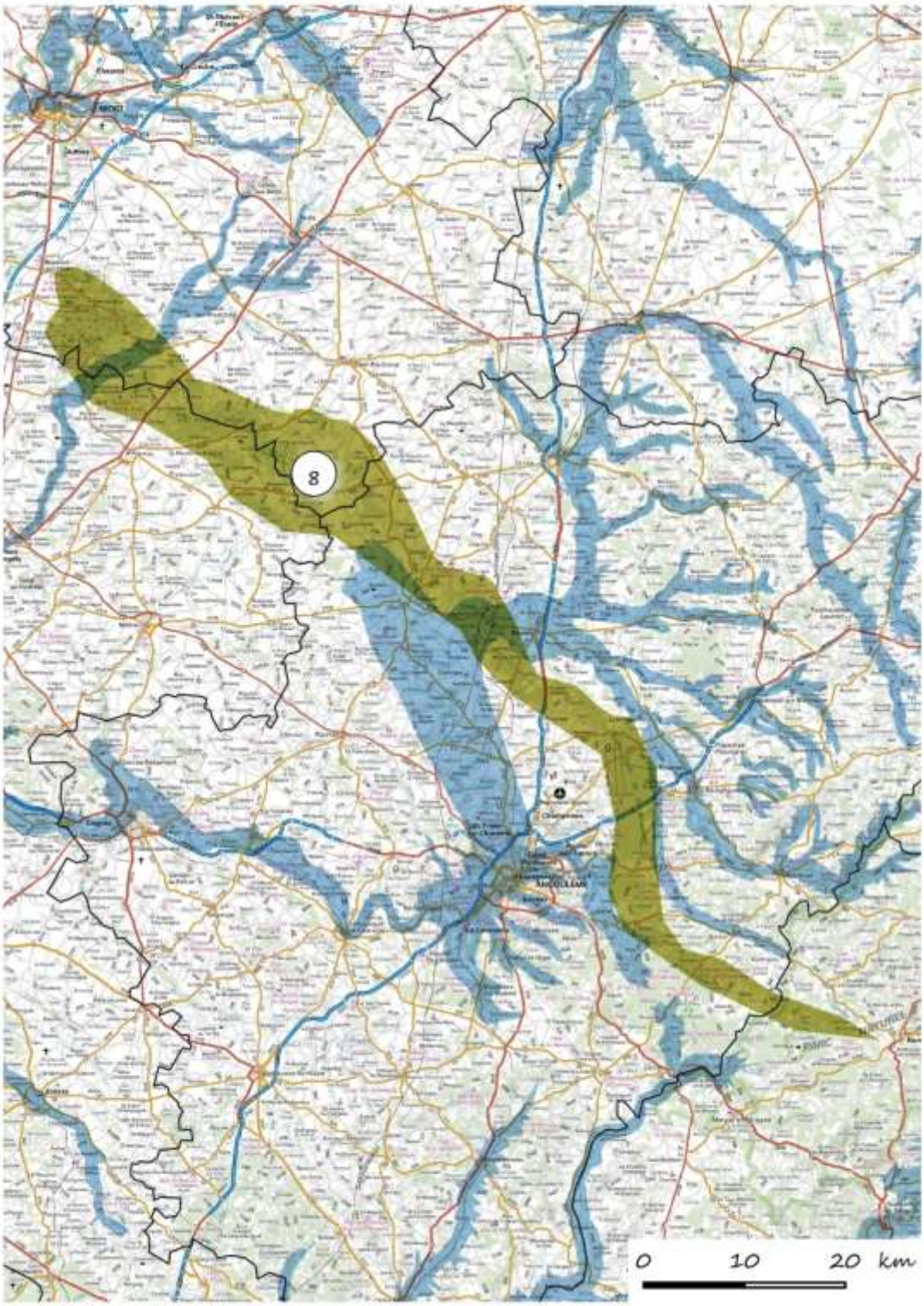

Les contreforts limousins

Secteur paysager n°9

CREN Poitou-Charentes
Région Nouvelle-Aquitaine

9.Les contreforts limousins

UNITÉS PAYSAGÈRES CONCERNÉES

Le secteur paysager des contreforts limousins est à la croisée des unités paysagères du ***plateau d'Uzerche*** (Atlas des paysages du Limousin), du ***Ruffécois***, du ***pays du Karst*** (Atlas des paysages de Poitou-Charentes) et du ***périgord cristallin des feuillardais et des eaux vives*** (Étude paysagère de la Dordogne).

TRAITS MARQUANTS

Ce secteur paysager est une zone de transition paysagère entre le territoire de bocage de la Marche et des bas plateaux limousins et les paysages boisés des Monts de Châlus et du Périgord central. Plus ouvert et cultivé que ses voisins, ce secteur se caractérise par le plissement de nombreuses vallées boisées où les haies se maintiennent inégalement, au point de quasi disparaître sur les interfluves. A l'aval des étangs, les cours d'eau évoluent de petits torrents en rivières au cours lent.

Ce secteur bénéficie de la relative proximité de Périgueux, Angoulême et en moindre mesure Brive-la-Gaillarde et Limoges, sans en subir une influence spectaculaire en termes de mitage urbain. Ce territoire rural présente une forte potentialité touristique, du fait de son cadre de vie préservé et de la qualité de son patrimoine peu connu.

C'est un espace en grande partie boisé et/ou bocager, historiquement voué à l'élevage et à la polyculture, exprimant d'Est en Ouest, la transition entre des terres plus acides s'apparentant aux sols silicieux des contreforts du massif central (bocage Limousin), à des terres plus riches en pays calcaire (Charente).

La reconnaissance de la qualité de ces paysages est bien identifiée, puisque la majeure partie du territoire fait partie du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin, à l'exception des zones nord-ouest (charentaise), ainsi qu'au sud-est de Thiviers qui n'en présentent pas moins d'attraits paysagers.

QUELQUES REPÈRES SPATIAUX

La Rochefoucauld, Chasseneuil-sur-Bonnieure, Nontron, Saint-Saud.

PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIÉS

Créer le cadre de vie contemporain

Un des enjeux de ce territoire encore relativement préservé de la péri-urbanisation, serait de renforcer sa « vocation naturelle » à devenir le territoire nourricier des agglomérations urbaines de Périgueux, Limoges, Angoulême, Brive … En effet, le « cadre de vie » au sens patrimonial est avant tout l'héritage d'un riche pays agricole, en particulier les vallées et terres fertiles de l'Ouest du département. Sur ce

territoire où le patrimoine architectural et paysager est très important, il manque en revanche des lieux de rencontre et de vie, des espaces publics d'un nouveau genre, attractifs et bien évidemment de simple composition, bénéficiant autant aux habitants qu'aux touristes.

Confronter les problématiques paysagères aux enjeux liés à l'eau et aux continuités écologiques (Trame Verte et Bleue).

En position en tête de bassin versant juste en aval des sources et en amont des cours d'eau principaux, qui entaillent ensuite plus largement les assises jurassiques (changement de morphologie des vallées), ce territoire porte des qualités et des responsabilités dans les deux domaines. La densité de mares et autres petits plans d'eau est particulièrement forte. L'approche paysagère peut permettre d'orienter, de cadrer et mettre en œuvre des actions de mise en valeur - et de mise en relation - d'espaces naturels et de lieux à caractère historique, légendaire ou pittoresque.

Faire perdurer l'imbrication des activités et ressources du territoire

Exploitation de la biomasse localement, issue par exemple du nettoyage/débroussaillage de forêts lors de leur exploitation, par l'emploi d'unités mobiles de broyage/production de granulés ; utilisation de matériaux de carrières pour des usages locaux, etc.

Les contreforts limousins entre la Rochefoucauld et Nontron, à Écuras (16) © CREN-PC

Les contreforts limousins entre la Rochefoucauld et Nontron, à Montbron (16) © CREN-PC

Mare abreuvoir et ferme isolée sur les hauteurs boisées des contreforts limousins à Montbron (16) © CREN-PC

La vallée de la Renaudie (Réserve Naturelle Régionale) traversant les contreforts limousins (16) © CREN-PC

Secteur paysager n°9- Contreforts limousins

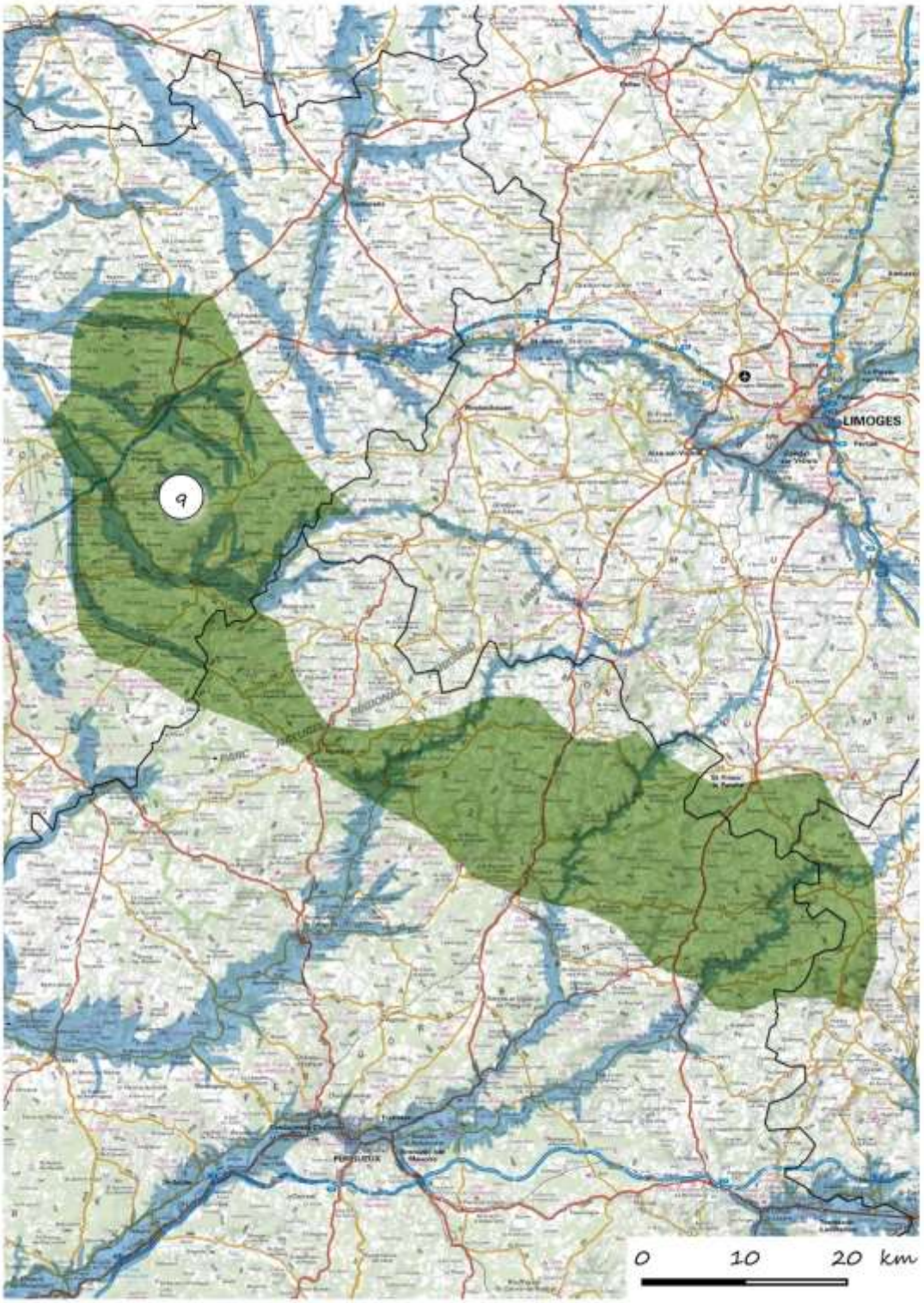

Les monts et hauts plateaux limousins

Secteur paysager n°10

CREN Poitou-Charentes
Région Nouvelle-Aquitaine

10. Les monts et hauts plateaux limousins

UNITÉS PAYSAGÈRES CONCERNÉES

Le secteur paysager des monts et hauts plateaux limousins comprend les principaux **« Îlots » montagneux**, les **Plateaux corréziens** et la **Xaintrie** *(*Atlas des paysages du Limousin), dans lequel la **Vallée de la Dordogne** est intégrée ainsi que le prolongement des **Monts de Châlus** en Dordogne (Nord).

TRAITS MARQUANTS

Ce secteur regroupe des territoires fortement boisés au point d'en constituer un élément prépondérant du paysage. Les îlots montagneux dépassent les 500 mètres d'altitude et émergent à la manière de « dos de baleines » tandis que les hauts plateaux et leur relief en alvéoles ouvrent de larges panoramas sur les bas plateaux périphériques.

La conjugaison des reliefs avec un étagement des boisements (peuplements résineux en zone de crête et feuillus en bas de versant) participe à des ambiances proches de celles que procure la basse montagne.

Le caractère nettement plus escarpé et l'articulation avec un réseau dense de vallées plus ou moins marquées dont la trame bleue structure discrètement le paysage de la partie corrézienne sont à souligner ; les modalités de parcours et de traversée du territoire, rendues plus difficiles, induisent des ambiances résolument montagnardes (pas aussi marquées en Haute-Vienne ou Creuse en lien avec les variations de l'équilibre espace ouvert agricole et paysage forestier fermé).

QUELQUES REPÈRES SPATIAUX

Châlus, Cars, Fayat, Ambazac.

PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIÉS

Reconquérir des espaces ouverts au bénéfice de belles perspectives

Protection, entretien voire reconquête des espaces ouverts aux abords des villes et villages, sites touristiques ou fréquentés (plans d'eau, chaos rocheux, sommets et fonds de vallons ou d'alvéoles).

Renforcer, par endroits, la place des arbres feuillus par rapport aux résineux

Retendre vers un nouvel équilibre en faveur des arbres feuillus (chêne, châtaignier, frêne, érable, merisier) par rapport aux résineux, permet de réintroduire une diversité paysagère et écologique. Elle doit bien sûr être portée ou accompagnée par de nouvelles perspectives économiques.
Si la forêt occupe plus d'un tiers de la Haute-Vienne, de la Creuse et la Corrèze, les communes les plus boisées se concentrent sur le secteur paysager des monts et hauts plateaux limousins. Encore majoritairement constituée de feuillus, la forêt limousine voit se développer une filière bois spécialisée

sur le résineux (Douglas). L'enjeu réside dans l'accompagnement de cette tendance d'évolution pour limiter la standardisation probable du paysage. À l'échelle régionale, la conservation d'un massif de feuillus, qui est le plus souvent entremêlé de haies bocagères, est un objectif paysager majeur.

Observatoire photographique du paysage sur les hauteurs boisées à Montrollet (16) © CREN-PC

Ferme isolée de Charente-Limousine à Montrollet (16) © CREN-PC

Ferme isolée sur les hauts plateaux corréziens, face au plomb du Cantal, à La Chapelle-Saint-Géraud (19) © CREN-PC

Photographies extraites de l'étude sur les structures paysagères du plateau de Millevaches sur le site internet de la DREAL Nouvelle-Aquitaine (2013)

Secteur paysager n°10- Monts et hauts plateaux limousins

La Montagne limousine

Secteur paysager n°11

CREN Poitou-Charentes
Région Nouvelle-Aquitaine

11. La Montagne limousine

UNITÉS PAYSAGÈRES CONCERNÉES

Le secteur paysager de la Montagne limousine comprend le ***Plateau de La Courtine***, le ***Plateau de Millevaches,*** le ***Massif des Monédières*** et les hauteurs du ***Mont Gargan*** et du ***Pays de Vassivière*** (Atlas des paysages du Limousin).

TRAITS MARQUANTS

Ce secteur paysager joue un rôle majeur dans l'alimentation en eau de la région, de part sa situation en tête de bassin versant de la Loire, de l'Adour et de la Garonne. En effet, les principaux cours d'eau régionaux au nord de la Dordogne prennent leur source dans ce secteur (Vienne, Creuse, Vézère et autres affluents de la Dordogne), ce qui donne son nom au plateau de Millevaches (signifiant mille sources) et son surnom de « château d'eau du Limousin ».

Avec un relief particulièrement doux et arrondis (généralement moins de 100 m de dénivelée, compris dans des altitudes allant de 400 à 976 m), hérité de la lente érosion du socle granitique, ce secteur paysager s'organise sur un modelé en alvéoles. Celui-ci conditionne l'installation des tourbières et la façon très particulière dont les cours d'eau de tête de bassin serpentent, l'ensemble offrant une grande richesse d'ambiances paysagères. Certains reliefs se détachent tels les Monts Gargan, de Ceix et le Massif des Monédières, annonçant le Massif central. La Montagne limousine recèle des espaces sylvo-pastoraux de grande qualité, où le bocage apparaît parfois de manière subtile.

Ici des prairies humides, là une tourbière en cours de fermeture, plus haut sur les versants, des prairies pâturées ou fauchées et, quasi toujours, encerclées de croupes boisées plus ou moins landicoles, où le résineux tend à se développer. L'eau est partout présente, même si sa lisibilité est atténuée par la fermeture paysagère des boisements plantés ou spontanés. Le patrimoine bâti présente une grande typicité et s'y conjugue à toutes les échelles : habitats, moulins, fontaines, ponts.

QUELQUES REPÈRES SPATIAUX

Peyrelevade (Mont Audouze), Meymac (Mont Bessou culminant à 976 mètres d'altitude, plus haut sommet de la région Nouvelle-Aquitaine après ceux des Pyrénées), Saint-Merd-les-Oussines et Meymac (Tourbière de Longeyroux), Mont de Gargan (Gargantua, Rabelais), Chaumeil et suc au May (Les Monédières), Vassivière.

PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIÉS

Maintenir un paysage habité et harmonieux

Les villages sont disséminés sur tout l'espace et la nécessité d'une relation harmonieuse des activités humaines avec les spécificités de l'environnement qui permettent la conservation des motifs paysagers emblématiques se fait pressante.

Maintenir et étendre l'espace ouvert

Suite à l'exode rural et au boisement, la reconquête et la gestion de l'espace à travers les abords des étangs, des routes, des villages, les sommets ouvrant des panoramas et les fonds des alvéoles (tourbières) sont nécessaires. Le maintien de landes à bruyères (diversité écologique et paysagère), l'amélioration paysagère des espaces forestiers (éclaircies, vieillissement, regénération,...) constituent des actions à saisir au regard de la maturité de la forêt résineuse. (cf. *Atlas des paysages du Limousin).*

Partager une culture et des savoir-faire

Compte tenu d'une identité rurale forte (Résistance française durant la Seconde Guerre Mondiale, rudesse de la vie sur ce secteur enclavé, société matriarcale…), l'implantation de néo-ruraux (limousins retraités et nouveaux arrivants) a favorisé de nouveaux modes de gestion, divergents des pratiques locales au point de nuire à la conservation des milieux naturels du secteur. Des savoirs acquis sur plusieurs générations dans la gestion des espaces, doivent bénéficier à tous afin d'envisager l'aménagement de manière aussi adaptée et respectueuse que possible, sans pour autant affaiblir la créativité (développement d'activités originales telles que le parapente…)…

Choisir l'arbre et son emplacement à l'échelle du territoire

Si le hêtre constitue encore aujourd'hui l'espèce arborée emblématique de ce territoire, les forestiers s'attendent, face au changement climatique, à ce qu'il se cantonne plutôt dans les versants ombragés exposés au Nord, sur la marge septentrionale du secteur.

Le potentiel de vues est largement limité par les boisements résineux (nette évolution des plantations de Douglas en remplacement du pin sylvestre, puis de l'épicéa et aux dépens des essences spontanées telles que le hêtre, le chêne et le bouleau) ; il y a donc un véritable enjeu d'identification des vues et perspectives les plus emblématiques, de manière à épargner ces secteurs d'un enrésinement systématique.

Révéler et valoriser « les échelles » de l'eau

L'eau est présente partout : du cours d'eau serpentant en fond de vallée jusqu'aux rigoles de drainage des pâtures. La manière dont elle participe à l'organisation paysagère globale se lit à diverses échelles, et à travers différents « indices » dans le paysage. Toujours en lien avec l'enrésinement qui tend à absorber visuellement la présence de l'eau, ménager et aménager des espaces privilégiés de découverte et de contact entre l'homme et l'eau, est un enjeu important (dimensions pédagogiques et sensibles).

Veiller à la mosaïque d'occupation des sols et poursuivre la préservation d'un patrimoine naturel de premier ordre

L'élevage ovin et bovin, le maraîchage en progression, assurent le maintien des qualités paysagères de ce secteur à forte attractivité touristique et au patrimoine naturel remarquable à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine.

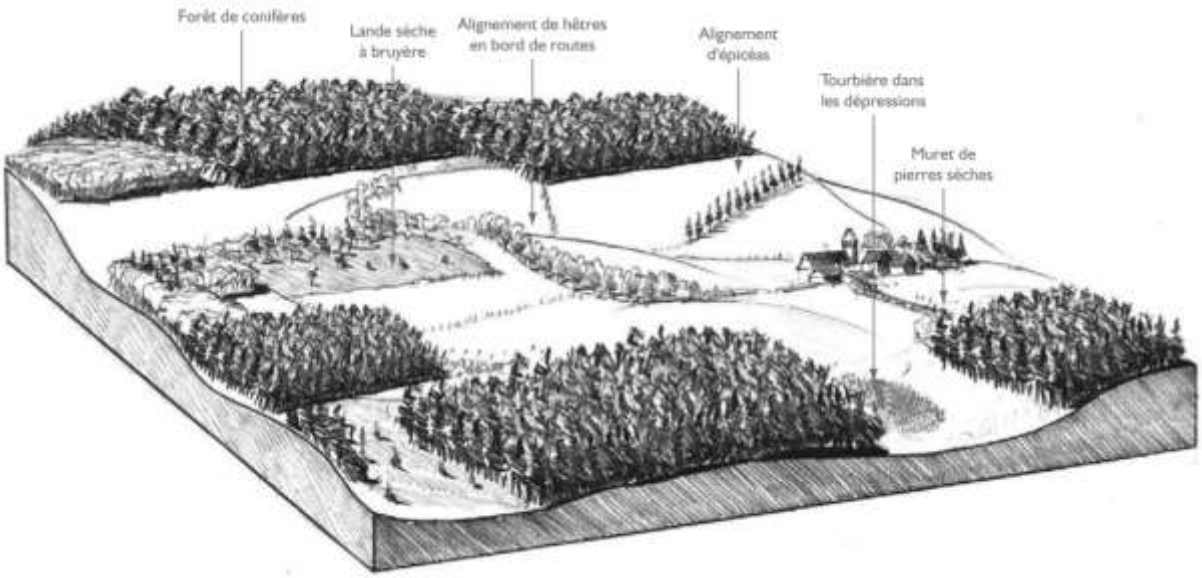

Bloc paysager extrait de l'Atlas des paysages du Limousin

Photographies extraites de l'étude sur les structures paysagères du plateau de Millevaches sur le site internet de la DREAL Nouvelle-Aquitaine (2013)

Plus d'informations :

Projet de charte 2018-2033 du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (https://chartepnrmillevaches.wordpress.com/)

Secteur paysager n°11- Montagne limousine

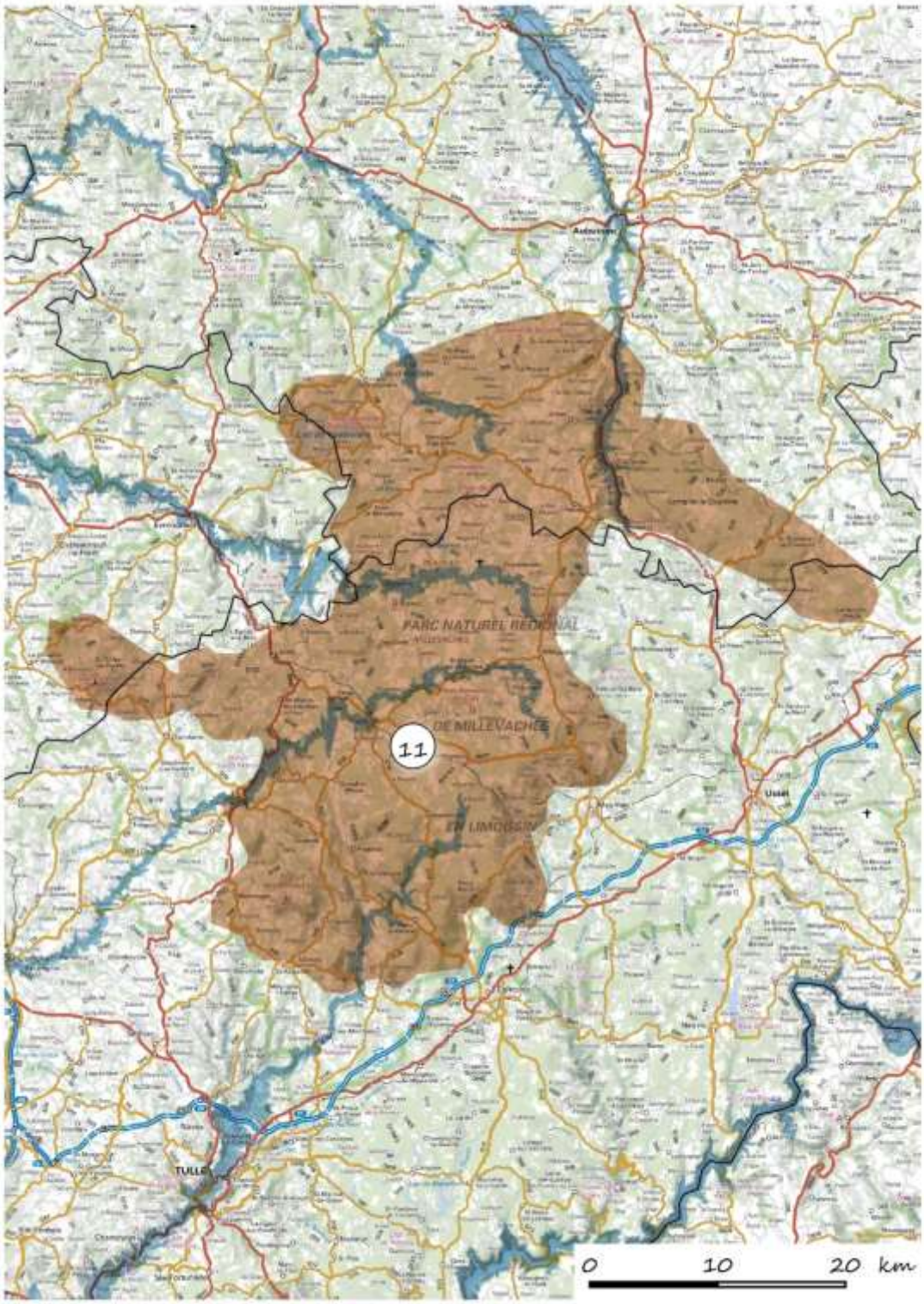

L'Estuaire de la Gironde

Secteur paysager n°12

CREN Poitou-Charentes
Région Nouvelle-Aquitaine

12. L'Estuaire de la Gironde

UNITÉS PAYSAGÈRES CONCERNÉES

D'amont en aval, ce secteur paysager englobe en rive droite : une partie du Blayais et dans une moindre mesure du Cubzadais, le Bec d'Ambès, les marais de Prignac-et-Marcamps, les marais de Gironde (de Blaye à Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet) et les coteaux de Gironde, Royan et la Côte de Beauté et la presqu'île d'Arvert. A l'amont : l'embouchure des vallées de la Dordogne et de la Garonne. En rive gauche, les Palus de Parempuyre, le vignoble du Médoc jusqu'à la Pointe de Grave.

TRAITS MARQUANTS

L'Estuaire de la Gironde est un territoire de terres et d'eau emblématique. Le plus vaste d'Europe, il est animé de mouvements oscillatoires constants : que ce soient les marées où bien les ondulations du fleuve lui-même au cours des siècles. Ce paysage s'embrasse dans une large portion, les contraintes étant plutôt dues à la limite d'horizon qu'à des masques générés par le relief ou la végétation : depuis le rive gauche vers le sud, ou les collines dominant les marais en rive droite,

Porte ouverte sur le monde, il hérite d'une riche histoire liée aux échanges commerciaux, à la navigation et au tourisme, qui ont marqué les aménagements : les ports (Bordeaux et les autres), la maîtrise de l'eau, l'architecture, la dimension balnéaire avec Royan, les sites archéologiques et militaires. Incontestablement, l'estuaire a une personnalité propre, que sa position centrale régionale ne fait que renforcer.

Dans une certaine mesure, l'estuaire de la Gironde a échappé à l'industrialisation massive de ses rives comme aux grands flux de circulation européens, ce qui a probablement joué dans le maintien de la qualité globale des paysages. Les usages et pratiques de l'estuaire, aussi bien sur terre que sur l'eau, et les paysages associés, constituent un socle commun auquel les habitants semblent attachés. Une charte environnementale et paysagère de l'estuaire de la Gironde a été réalisée en 2006 (Agence Folléa-Gautier).

QUELQUES REPÈRES SPATIAUX

Les collines viticoles du blayais, les marais de Mortagne-sur-Gironde, le vignoble de Saint-Estèphe, la pointe de Grave…

PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIÉS

Établir des liens entre des traces de l'histoire du paysage et la mémoire collective

L'estuaire est directement concerné par l'évolution du trait de côte. Tout l'univers lié à l'eau constitue un facteur clef de sensibilité des paysages, sur lequel l'Homme n'a pas totalement prise. Les rivages du passé inscrits dans les falaises ou autres corniches constituent un repère spatial et une mémoire… Il ne s'agit pas de faire peur, mais de transmettre une connaissance permettant d'appréhender les potentiels de risques.

Ménager les îles, les amers… la pluralité des sites naturels ou bâtis

La place singulière des îles, les activités de pêche, la diversité des ports, les amers (phares, etc.) sont autant de signes ou marqueurs paysagers évidents, que des extensions urbaines inconsidérément implantées ont vite fait d'annihiler.

Rappelons quelques orientations de la charte environnementale et paysagère de l'estuaire de la Gironde : reconquérir des sites pour des activités agricoles gestionnaires de qualité(s), préserver des sites de nature réinventés, faire de l'estuaire un espace agréable à vivre et à habiter par le confortement des qualités du patrimoine bâti des bourgs, villages et des ports, etc.

Observatoire photographique du paysage, le polder de Mortagne-sur-Gironde (17) © CREN-PC

Palus de Neyran, à Talais (33)

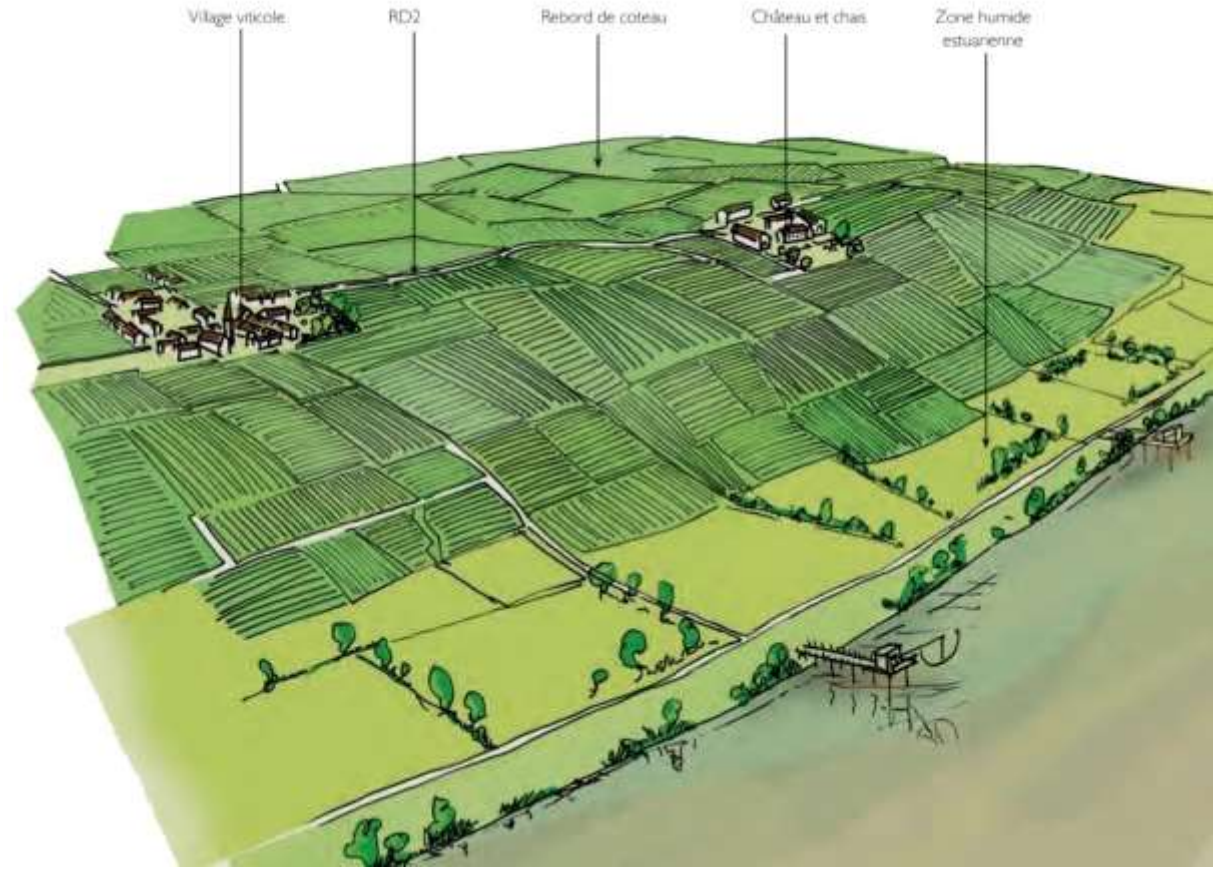

Bloc paysager et photographie précédente issus du projet de charte du Parc Naturel Régional Médoc (33)

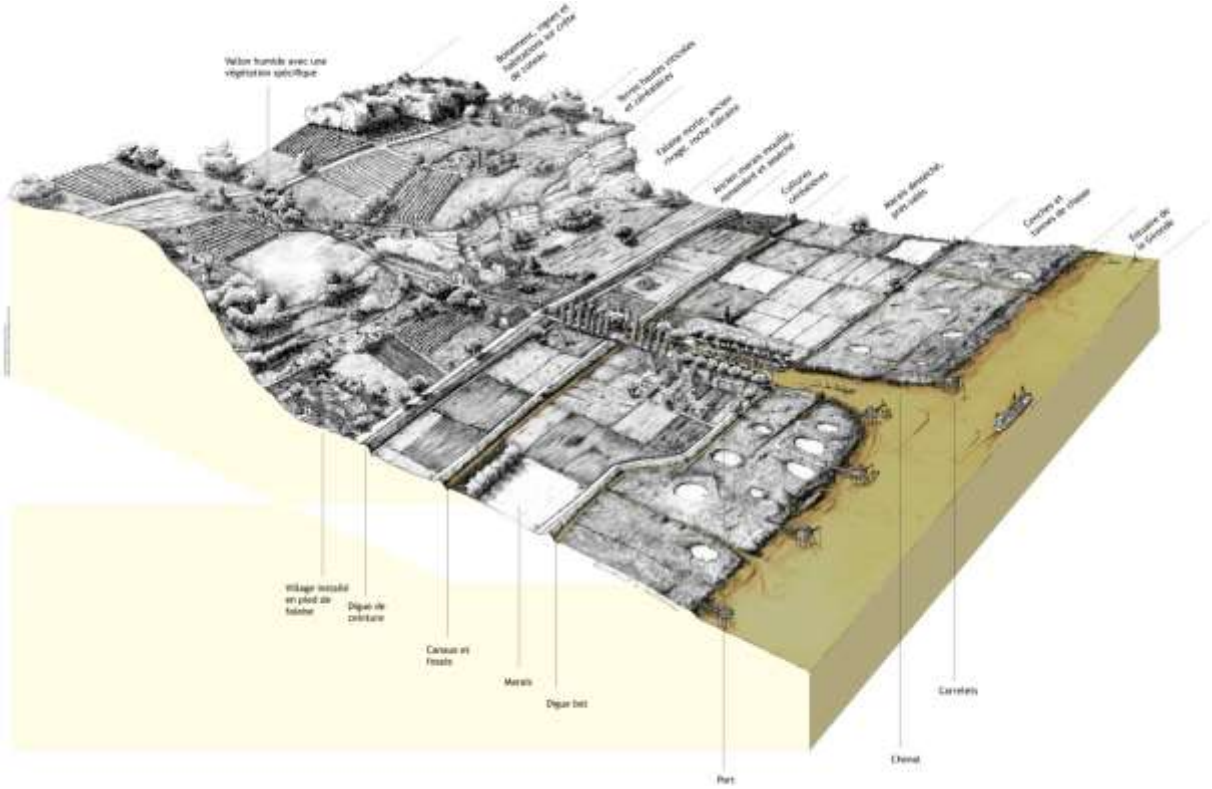

Bloc paysager des marais et coteaux de la Gironde © CREN-PC Atlas des paysages de Poitou-Charentes - Atelier du Sablier (A. Escavi, E. de Cockborne, paysagistes DPLG), 2009

Secteur paysager n°12- Estuaire de la Gironde

Les vignobles charentais

Secteur paysager n°13

CREN Poitou-Charentes
Région Nouvelle-Aquitaine

13. Les vignobles charentais

UNITÉS PAYSAGÈRES CONCERNÉES

Le secteur paysager des vignobles charentais comprend les unités paysagères de la ***Champagne charentaise***, partiellement des ***Borderies et des Fins Bois***, du ***pays bas*** et de la ***plaine haute d'Angoumois*** (Atlas des paysages de Poitou-Charentes).

TRAITS MARQUANTS

« Les terres viticoles regroupent l'ensemble des secteurs où la culture de la vigne est dominante. S'inscrivent dans ces paysages les territoires suffisamment conséquents en terme de superficie à l'échelle régionale, pour offrir une succession et une multiplicité de points de vue qui renseignent ou évoquent une réalité viticole économique, historique ou culturelle évidente. »

Ce secteur paysager offre de nombreux visages en fonction de la densité des vignes (dominante autour de Jonzac), du relief (des coteaux abrupts de la Charente près de Cognac aux faibles vallonnements de la Champagne de Barbezieux…), des boisements (clairières viticoles des Borderies et des Fins Bois), de l'eau (Vallée de la Charente, vallée du Né, du Maine et de l'Antenne) et de l'influence des secteurs paysagers voisins (noyer isolé de la Champagne Charentaise rappelant les plaines voisines).

QUELQUES REPÈRES SPATIAUX

Cognac, Bourg-Charente, Jarnac, Châteauneuf-sur-Charente.

PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIÉS

Apporter un soin particulier aux paysages viticoles ; des vues à préserver

Le Cognac, le Pineau et les vins charentais bénéficient d'une reconnaissance forte, qui dépasse de très loin les frontières. L'organisation des espaces agricoles et la qualité des paysages y participent grandement. Il est nécessaire de repérer, au long des itinéraires, les points particuliers de sensibilité paysagère afin d'éviter tout élément « perturbateur » : construction, panneau mal placé, etc. Dans certains cas, le développement inadéquat de la végétation peut affecter l'espace.

Réintroduire des éléments de composition ou d'articulation des paysages

Des motifs paysagers de type bosquets, arbres isolés, sont à développer notamment à l'articulation entre chaque zone, telle qu'entre campagne et zones urbanisées.

Encourager un mouvement de qualité architecturale

Que ce soient des bâtiments agricoles, des constructions récentes d'habitations, il s'agit d'objets « neufs » dans le paysage ; leur implantation, leur volumétrie, peut et doit être travaillée en fonction de chaque contexte. Un projet architectural, notamment en entrée de bourg ou de hameaux, est indispensable.

Contrer la simplification des espaces agricoles

Le maintien d'autres cultures est au service d'une mosaïque paysagère globale, les nuances de textures et de couleurs venant animer des paysages qui perdent en contraste à certaines saisons.

Le vignoble charentais depuis Bourg-Charente, à l'Est de Cognac (16) © CREN-PC

Le vignoble charentais près de Ségonzac, au sud-est de Cognac (16) © CREN-PC

Le vignoble charentais à Jurignac, visible depuis la RN10, au sud-est de Cognac (16) © CREN-PC

Le vignoble charentais depuis les pelouses sèches des coteaux calcaires, au sud-est de Cognac (16) © CREN-PC

Le vignoble charentais et pelouses sèches sur terrains calcaires, au sud-est de Cognac (16) © CREN-PC

Secteur paysager n°13- Vignobles charentais

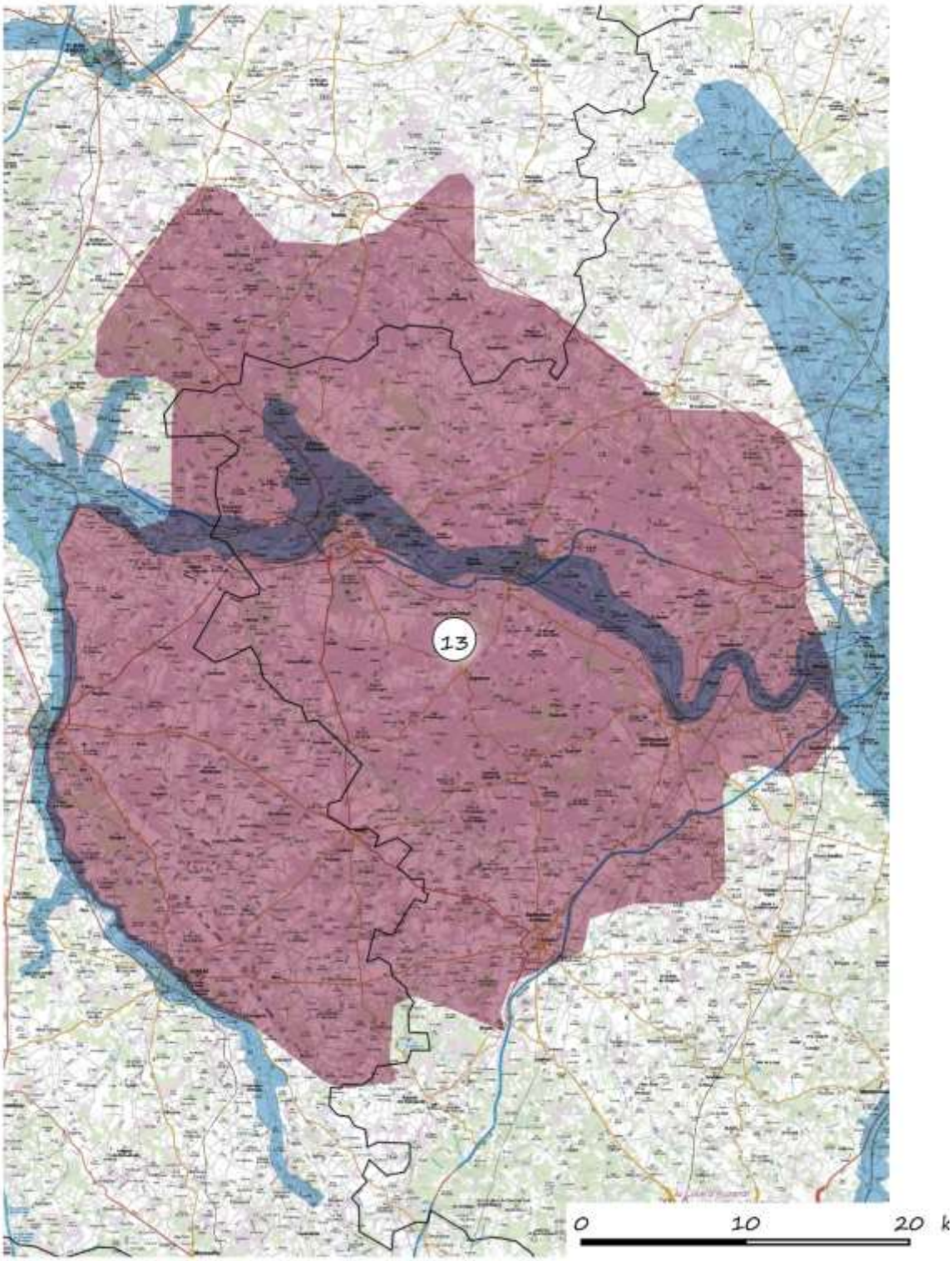

Les plaines et collines du Chalaisien-Ribéracois

Secteur paysager n°14

CREN Poitou-Charentes
Région Nouvelle-Aquitaine

14. Les plaines et collines du Chalaisien-Ribéracois

UNITÉS PAYSAGÈRES CONCERNÉES

Le secteur paysager des plaines et collines du Chalaisien-Ribéracois comprend la ***dépression de Villebois-Lavalette***, les ***collines de Montmoreau*** (Atlas des paysages de Poitou-Charentes), la ***plaine céréalière du Verteillacois*** et le ***périgord Ribéracois*** (Étude paysagère de la Dordogne).

TRAITS MARQUANTS

Ce secteur paysager se caractérise par un relief vallonné, largement entaillé de cours d'eau à fond plat où les boisements - plus ou moins « clairiérés » - s'amoncèlent sur les buttes calcaires. A l'approche des vallées, souvent par une combe (vallon sec), les vues se font plus lointaines et permettent généralement d'appréhender la diversité des pratiques (populiculture, pâturage bovin, prairies de fauche, céréaliculture).

QUELQUES REPÈRES SPATIAUX

Villebois-Lavalette (château et halles), Ribéracois (églises romanes), Aubeterre-sur-Dronne (église troglodythique), Vendoire (tourbières).

PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIÉS

Enrayer la simplification à l'œuvre du paysage

Les crêtes se boisent, de même que les versants plus ou moins enfrichés (déprise pastorale). Les paysages de plateaux restent ouverts, tandis que la culture de maïs investit toujours un peu plus les fonds de vallée, avec l'alternance de peupleraies. La vallée de la Dronne conserve néanmoins de très beaux secteurs prairiaux, et la Lizonne plusieurs secteurs remarquables sur le plan du patrimoine naturel (tourbières).

Envisager les constructions nouvelles de manière particulièrement vigilante

En effet, sur les hauteurs, les constructions nouvelles s'intègrent avec difficulté dans les paysages de vallée, le choix d'implantation tenant souvent au potentiel de vues dégagées. En contrepartie, la construction se voit de loin, ce qui impacte irrémédiablement des pans entiers de paysage.

Retrouver les chevelus hydrographiques naturels afin de restaurer des fonctionnements écologiques, ainsi qu'une image plus authentique des paysages

Une grande partie du réseau hydrographique a été recalibrée en fossés. Il s'agit aujourd'hui, en lien avec la préservation et la reconquête des continuités écologiques, de retrouver des dynamiques naturelles d'écoulement –et donc les emprises le permettant - pour retrouver des ambiances paysagères oubliées et des milieux naturels disparus.

Colline boisée et ripisylve aux abords d'un cours d'eau rectifié à Bécheresse (16) © CREN-PC

La vallée du Maury à Berneuil (16) © CREN-PC

Berneuil et son église en bord de vallée (16) © CREN-PC

CREN Poitou-Charentes

Région Nouvelle-Aquitaine

Plaines et collines traversées par la Dronne à Saint-Séverin (16) © CREN-PC

Plaines et collines au contact du village de Saint-Séverin (16) © CREN-PC

CREN Poitou-Charentes

Région Nouvelle-Aquitaine

Plaines et collines au sud de Ribérac (24) © CREN-PC

Pelouse sèche sur coteau en Montmorélien, à Saint-Amand-de-Montmoreau (16) © CREN-PC

Secteur paysager n°14- Plaines et collines du Chalaisien - Ribéracois

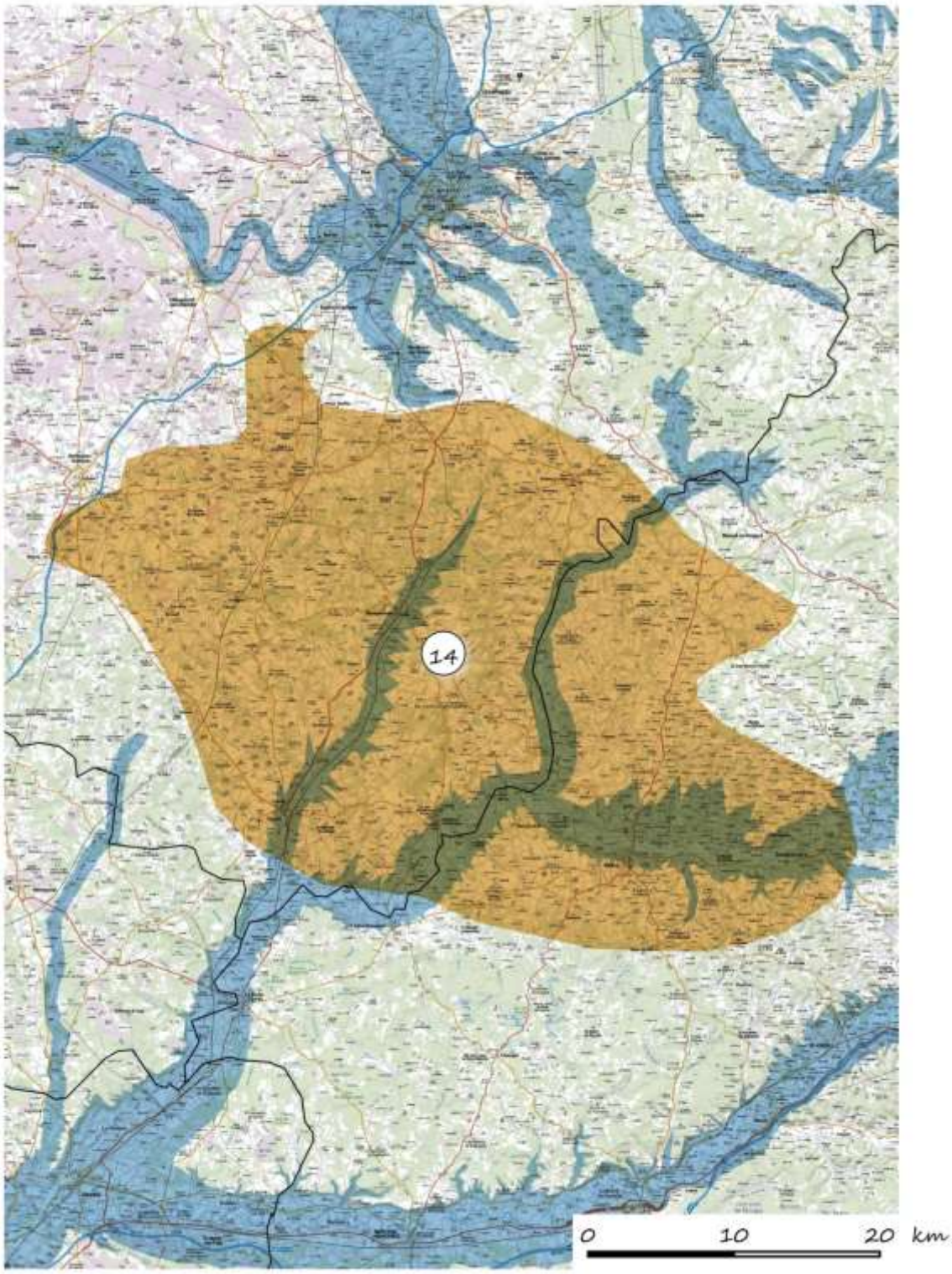

CREN Poitou-Charentes
Région Nouvelle-Aquitaine

Le Périgord central

Secteur paysager n°15

CREN Poitou-Charentes
Région Nouvelle-Aquitaine

15. Le Périgord central

UNITÉS PAYSAGÈRES CONCERNÉES

Le secteur paysager du Périgord central comprend les ***côtes de l'Angoumois***, le ***pays d'Horte*** (Atlas des paysages de Poitou-Charentes), les ***vallées du Ribéracois*** (sud), les ***causses périgourdins,*** le ***périgord Sarladais*** (Étude paysagère de la Dordogne) et la ***Lémance*** (Atlas des paysages du Lot-et-Garonne).

TRAITS MARQUANTS

Ce secteur paysager se caractérise par des reliefs relativement marqués (ponctuellement abrupts). La couverture forestière est très importante (30%, 50% et plus selon les secteurs) avec une majorité de chênes, mais aussi de châtaigniers en mélange et de pins maritime. Fortement rural, ce secteur est à distinguer de celui de la Double et du Landais par sa diversité de sols (sables, graviers, argiles en sommets, calcaires en versants, etc.), il présente donc une agriculture assez diversifiée.

L'impression de massif forestier est liée à la multitude de petites parcelles boisées contiguës que des clairières habitées et cultivées viennent rythmer. Cette dimension confère un caractère paysager commun à cet immense secteur, sans que pour autant on ne puisse parler d'homogénéité. En effet, l'organisation de la couverture forestière est très variable d'un territoire à l'autre : l'atlas des paysages de Lot-et-Garonne évoque des « vallées-couloirs » au sein d'un « univers boisé » dans le val Lémance. En remontant vers le nord-ouest, l'occupation boisée varie au gré de la complexification du relief et des affleurements rocheux (grottes, falaises…). A l'approche d'Angoulême, c'est aussi et surtout l'occupation des sols sur les parties plateaux (champs cultivés) qui modifie le caractère d'ensemble.

Enfin, la diversité et le nombre d'éléments patrimoniaux, qu'ils soient d'ordre naturel, culturel, historique et préhistorique, sont considérables ; leur répartition inégale à l'échelle du secteur implique des pressions et donc des enjeux, en matière d'aménagement, d'équipement et de tourisme, très disparates.

QUELQUES REPÈRES SPATIAUX

Vallée de la Vézère (Grand Site en projet), Périgueux, Sarlat…

PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIÉS

Maintenir les ouvertures paysagères et en ré ouvrir d'autres

La fermeture paysagère sous l'effet de la déprise agricole, et donc du reboisement spontané des parcelles, est un fait marquant du secteur, à l'exception notable du secteur charentais (dynamique inverse). Le phénomène est particulièrement marqué sur les versants de vallées mais pas seulement. Le patrimoine naturel (pelouses sèches) en pâtit largement. Certains territoires sont engagés depuis

plusieurs années (voire décennies) dans une dynamique inverse, grâce à la diversification des cultures (arbres fruitiers, maraîchage, fraises…).

Stopper le mitage

L'habitat rural est très dispersé. Pour le bâti le moins qualitatif, la couverture forestière permet parfois d'en atténuer l'impact dans le paysage, mais c'est un modèle d'organisation qui a d'autres conséquences paysagères indirectes : multiplication des infrastructures, des équipements et des services, ce qui, pour des territoires d'une grande sensibilité patrimoniale, n'est pas sans poser de difficultés.

Vallée des Eaux-Claires à Puymoyen, au Sud d'Angoulême (16) © CREN-PC

Vallée des Eaux-Claires à Puymoyen, au Sud d'Angoulême (16) © CREN-PC

Vallée des Eaux-Claires à Puymoyen, au Sud d'Angoulême (16) © CREN-PC

Vallée des Eaux-Claires à Puymoyen, au Sud d'Angoulême (16) © CREN-PC

Secteur paysager n°15- Périgord central

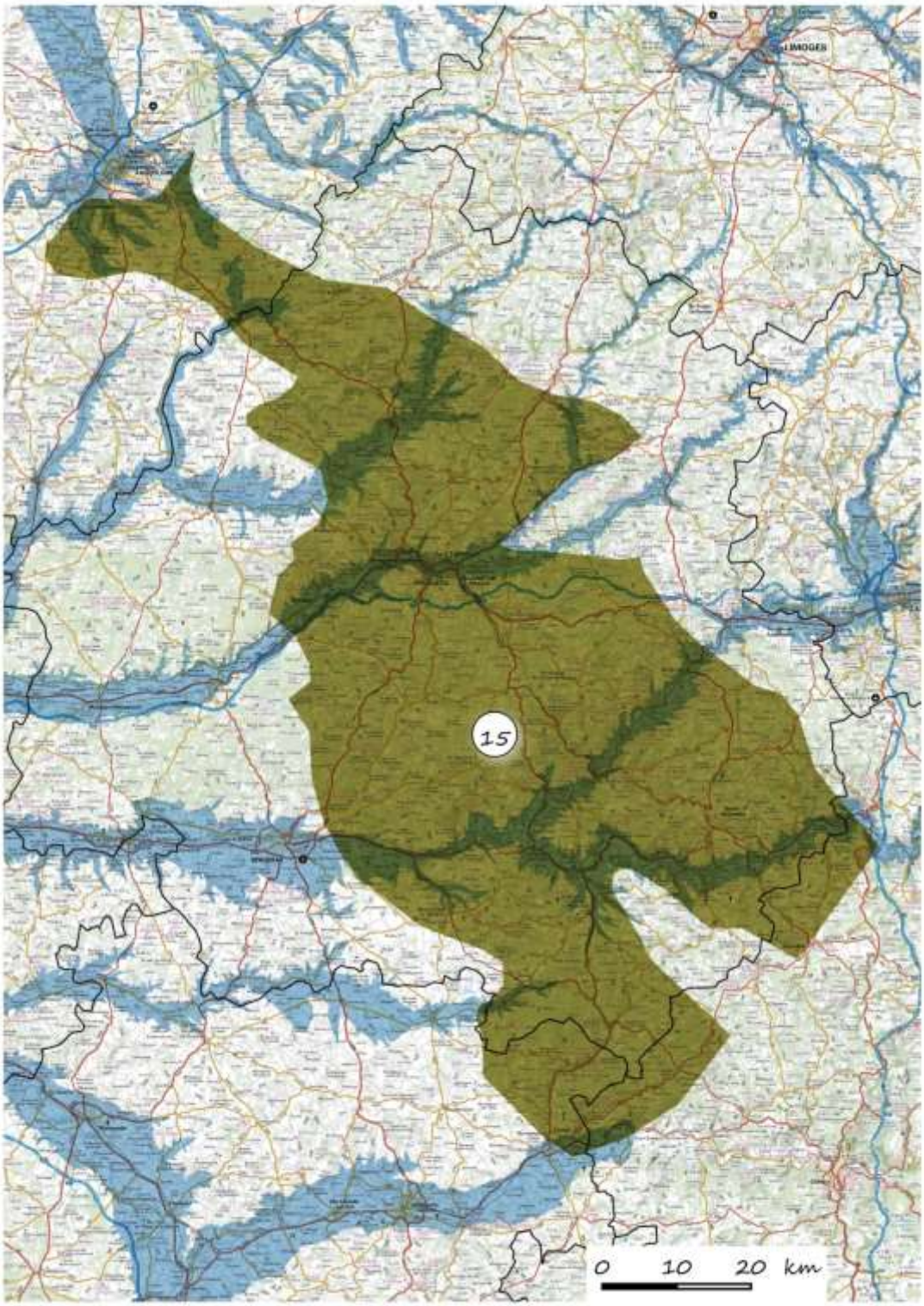

Les causses et la région des grès rouges

Secteur paysager n°16

CREN Poitou-Charentes
Région Nouvelle-Aquitaine

16. Les causses et la région des grès rouges

UNITÉS PAYSAGÈRES CONCERNÉES

Le secteur paysager des causses et de la région des grès rouges comprend le ***pays des buttes calcaires et des terres lie-de-vin, Brive et ses environs,*** le ***bassin de Meyssac*** et le ***causse Corrézien*** (Atlas des paysages du Limousin), auxquels s'ajoutent une large frange périgourdine représentée par le ***causse de Cubjac et de Thenon***, les ***coteaux du Terrassonnais***, le ***causse de Terrasson Nadaillac*** *et la* ***marge du bassin de Brive,*** le ***causse de Daglan*** (Étude paysagère de la Dordogne) et plus au sud, la sous-unité paysagère des Causses (Atlas des paysages de Lot-et-Garonne).

TRAITS MARQUANTS

Il s'agit en définitive de trois sous-secteurs distincts : une large bande au sud-ouest de Brive (1), les collines et vallée du Céou jusqu'aux confins du pays de Belvès (2) et autour de Tournon d'Agenais (3).

Les bassins de Brive et de Meyssac correspondent à une vaste dépression animée de nombreuses buttes gréseuses entre socle cristallin et assise calcaire dont les motifs sont : des fortes modulations du relief, des réseaux complexes de cours d'eau, un affleurement ponctuel de la roche ou encore un habitat relativement dispersé.

« L'accident ouest quercynois » (faille située au sud-ouest du Périgord Noir) correspond au petit causse de Florimont et les coteaux du Céou (Bouzic) : villages à l'architecture quercynoise, abondance de bories et de murets en pierre sèche bordant les chemins.

Enfin, le sous-secteur lot-et-garonnais, avec en son centre Tournon d'Agenais, apporte une spécificité d'organisation liée aux pechs - de l'occitan *puèg* qui dérive du latin *Podium* et désigne un endroit plat et surélevé – sur lesquels se perchent parfois les villages.

Tandis que les causses (voire les versants) tendent à se fermer visuellement (dominante boisée par régression des activités pastorales), les autres espaces de bassins ou marges conservent d'assez amples perspectives : soit grâce à des cultures diversifiées, soit au gré des vallées (La Tourmente, le Lafondial), ou de buttes dominant tout le paysage alentour (Ayen, Saint-Robert…).

QUELQUES REPÈRES SPATIAUX

Daglan (Coteaux de la vallée du Céou), Noilhac, Collonges-la-Rouge et Meyssac (les grès rouges marquent l'architecture villageoise), Yssandon (panorama remarquable embrassant le Bassin de Brive, les Monédières, les Monts d'Auvergne, les Causses et les plateaux périgourdins), les buttes témoins de Turenne, Ayen, Saint-Robert.

PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIÉS

Souligner la topographie par le végétal

Une topographie animée induit des occupations des sols variées. Les vallées sont les principaux témoins de cette diversité : prairies permanentes ou temporaires, noyeraies et autres vergers. Les arbres et les haies interviennent dans l'espace de diverses manières, renouvelant et diversifiant la qualité des paysages. Remplissant des fonctions agricoles (brise vent, retenue des terres, abri du bétail), écologiques (ripisylves) et paysagères, ces organisations tramées régressent au profit d'espaces de grandes cultures.

Les versants autrefois davantage viticoles sont couverts - parfois de manière quasi exclusive - de boisements (Campagnac-lès-Quercy, Bouzic…).

Prendre appui sur la géologie et les formes de relief existantes pour donner corps à la fois aux réalités et à l'imagerie paysagères du territoire

Les curiosités liées aux formations géologiques (relief karstique avec vallées sèches, dolines, grottes, gouffre et résurgence), constituent un potentiel de valorisation pour les territoires (patrimoine naturel et paysager).

Causses près de Curemonte à proximité de la vallée de la Sourdoire (19) © CREN-PC

Ambiance de causse à Lagleygeolle (19) © CREN-PC

Noyeraies, pâtures et chênaies à Lanteuil (19) © CREN-PC

CREN Poitou-Charentes
RÉGION Nouvelle-Aquitaine

Secteur paysager n°16- Causses et région des grès rouges

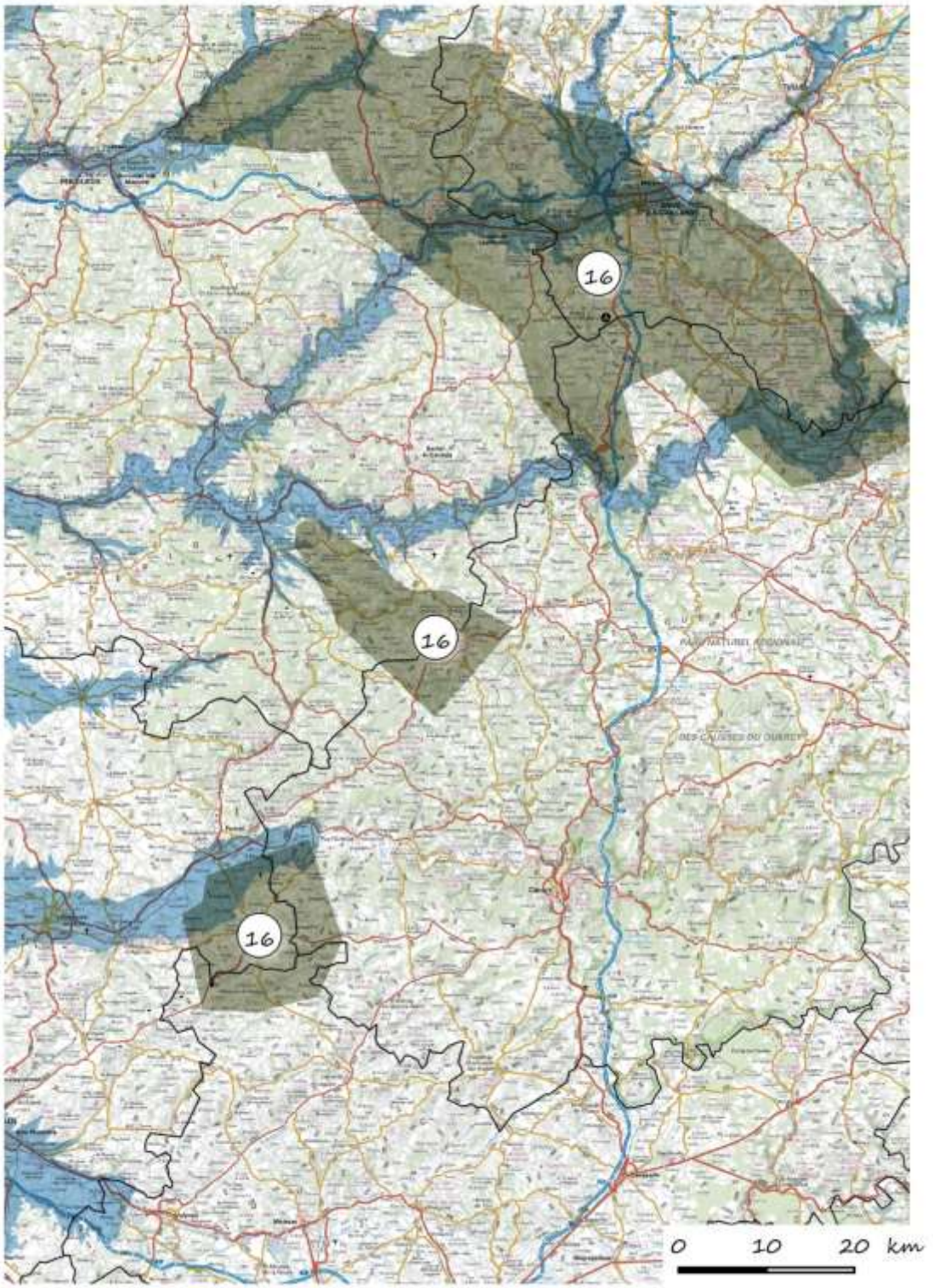

Le grand cordon dunaire atlantique

Secteur paysager n°17

CREN Poitou-Charentes
Région Nouvelle-Aquitaine

17. Le grand cordon dunaire atlantique

UNITÉS PAYSAGÈRES CONCERNÉES

Le secteur paysager comprend la Côte Sauvage de ***la presqu'île d'Arvert*** (forêt de la Coubre), ***la bande littorale*** (atlas des paysages de la Gironde) et la Côte d'Argent (secteur landais).

TRAITS MARQUANTS

La matière océane constitue le trait marquant de ce secteur paysager : une immense plage de près de 250 km de long, interrompue par le Bassin d'Arcachon et ponctuée de multiples sites balnéaires (Montalivet, Hourtin, Carcans, Lacanau, Biscarosse, Hossegor pour n'en citer que quelques-uns). Un cordon dunaire plus ou moins marqué et/ou boisé, assorti de lacs, d'étangs et autres zones humides, organise la transition avec le massif forestier des landes situé en arrière.

L'organisation spécifique du territoire, avec des lieux de vie limités sur le littoral, résulte notamment des travaux de la mission interministérielle d'aménagement de la côte aquitaine (MIACA) de 1967 à 1988.L'objectif était de rechercher un équilibre entre tourisme et nature, et ce, afin d'éviter les abus urbanistiques constatés sur d'autres espaces littoraux métropolitains. A noter que ses objectifs ont été repris en partie dans la loi Littoral.

QUELQUES REPÈRES SPATIAUX

Océan, Lac, Forêt : Carcans, Maubuisson, Carcans-plage : exemple d'une organisation village ancien, village lacustre et station balnéaire, spécifique de la côte d'Argent.

PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIÉS

Préserver le cordon dunaire

La force océane se ressent ici très fortement, que ce soit dans la puissance des rouleaux déferlant sur le rivage, les volumes de sable brassés, les dimensions impressionnantes de la dune ou l'érosion très rapide du trait de côte. La succession de milieux [dune blanche - dune grise - lette (dépression inter-dunaire aux milieux plus humides) - dune boisée] constitue un ensemble dont l'intégralité doit être préservée, en tant qu'écosystème, en tant que paysage et « barrière naturelle » contre les effets mécaniques de l'eau et des vents océaniques.

Maintenir des coupures d'urbanisation

C'est une fréquentation forte et saisonnière qui anime le littoral, sous l'influence des agglomérations rétro-littorales. Il est fondamental de garantir de manière pérenne le maintien d'espaces naturels, agricoles ou forestiers en transition entre les différents villages et stations au long des routes de

desserte. Il en va de la qualité globale du cadre de vie (maintien de vastes espaces de respiration) comme de la fonctionnalité des continuités écologiques à l'échelle du territoire.

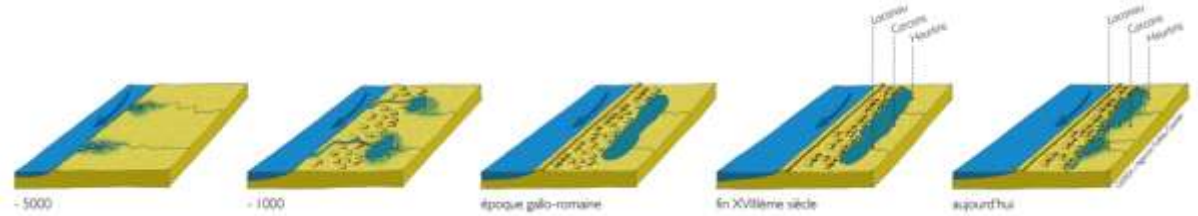

Formation des étangs d'arrière dune – blocs extraits de l'Atlas des paysages de Gironde ©Agence Folléa Gautier

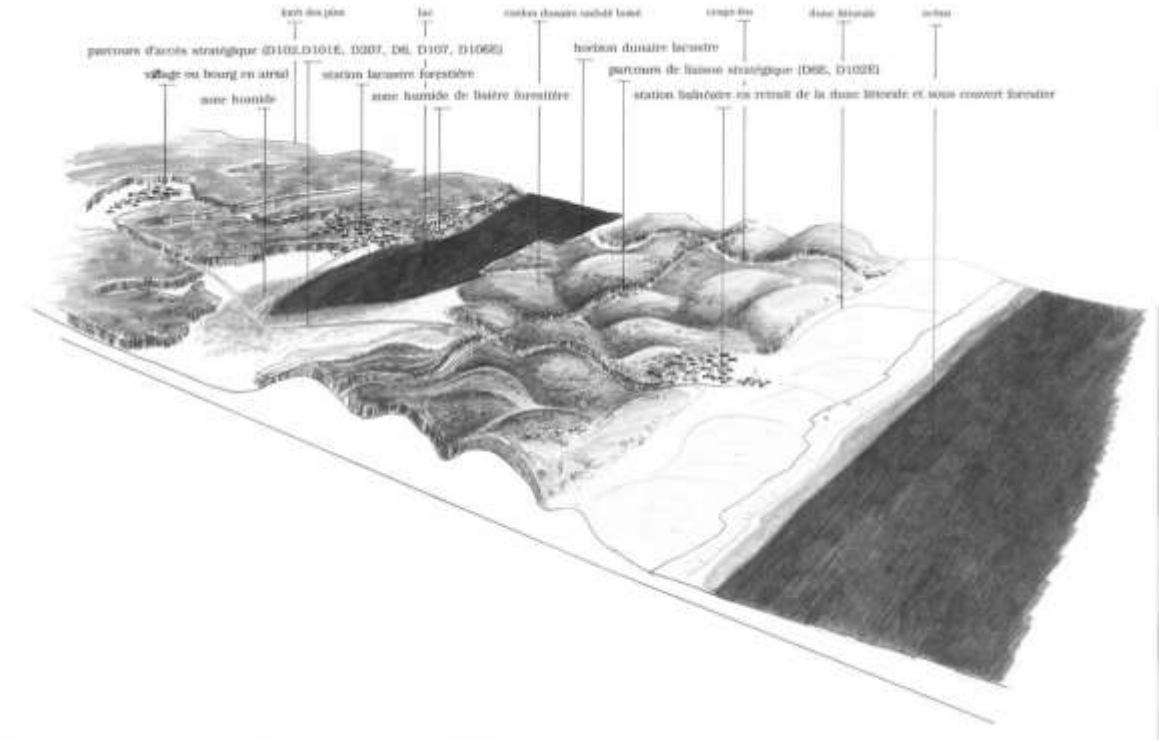

Bloc paysager extrait de l'Atlas des paysages de Gironde ©Agence Folléa Gautier

Blocs paysagers issus du projet de charte du Parc Naturel Régional Médoc (33)

Replantations de la dune littorale à Bourcefranc-Le-Chapus (17) © CREN-PC

3 photographies à Lacanau (33) issues de l'Atlas des paysages de Gironde ©Agence Folléa Gautier

Secteur paysager n°17- Grand cordon dunaire atlantique

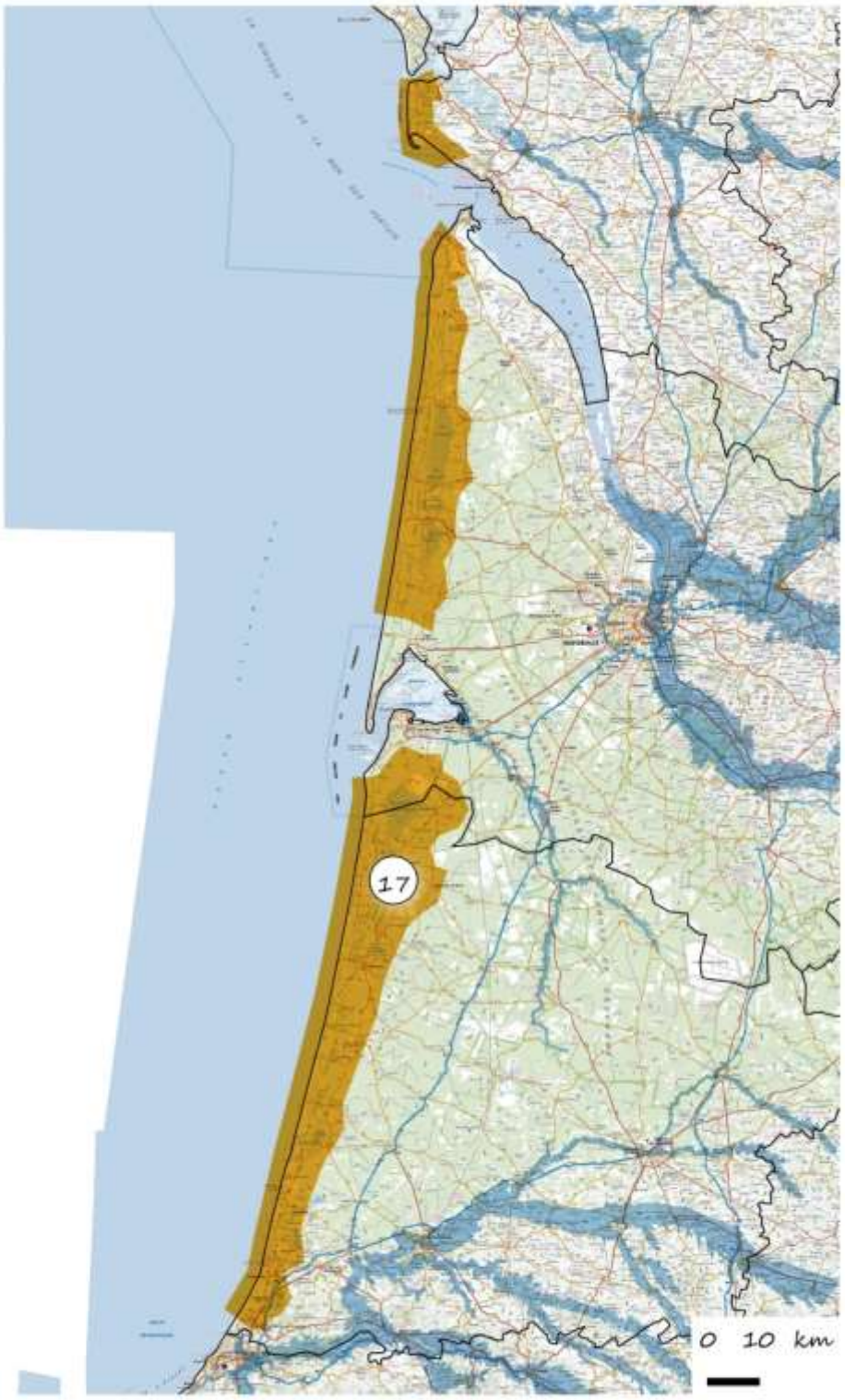

Les landes du nord-Médoc

Secteur paysager n°18

CREN Poitou-Charentes
Région Nouvelle-Aquitaine

18. Les landes du nord-Médoc

UNITÉS PAYSAGÈRES CONCERNÉES

Le secteur paysager des landes du nord-Médoc comprend l'unité paysagère des ***landes Girondines*** identifiées et caractérisées dans l'Atlas des paysages de la Gironde.

TRAITS MARQUANTS

Le secteur est délimité par la Pointe de Grave au nord, les dunes et les lacs à l'ouest et l'agglomération bordelaise au sud. Cet ensemble constitue la pointe Nord du massif du plateau landais, soit environ 17 % de la surface globale de la forêt des Landes de Gascogne, dont elle partage les traits d'immensité et d'apparente monotonie.

« Le relief quasiment plat ne permet pas une évacuation efficace des eaux, ce qui permettait autrefois d'avoir des paysages de landes humides exploitées par une activité agropastorale. Au XIXème siècle, d'importants travaux de drainage ont eu lieu afin de permettre la valorisation économique de ces espaces par la plantation de pins. L'eau reste un élément très présent mais discret (lagunes, réseau de crastes...).

Les paysages forestiers médocains présentent de nombreuses variations sous une apparente unité, en fonction de la variété végétale des sous-étages, de la diversité des âges des peuplements et de la présence plus ou moins visible de l'eau dans les crastes ou les lagunes. Des espaces particuliers sont à distinguer au milieu de ce paysage forestier, notamment les clairières de cultures, où les vastes parcelles labourées dégagent des horizons immenses.

Quelques villages sont parsemés dans le massif. A partir des noyaux originels, installés le long des axes en lien avec l'activité sylvicole, l'urbanisation s'est développée de manière plutôt lâche, s'implantant en bordure de voie et d'une architecture peu en lien avec le contexte local. » *(d'après le Cahier des paysages du PNR Médoc).*

A la faveur de l'irrigation, l'extension des clairières cultivées dans un sous-secteur compris entre Hourtin, Saint-Laurent-Médoc et Carcans, est de nature à modifier de façon déterminante la matière paysagère du secteur.

Par ailleurs, là où d'innombrables petites parcelles privées demeurent, les effets de la tempête se font toujours sentir : friches avec des chablis de pins maritimes.

QUELQUES REPÈRES SPATIAUX

Lac d'Hourtin et de Carcans, Saint-Laurent-Médoc.

PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIÉS

Maîtriser les enjeux paysagers contemporains

Par exemple, la production d'énergie photovoltaïque, comprend des constructions et conduit à des aménagements pour lesquels il existe peu de référentiels sur le plan paysager. Envisager « l'objet » à travers le prisme du projet de paysage - par conséquent en faisant appel au savoir-faire de paysagistes concepteurs - est une manière d'envisager son insertion dans le plus long terme.

Faire le choix et se donner les moyens de la qualité urbaine et paysagère

Enrayer les processus de banalisation du paysage construit, en particulier au long des routes : les linéaires routiers ainsi refermés par les maisons et leurs jardins clos, dessinent un paysage de banlieue linéaire, paradoxalement assez étouffant dans ces vastes paysages forestiers. Par ailleurs, l'une des tendances en cours de la construction semble être celle de la division parcellaire, ce qui pose évidemment des questions de qualités urbaines.

Promouvoir des formes et espaces intégrateurs pour les extensions de bourgs, en s'appuyant notamment sur les motifs paysagers caractéristiques : airiaux, prairies, petits bois de feuillus...

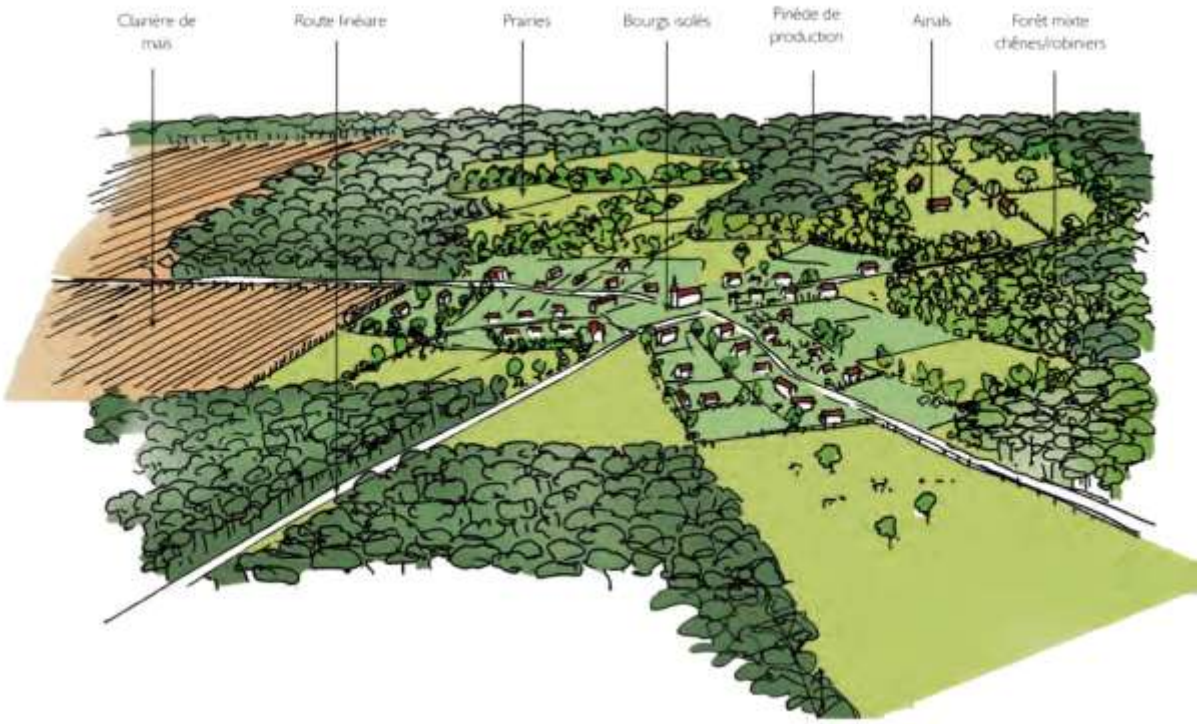

Bloc paysager issu du projet de charte du Parc Naturel Régional Médoc (33)

Traversée d'un boisement mixte à Montalivet-les-Bains (33) – Extrait de l'Atlas des paysages de Gironde © Agence Folléa Gautier

Secteur paysager n°18- Landes du nord-Médoc

La métropole bordelaise

Secteur paysager n°19

CREN Poitou-Charentes
Région Nouvelle-Aquitaine

19. La métropole bordelaise

UNITÉS PAYSAGÈRES CONCERNÉES

Le secteur paysager de la métropole bordelaise, qui compte 28 communes, 57 000 hectares et une population qui approche les 800 000 habitants, est à rapprocher de l'unité paysagère de l'agglomération bordelaise décrite dans l'Atlas des paysages de la Gironde, raison pour laquelle la description ci-dessous en cite très largement des extraits (texte en italique sauf mention spéciale).

TRAITS MARQUANTS

« En grandissant, Bordeaux-ville est progressivement devenue Bordeaux-agglomération. Elle est connue pour être une métropole horizontale, largement étalée sous forme de logements individuels peu denses et de zones commerciales qui s'étendent en continu jusqu'à 20 kilomètres du centre-ville, à la faveur notamment des infrastructures routières. Ce faisant, l'urbanisation a englobé un certain nombre d'espaces restés non bâtis, plus ou moins aménagés, que l'on peut appeler « espaces naturels urbains » : naturels par l'occupation de leurs sols (forêt, vigne, pâture, …) et urbains par leur position dans l'agglomération ; par ailleurs l'urbanisation est entrée en contact avec plusieurs grands types de paysages. Cette rencontre devrait générer des formes urbaines et des façons d'habiter ou de travailler spécifiques, comme la Garonne a, au XVIIIe siècle, influé de façon remarquable l'urbanisme et l'architecture des quais. Dans la réalité, cette conception paysagère de l'urbanisme ne s'observe que ponctuellement ».

Ainsi, au-delà de la ville-centre, parmi les paysages au contact de la métropole, se trouvent les marais au nord-ouest et sud-est (Saint-Médard-en-Jalles, Bègles), le fleuve Garonne (quais, pont de pierre, pont d'Aquitaine…), les coteaux habités de la rive droite (Bouliac, Cenon, Lormont), la campagne résidentielle de l'Entre-deux-Mers (Floirac, la frange forestière du Massif des Landes de Gascogne, et les enclaves et franges viticoles (Pessac-Léognan, Ludon-Médoc…).

L'agglomération *« s'étend actuellement en continu sur vingt kilomètres d'est en ouest (de Saint-Médard-en-Jalles à Floirac) pour vingt-cinq kilomètres du nord au sud (d'Ambarès à Villenave d'Ornon). Au fur et à mesure de son extension, mais aussi des époques architecturales et des transformations des espaces agricoles, forestiers ou naturels alentour, l'urbanisation est allée à la rencontre de territoires diversifiés, voire contrastés, au-delà de la Garonne, raison d'être de la ville : les marais au long du fleuve, la forêt à l'ouest, la vigne du Médoc et des Graves au nord et au sud, le coteau de la rive droite et la campagne de l'Entre-deux-Mers à l'est. Ainsi les visages de l'agglomération changent selon les époques et les secteurs, composant un foisonnement complexe de paysages urbains. Cette diversité nécessiterait d'être investiguée à l'échelle du quartier : il est évidemment abusif de rassembler une telle diversité, voire hétérogénéité, dans une seule « unité » de paysage »* quelle que soit l'échelle d'appréciation (régionale, départementale ou locale).

QUELQUES REPÈRES SPATIAUX

La façade XVIII[e] en rive gauche, la Garonne et les quais, le Pont d'Aquitaine, le Pont de Pierre, sont autant d'images fortes de la ville de Bordeaux et de son rayonnement métropolitain.

Le parc intercommunal des Jalles (4500 hectares) créé en réaction à la périurbanisation récente (captage des Sources sur 240 ha, vallée maraîchère sur 460 hectares …). *« L'ambition de ce Parc est de porter un projet global et cohérent de protection, de valorisation et de développement durable de cet espace qui permette de limiter l'étalement urbain, de soutenir l'activité agricole traditionnelle tout en mettant en valeur l'identité des lieux. »* Cyril LAVIGNE archéogéographe, 2015.

Point de vue en belvédères depuis les hauteurs de Cenon et de Lormont notamment à travers les parcs. Réciproquement, ce front de coteaux boisés qui domine la ville bordelaise se lit aisément dans le paysage depuis la rive gauche et constitue ainsi un précieux repère spatial.

PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIÉS

Les principaux sont eux-mêmes si nombreux qu'ils ne peuvent être ici tous cités…

Préserver de « larges coupures vertes » dans l'urbanisme et « faire projet » autour de la préservation de la biodiversité et des milieux naturels

« La croissance de l'agglomération Bordelaise se traduit par un puissant étalement de l'urbanisation. Dans toutes les directions, l'urbanisation est d'abord excessivement linéaire, greffée sur les grandes voies de communication : A10 vers Saint-André-de-Cubzac, A89 vers Libourne, RD 936 vers Créon, A62 et RD 1113 vers Langon, RD 1250 et RD 106 vers le Bassin, RD 1215 vers Lacanau. Le phénomène se traduit par des entrées de villes à la française, c'est-à-dire médiocres et banales, du fait de l'urbanisation commerciale qui s'y greffe et recherche un effet de vitrine envahissant.

Outre l'image écornée des villes offertes par cette urbanisation linéaire et diffuse, le risque est de diluer l'essentiel du département dans une périurbanisation qui met en péril l'identité et l'existence même des polarités les unes par rapport aux autres. Les enjeux liés à ces dynamiques sont développés dans la partie « Les processus de transformation des paysages et les enjeux ».

Affirmer « une métropole et son fleuve »

Bordeaux Métropole a pris par anticipation en 2016, la compétence inondation et met en œuvre une politique très volontariste de maîtrise des débordements de la Garonne et la Dordogne (Chef de file de la Stratégie locale de gestion du risque inondation, mise en place d'un Programme d'actions de protection contre les inondations (PAPI)). Dans la poursuite des actions entreprises depuis de nombreuses années sur ce territoire pour remettre le fleuve au cœur de la vie de la cité, la gestion du risque est bien sûr l'occasion (incontournable !) de réfléchir à différentes solutions techniques, mais aussi à de nouvelles organisations paysagères à échelle de territoires (pas seulement de la rive) souhaitables pour demain (ex. qualité et emprises des zones d'expansions, usages temporaires, alternatifs… Cet enjeu paysager métropolitain est considérable et se confronte d'ores et déjà à la

pression spéculative du foncier que connaît la métropole dans son contexte de capitale régionale de la Nouvelle-Aquitaine.

Révéler de nouveaux visages métropolitains : ceux des paysages urbains « d'après pétrole »

La qualité écologique des cours d'eau, qui reste à renforcer, est bien identifiée avec des objectifs aux horizons 2022 : reconquête progressive des cours d'eau et du fleuve, projets d'aménagement le long de la Garonne, réouverture de certaines jalles, etc. L'ensemble des projets d'aménagement public valorise la place de l'eau dans la ville. 2030 : 100% des cours d'eau de la métropole font l'objet d'une gestion écologique exemplaire. La traduction de ces politiques dans les paysages urbains et périurbains doit être forte, vécue et appréciée dans le cadre de vie le plus quotidien.

De même, c'est bien sur le plan paysager que les ambitions en matière de transition énergétique et de protection-valorisation d'espaces naturels et agricoles, doivent trouver les concrétisations les plus adaptées, convaincantes et démonstratives.

La façade du XVIIIème siècle s'offre aux regards au-dessus des eaux du fleuve © Atlas des paysages de Gironde

La priorité donnée au tramway minimise l'emprise des voitures dans le centre-ville © Atlas des paysages de Gironde

Les bords de Garonne rive droite © Atlas des paysages de Gironde

L'urbanisme sur dalle de Mériadeck sépare les circulations, au sol, des bâtiments surélevés © Atlas des paysages de Gironde

Bordeaux vue depuis les hauteurs à Cenon © Atlas des paysages de Gironde

La gare Saint-Jean réaménagée forme le cœur du projet urbain pour le sud de l'agglomération © Atlas des paysages de Gironde

Au long de la Garonne s'ouvrent aujourd'hui d'amples espaces publics, confortables et accueillants © Atlas des paysages de Gironde

Les façades sont mises en valeur par les aménagements © Atlas des paysages de Gironde

L'ampleur de la Garonne se laisse admirer depuis les quais © Atlas des paysages de Gironde

Parcelle viticole au cœur de l'urbanisation à Villenave-d'Ornon © Atlas des paysages de Gironde

A Bègles, la zone commerciale de Tartifume constitue une entrée peu valorisante pour l'agglomération © Atlas des paysages de Gironde

Urbanisation et prairies se mêlent aux limites de l'agglomération © Atlas des paysages de Gironde

Secteur paysager n°19- Métropole bordelaise

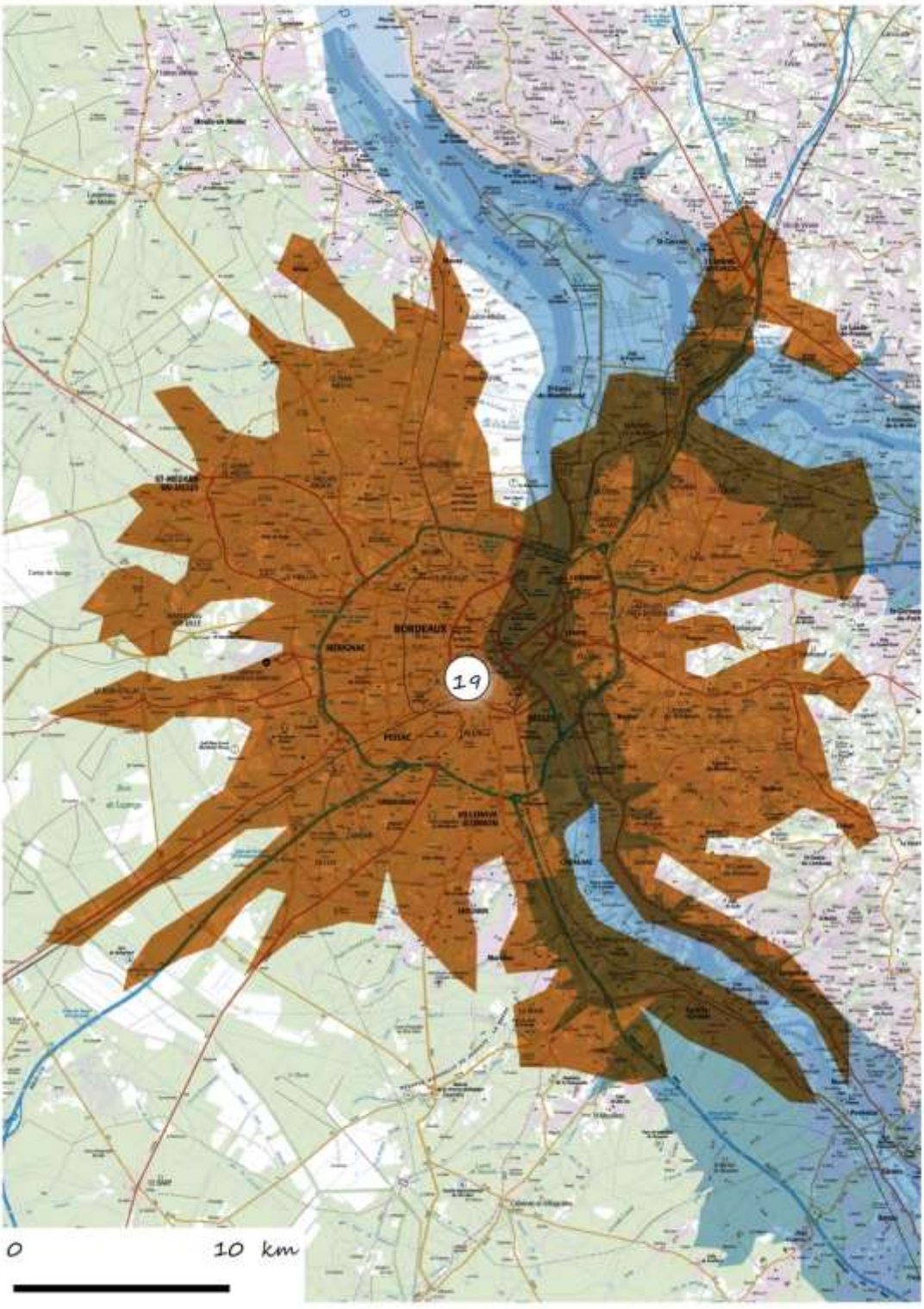

La Double et le Landais

Secteur paysager n°20

CREN Poitou-Charentes
RÉGION Nouvelle-Aquitaine

20. La Double et le Landais

UNITÉS PAYSAGÈRES CONCERNÉES

Le secteur paysager de la Double et du Landais comprend le ***Petit Angoumois***, la ***Double saintongeaise*** (Atlas des paysages de Poitou-Charentes), les ***prémices des coteaux charentais,*** les ***marges de la Double Saintongeaise,*** les ***Portes de la Double,*** les ***Portes du Landais,*** les ***vallées de l'Isle et de la Dronne en amont de Coutras*** (Atlas des paysages de Gironde) et la ***Double et le Landais*** (Étude paysagère de la Dordogne).

TRAITS MARQUANTS

Ce secteur paysager se caractérise par un relief doucement bosselé, aux sols pauvres et hydromorphes expliquant la prédominance des boisements (taillis de chênes, de châtaigniers et pinèdes de pins maritimes) et un réseau hydrographique dense. De nombreuses clairières habitées, accompagnées de prairies pâturées, de quelques parcelles de vignes et d'étangs morcèlent ce paysage boisé constitué de collines et de vallons marécageux (appelés « nauves » localement).

QUELQUES REPÈRES SPATIAUX

Échourgnac (Domaine du Parcot).

PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIÉS

Stopper les phénomènes de concentration dans les vallées principales

Le réseau d'infrastructures s'intensifie de manière très marquée à l'approche des vallées (L'Isle, la Dronne). En conséquence, les phénomènes de concentration urbaine et d'activités s'accentuent au point d'obstruer des pans entiers de paysages. De nouveaux développements sont à creuser autour de villages en retrait des vallées, dans une logique nord-sud plus qu'est-ouest.

Diversifier les paysages forestiers

La spécialisation forestière marquée autour du pin maritime dont le cycle de production tend à se réduire (25-30 ans), accentuée par les phénomènes climatiques (tempêtes) qui encouragent cette sylviculture, n'apporte pas de plus-value paysagère à moyen ou long terme. La diversification des essences dans une logique combinée de préservation / reconquête des continuités écologiques, est un enjeu fort de paysage.

Reconquérir des surfaces en prairies et/ou de vergers

Hormis les clairières consécutives à l'exploitation forestière, les espaces ouverts sont peu nombreux en particulier côté Double. La préservation, voire la recréation de secteurs prairiaux, est un enjeu paysager majeur qui permet, à la fois, de « redonner » une certaine échelle au paysage et de

recentraliser les modes d'habiter autour de ressources locales ; il s'agit de définir de nouveaux modèles de cohabitation, au bénéfice des agriculteurs (circuits courts), des riverains (réserve de main d'œuvre locale) et du cadre de vie (pour tous, y compris le tourisme). Il existe des exemples de création de réserves foncières agricoles et/ou d'espaces naturels agricoles et périurbains qui permettent ce type de projets.

Ancienne carrière d'argile blanche au cœur de la Double à Guizengeard (16) © Base Aérienne 709 Cognac

La Double à Bayas (33) © CREN-PC

La Double à Cadeuil (17) © CREN-PC

Au cœur d'une clairière de La Double à Cadeuil (17) © CREN-PC

Clairière semi-bocagère à Guizengeard (16) © CREN-PC

Vallon avec retenue collinaire et prairies pâturées à Guizengeard (16) © CREN-PC

Ancienne carrière d'argile blanche au cœur de la Double à Guizengeard (16) © CREN-PC

Entre le vignoble bordelais et la Double à Froin (33) © CREN-PC

La Double à Touvérac (16) © CREN-PC

Secteur paysager n°20- Double et le Landais

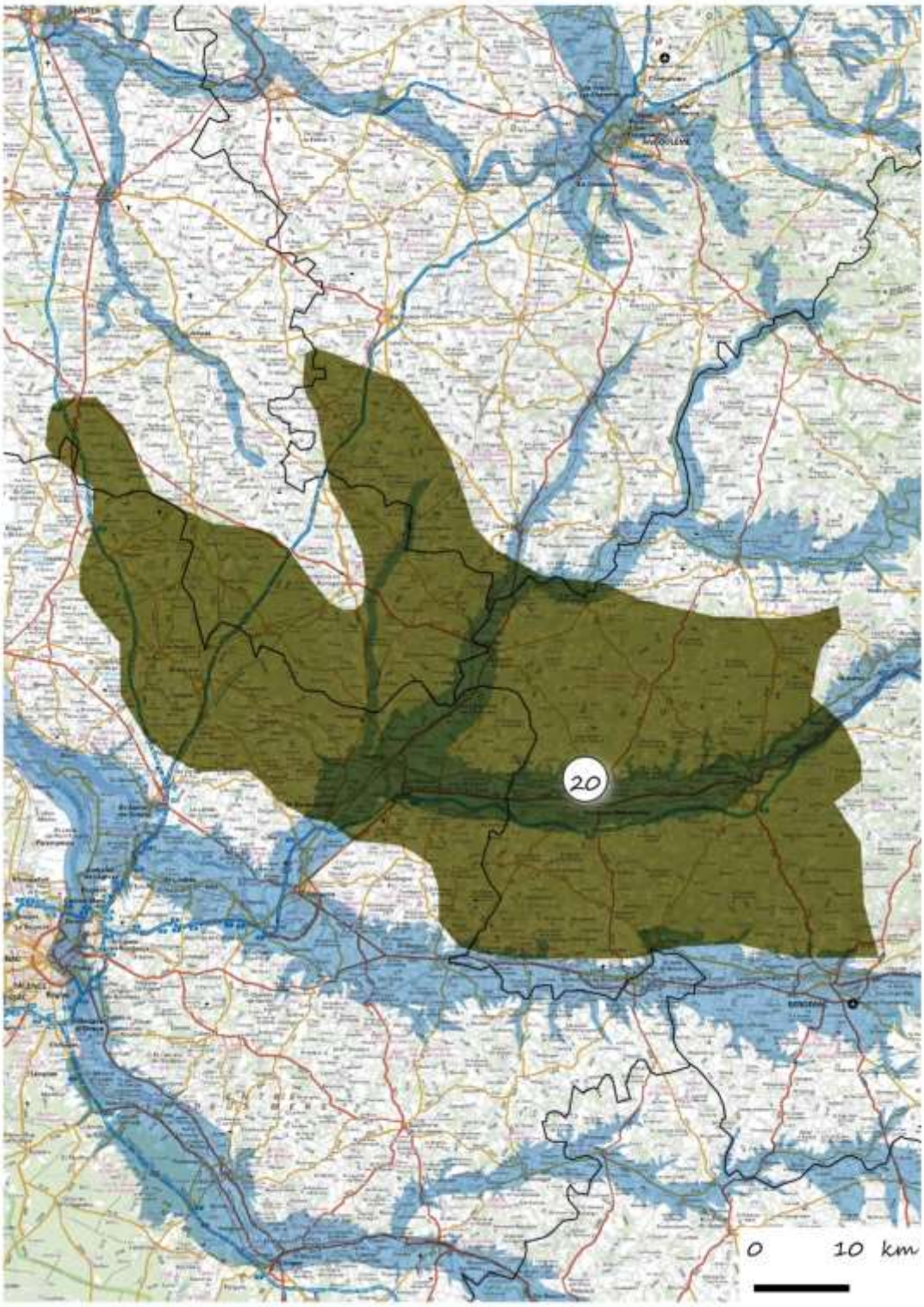

Les vignobles bordelais et bergeracois

Secteur paysager n°21

CREN Poitou-Charentes
Région Nouvelle-Aquitaine

21. Les vignobles bordelais et bergeracois

UNITÉS PAYSAGÈRES CONCERNÉES

Le secteur paysager des vignobles bordelais et bergeracois comprend les unités paysagères de la terrasse de Bazadais, le Sauternais, le Fronsadais, le Pomerol, les paysages de Saint-Émilion, la plaine de Castillon-la-Bataille à Libourne, la rive gauche d'Eynesse à Saint-Jean-de-Blaignac, le méandre de Sainte-Foy-la-Grande, l'Entre-Deux-Mers nord, l'Entre-Deux-Mers de Sauveterre, les collines de La Réole et les collines sud de l'Entre-Deux-Mers décrites dans l'Atlas des paysages de la Gironde ainsi que les vignobles Bergeracois (Étude paysagère de la Dordogne).

D'autres portions de territoire proches présentent des paysages viticoles tels qu'en rives droite et gauche de l'estuaire de la Gironde (Médoc et Haut-Médoc, Blayais et Bourgeais) mais elles sont considérées -à cette échelle d'appréciation-, davantage comme composante de la mosaïque paysagère qui intègre d'autres dimensions ou enjeux : le rapport à l'eau, les sensibilités paysagères différentes aux aménagements, etc. Il en est de même en amont de la Garonne où la réalité viticole n'est pas aussi marquée dans les paysages que dans ce secteur paysager.

TRAITS MARQUANTS

Les terres viticoles regroupent l'ensemble des secteurs où la culture de la vigne est dominante. S'inscrivent dans ces paysages les territoires suffisamment conséquents en termes de superficie à l'échelle régionale, pour offrir une succession et une multiplicité de points de vue qui renseignent ou évoquent une réalité viticole économique, historique ou culturelle évidente.

Les vignobles bordelais et bergeracois s'étendent à des altitudes comprises entre 15 et 200 m sur les coteaux et les terrasses alluviales qui bordent les rives de l'Isle (près de la confluence avec la Dordogne), de la Dordogne et de la Garonne, décrivant un triangle entre Bordeaux à l'Ouest, Langon au Sud et Bergerac à l'Est.

Chargés d'histoire, ces paysages de nature maîtrisée, peignée et faiblement habitée sont largement relayés dans la promotion du produit de la vigne, ainsi qu'à travers les nombreux itinéraires touristiques proposant de les traverser. Intimement liés à la nature du sous-sol et du sol ainsi qu'à la matrice agricole locale, d'innombrables sous-secteurs se singularisent par leur topographie, leur patrimoine bâti ou la couleur de la terre ou encore à travers le mode de conduite des pieds de vigne.

QUELQUES REPÈRES SPATIAUX

Saint-Émilion (Juridiction de Saint-Émilion inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des paysages culturels évolutifs vivants soit 7846 hectares dont 5400 ha de vignoble, à 35 km au Nord-Est de Bordeaux), Langon (vues sur les hautes terrasses viticoles de la Garonne), Bergerac (et chemin jacquaire GR 654 jusqu'à la Réole), Monbazillac.

PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIÉS

Poursuivre la limitation des infrastructures

Les territoires viticoles bordelais et bergeracois bénéficient d'une image prestigieuse qui conforte leur assise dans la prise en compte de leur paysage. En ce sens, ils semblent faiblement menacés par les facteurs tels que la pression urbaine ou certains équipements (éoliennes…). Pour autant, l'insertion de tels aménagements nécessite une attention et une délicatesse extrêmes.

Accentuer les efforts sur la conception paysagère des lotissements

La forte main d'œuvre associée à la production viticole, implique de nombreuses cohabitations entre terrains viticoles et zones urbanisées, ce qui, outre d'éventuelles problématiques de santé publique (produits phytosanitaires), pose question sur le plan paysager : le contact direct du bâti de type pavillonnaire avec le vignoble est rarement qualitatif par manque (précisément) d'une prise en compte du paysage suffisante dans les programmes d'aménagement.

Prendre appui dans l'aménagement sur les formes de relief

Parfois différentes au sein d'un même vignoble, les formes de relief signifient des enjeux paysagers spécifiques. Dans les Graves, un relief de croupes graveleuses (collines de faibles ondulations) dans le nord, se distingue de terrasses étagées en pente douce vers le fleuve dans le sud. Aux nuances topographiques s'ajoutent l'entrecoupement par quelques forêts ou bosquets, qui marquent à leur tour le caractère paysager du vignoble, en l'animant, voire en le compartimentant.

Prévoir -sur le plan paysager !- les cheminements de l'eau

La qualité de l'eau à l'aval des secteurs viticoles, souvent, interroge. Depuis les parcelles désherbées (inter-rangs voire rangs), les particules de terres des horizons superficiels des sols sont transportés par les eaux de pluies jusqu'aux cours d'eau. Il en est de même pour les produits phytosanitaires dont une partie s'infiltre jusqu'aux nappes phréatiques, parfois captées pour les besoins en eau potable des populations. La remarquable diversité de sols et de sous-sols conditionne très fortement les solutions à prendre, mais des stratégies paysagères élaborées à l'échelle de combes, de vallons ou de petits bassins versants sont à élaborer.

Vignoble sur les hautes terrasses de la Garonne près de Langon (33) © CREN-PC

Vignoble dans la vallée du Dropt à Sainte-Foy-La-Longue (33) © CREN-PC

Vignoble à Sauveterre-de-Guyenne (33) © CREN-PC

Vignoble à Sauveterre-de-Guyenne (33) © CREN-PC

Secteur paysager n°21- Vignobles bordelais et bergeracois

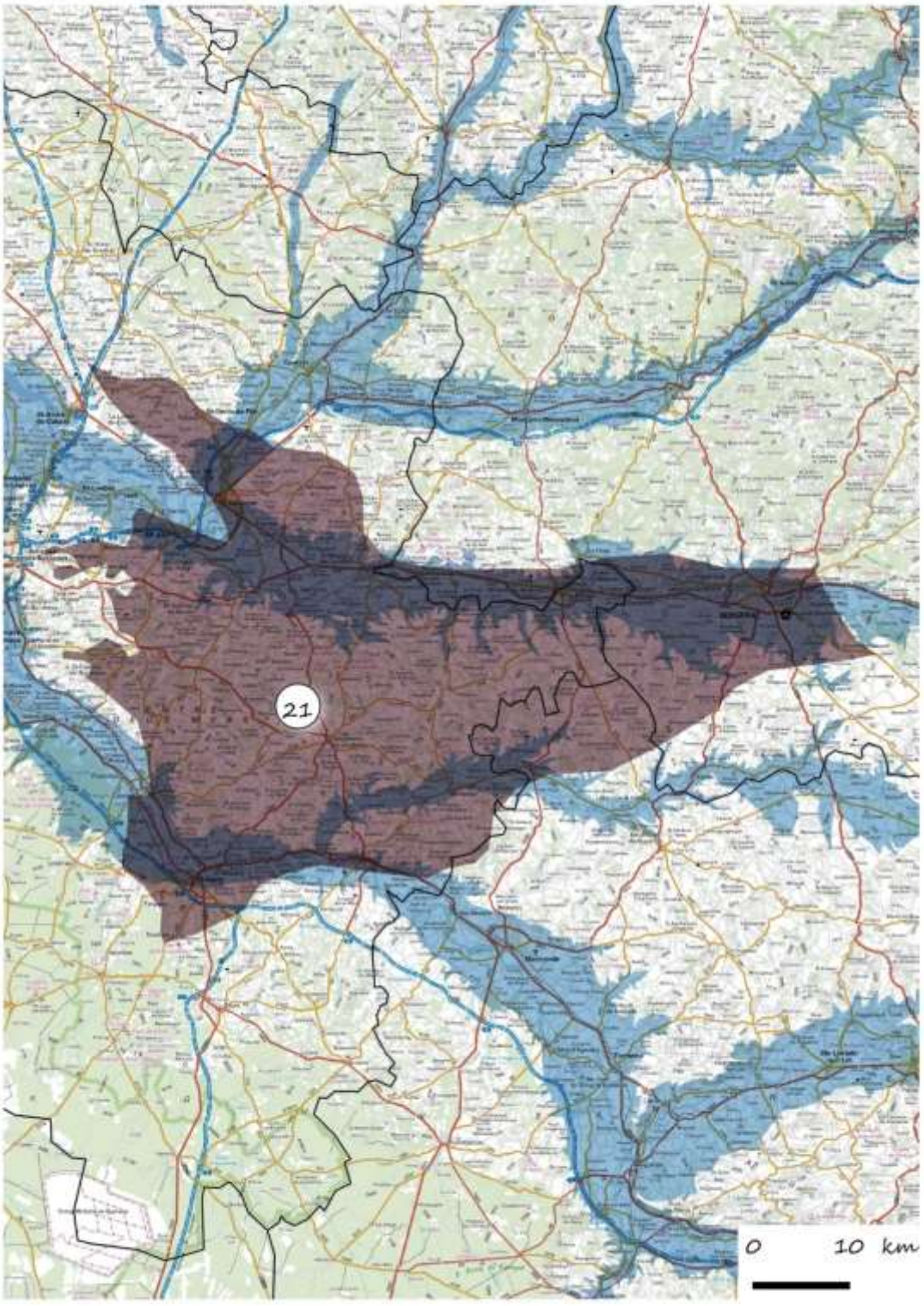

Les collines de Guyenne

Secteur paysager n°22

CREN Poitou-Charentes
Région Nouvelle-Aquitaine

22. Les collines de Guyenne

UNITÉS PAYSAGÈRES CONCERNÉES

Le secteur paysager des ***collines de Guyenne*** comprend l'unité paysagère du même nom, identifiée dans l'Atlas des paysages de Lot-et-Garonne à laquelle s'ajoutent le ***plateau d'Issigeac***, celui du ***Beaumontois*** et ceux ***vallonnés d'Eymet*** en Dordogne (Étude paysagère départementale).

TRAITS MARQUANTS

« Les collines de Guyenne s'étendent sur toute la largeur du département [du Lot-et-Garonne]. Elles séparent la vallée peu marquée du Dropt des couloirs affirmés de la Garonne et du Lot. Le passage à la vallée du Dropt en venant du sud est tout en transition.

Les collines de Guyenne forment un ensemble de collines, de buttes et de vallons, affluents majoritairement du Lot et de la Garonne. Ce secteur paysager regroupe des territoires où prédominent les grandes cultures sur de vastes parcelles suivant les amples ondulations du relief, pouvant avoisiner les cent mètres. Depuis les nombreux pechs et buttes coiffés de villages ou de bois, ce territoire offre des panoramas de qualité sur des espaces ruraux dans lesquels l'arbre est encore bien présent et sous des formes diverses : haies, bosquets, bois et vergers. L'arbre sous de nombreuses formes, mais dont la présence est fragmentée ou s'amenuise, joue donc encore un rôle non négligeable dans la composition du paysage. Cette diversité s'illustre par des ponctuations (bosquets), des points de mire (arbre isolé), des masses formant des petites nappes». (source : Atlas des paysages de Lot-et-Garonne).

QUELQUES REPÈRES SPATIAUX

Miramont-de-Guyenne, Villeréal, Monflanquin (silhouette du village-butte) et les principales villes « portes », depuis les vallées principales que sont Marmande, Tonneins, Villeneuve-sur-Lot et Fumel.

PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIÉS

Atlas 2012 Évolutions et enjeux paysagers

L'agrandissement du parcellaire agricole

L'évolution du parcellaire agricole est spectaculaire. La diminution des petites exploitations agricoles s'effectue au profit des plus importantes, concentrées sur la céréaliculture, les oléagineux et les vergers. Leur grande taille se traduit par des parcelles de vaste superficie, adaptées à la mécanisation.

La disparition des haies et la déprise des sols pentus

L'élevage bovin, relégué aux sols moins improductifs, est en nette réduction. Il en résulte une déprise agricole sur les terrains les plus pauvres ou les moins accessibles, avec l'apparition de friches et de

secteurs boisés, voire l'implantation de quelques résineux. La diminution des prairies s'accompagne d'une régression des haies, ce qui a pour effet d'ouvrir le paysage des vallons

Le développement des vergers

Les vergers se sont transformés depuis les années cinquante. Là où auparavant ils étaient plantés en rangées assez distantes permettant une valorisation du sol par la prairie ou des cultures associées, ils sont aujourd'hui plantés en rangées denses, constituant la vocation unique de la parcelle. Pruniers d'Ente et actuellement noisetiers se sont ainsi considérablement développés, associés à l'irrigation permise par de multiples retenues collinaires ou forages.

L'évolution du bâti

L'évolution la plus marquante est celle du bourg de Cancon. Celui-ci d'étire maintenant sur près de 3km le long de la nationale, depuis le hameau de Deffès au sud jusqu'à la zone artisanale au nord. Le même phénomène s'observe, à un degré toutefois moindre, le long de la RD124. La superficie du bourg a ainsi explosée, les extensions diluant la lisibilité de son site d'implantation originel, groupé au pied du pech. Dans la campagne, l'évolution du bâti est ici relativement peu sensible, ne se traduisant que par l'apparition de nouveaux bâtiments agricoles.

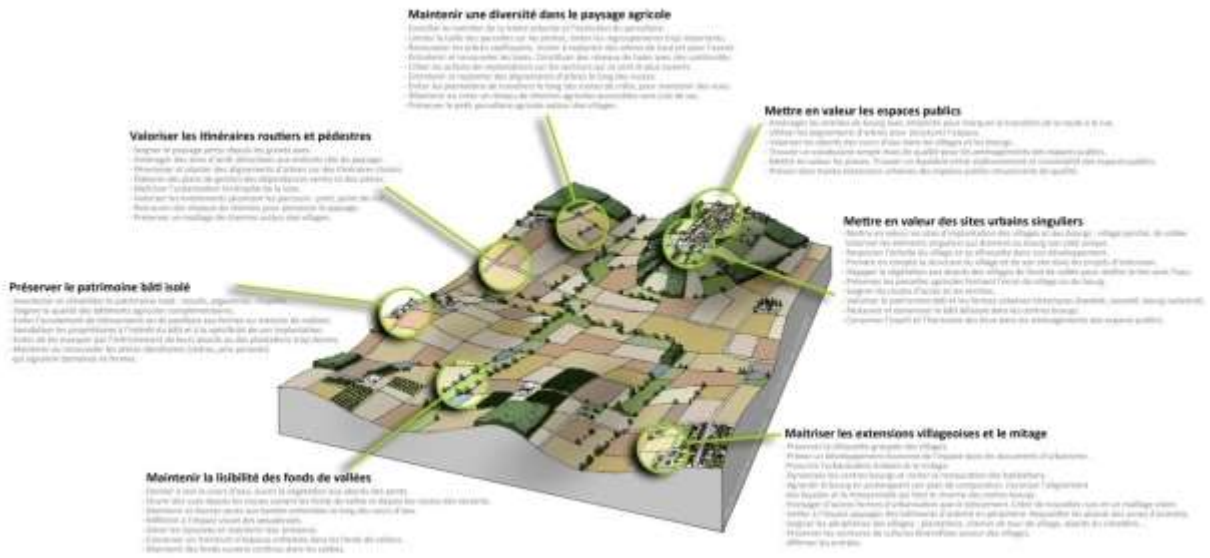

Bloc paysager des collines de Guyenne © Atlas des paysages de Lot-et-Garonne

Les collines de Guyenne présentent un paysage au relief doux, ponctué de buttes calcaires où se sont réfugiés les villages. Montastruc © Atlas des paysages de Lot-et-Garonne

Les nombreuses vallées, au profil souvent très évasé, n'imposent que rarement des directions très lisibles dans le paysage. Lachapelle © Atlas des paysages de Lot-et-Garonne

Le pech et la butte. Villeneuve-sur-Lot © Atlas des paysages de Lot-et-Garonne

Plus d'informations :

- PLUI Communauté de communes des bastides en Haut-Agenais-Périgord, 2013
- Atlas départemental des sites de Lot-et-Garonne, 2010 - DREAL Aquitaine
- Paysages de Lot-et-Garonne, 2008, CAUE47
- Cahier d'identité patrimoniale et paysagère - vallée du Dropt, 2002- URCAUE d'Aquitaine

CREN Poitou-Charentes

Région Nouvelle-Aquitaine

Secteur paysager n°22- Collines de Guyenne

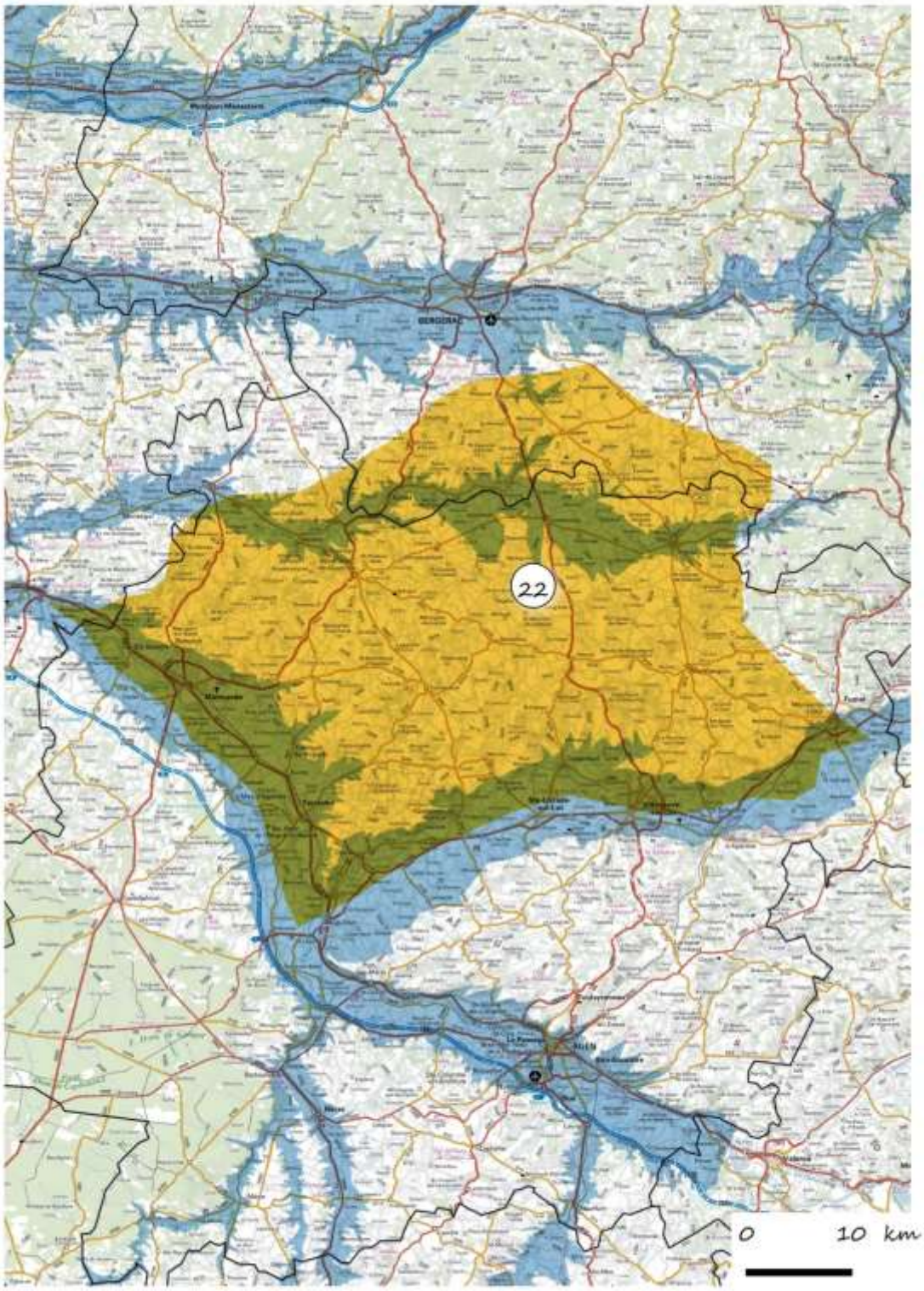

Le bassin d'Arcachon

Secteur paysager n°23

CREN Poitou-Charentes
Région Nouvelle-Aquitaine

23. Le Bassin d'Arcachon

UNITÉS PAYSAGÈRES CONCERNÉES

Le secteur paysager du ***Bassin d'Arcachon*** comprend ***La lagune du Bassin d'Arcachon (GI-J2) ; Arcachon et la dune du Pyla (GI-J3), le littoral ostréicole de La Teste au Teich (GI-J4), le littoral d'Andernos (GI-J5) et le Cap Ferret (GI-J6)*** identifiés dans l'Atlas des paysages de la Gironde.

TRAITS MARQUANTS

Par l'effet notable d'interruption de la bande côtière sableuse aquitaine, le Bassin d'Arcachon (et ses abords naturels et urbains) constitue un ensemble totalement singulier. Contrairement aux lacs et étangs landais, cette immense baie presque close reste ouverte sur l'océan, vivant sous son influence immédiate (marées), ce qui se traduit au travers d'ambiances dominantes de mer intérieure.

A quelques exceptions près, le pourtour immédiat du bassin est très urbanisé et les interruptions quelles qu'en soient la nature (agricole, naturelle…) localisées.

QUELQUES REPÈRES SPATIAUX

La station balnéaire d'Arcachon et ses « quartiers » ou plutôt « villes » « saisonnières », le Grand Site de la Dune du Pilat, les marais du Domaine de Certes et de Graveyron, les prés salés d'Arès et de Lège-Cap Ferret, etc.

PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIÉS

Renforcer voire reconquérir la qualité et la maîtrise des extensions urbaines

Le respect des coupures d'urbanisation entre bourgs et villages et ce, quelle que soit leur nature (boisées, agricoles, jardinées…), est un enjeu de fond pour la pérennité de la qualité paysagère du secteur.

Promouvoir une qualité d'accueil par la qualité de site

Il s'agit de considérer « l'esprit des lieux » - ici, balnéaire, là ostréicole, etc. – comme fondement du projet d'accueil. Si l'économie et la fonctionnalité sont importants, la qualité du cadre paysager et la recherche d'une certaine forme d'authenticité dans les aménagements doit être réalisée. Entrées de bourg, entrées de quartier, de parkings, accès au bord de l'eau… doivent se nourrir (sans tomber dans le pastiche) des éléments et de matériaux « tirés » du contexte.

Mettre en lumière le patrimoine et la qualité des usages liés à l'eau

Dans cet univers lié à l'eau, le soin porté aux aménagements et aux environnements, à la préservation des zones humides est, plus encore qu'ailleurs, primordial.

Le delta de la Leyre et ses zones humides, vers le parc ornithologique du Teich © Atlas des paysages de Gironde

Les prés salés d'Arès, à l'embouchure du Canal des Etangs © Atlas des paysages de Gironde

Le banc d'Arguin vu depuis la dune du Pilat © Atlas des paysages de Gironde

Ostréiculteurs, pointe du Cap Ferret. L'ostréiculture fait une part essentielle du caractère des paysages du Bassin ; elle est totalement dépendante de la qualité écologique de l'eau et du milieu © Atlas des paysages de Gironde

Le village ostréicole du Canon © Atlas des paysages de Gironde

Secteur paysager n°23- Bassin d'Arcachon

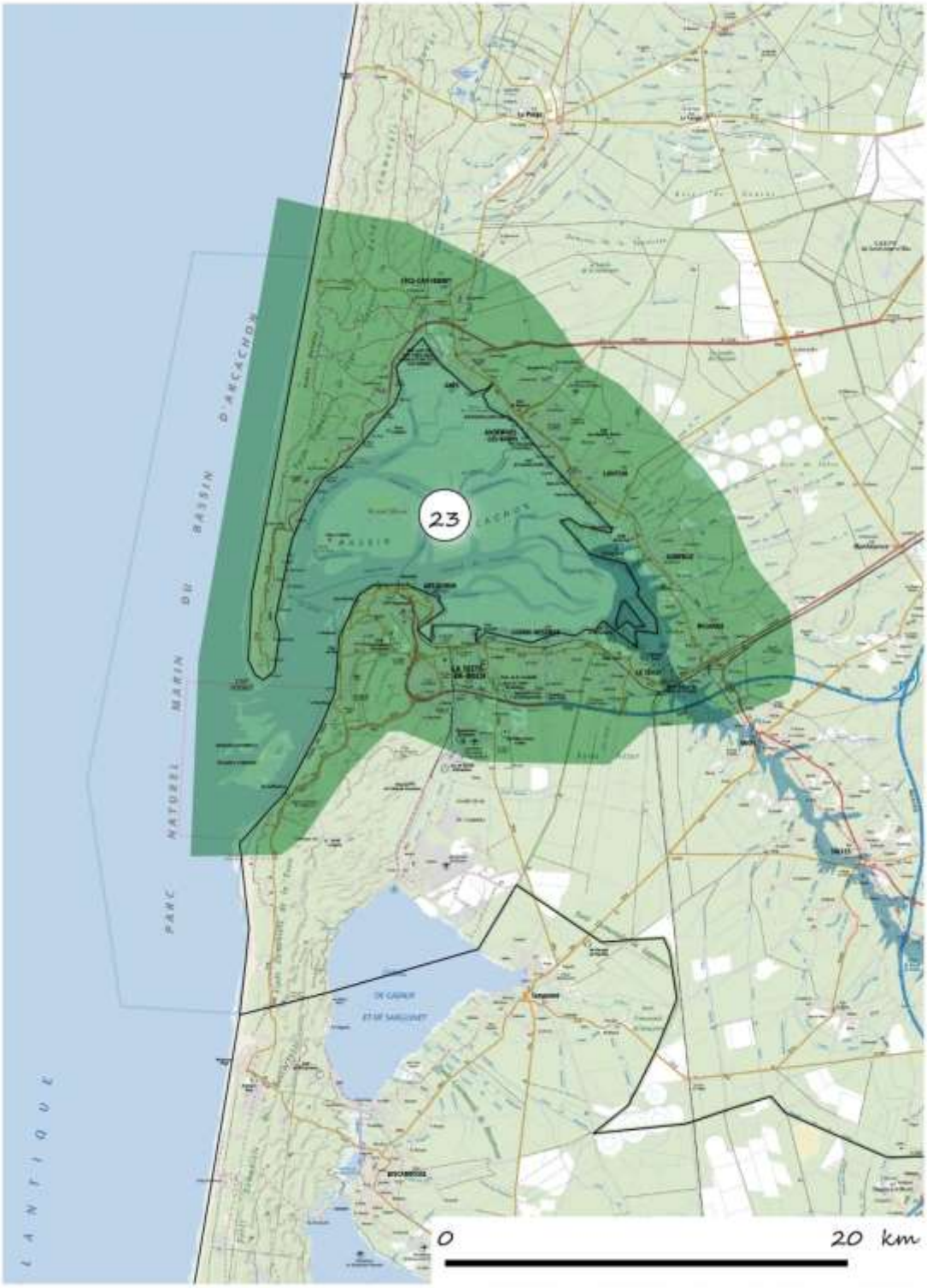

Les landes de Gascogne

Secteur paysager n°24

CREN Poitou-Charentes
Région Nouvelle-Aquitaine

24. Les landes de Gascogne

UNITÉS PAYSAGÈRES CONCERNÉES

Le secteur paysager des landes de Gascogne comprend les unités paysagères des ***landes Girondines*** dans l'Atlas des paysages de la Gironde, ainsi que la ***forêt Landaise*** au sein de l'Atlas des paysages du Lot-et-Garonne. La partie concernant les landes du Médoc fait l'objet d'un autre secteur paysager spécifique du portrait régional des paysages.

TRAITS MARQUANTS

Les landes de Gascogne, plus vaste massif artificiel d'Europe occidentale, se caractérisent par une futaie de pins maritimes sur près d'un million d'hectares couvrant les départements des Landes, de la Gironde et du Lot-et-Garonne.

La monotonie de ce paysage forestier tient également à la rectitude des routes et chemins qui tracent de longues perspectives boisées sur un maigre relief où l'eau s'écoule difficilement.

De plus près, l'alternance de la forêt avec des clairières cultivées et habitées ainsi que la juxtaposition de parcelles aux divers stades de la production sylvicole (reboisement, coupes d'éclaircies, coupe rase) l'hydromorphie des sols et les vallées principales (la Leyre, la Petite Leyre et le Ciron) participent, de concert, à la diversité paysagère des landes de Gascogne.

A l'échelle locale, l'habitat traditionnel landais constitue par son isolement, son organisation et son environnement, un témoignage de l'agro-pastoralisme landais et de ses adaptations.

QUELQUES REPÈRES SPATIAUX

Hostens (Domaine Nature), Tourbières de Mées, Sabres (écomusée: gemmage, échassier landais).

PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIÉS

Donner à voir les évolutions les plus récentes et l'émergence en cours de nouveaux paysages

Si les paysages ont largement évolué entre le XIX^{e} siècle et le XX^{e} siècle, pour faire de ce territoire la plus grande forêt industrielle d'Europe, qu'en est-il aujourd'hui ? Comment les nombreux évènements (incendie, sécheresse, tempêtes, inondations, attaques parasitaires, dégâts liés au gibier) impactent-ils les orientations ou stratégies paysagères actuelles ?

Maintenir la diversité intrinsèque des landes

Lande sèche à bruyère, lande mésophile (fougère) et humides (molinie).

Maîtriser l'étendue et la répartition des clairières cultivées

Les clairières cultivées d'échelle monumentale présentent beaucoup moins d'attrait touristique (vaste champs de maïs irrigués).

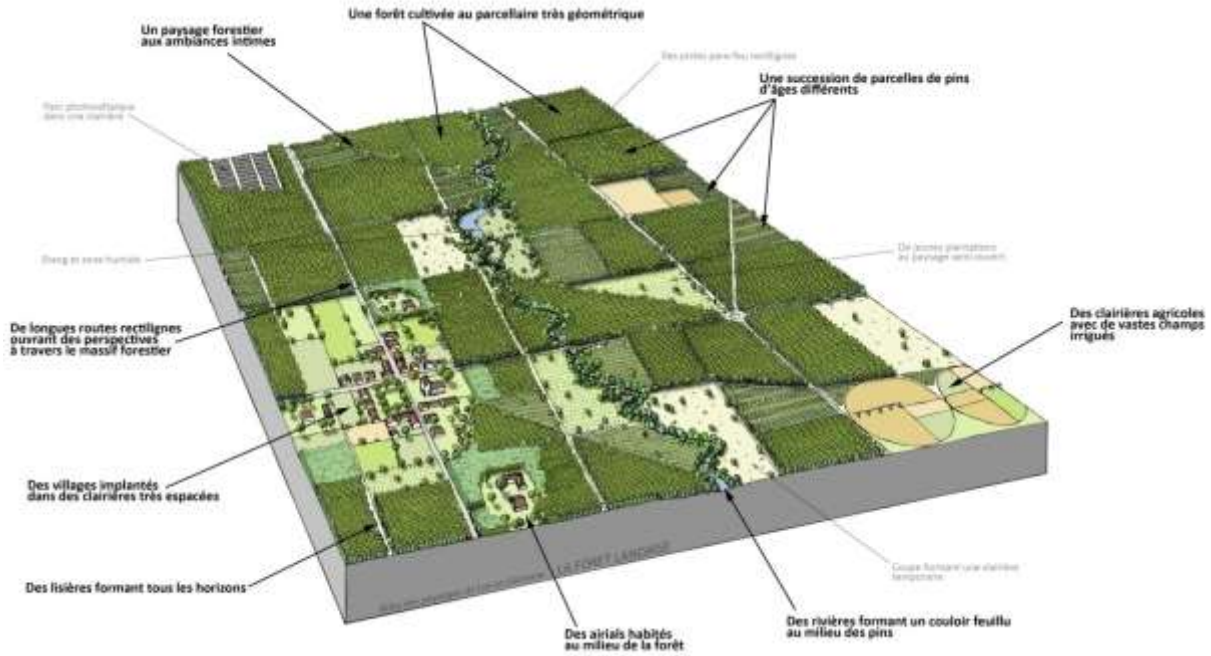

Bloc paysager de la forêt landaise © Atlas des paysages de Lot-et-Garonne

Percée visuelle sur les landes de Gascogne à Bernos-Beaulac (33) © CREN-PC

Pépinière au cœur des Landes de Gascogne à Préchac (33) © CREN-PC

Clairière habitée des Landes de Gascogne à Arue, au nord de Roquefort (40) © CREN-PC

*Clairière sylvicole depuis la **N524** qui traverse les Landes de Gascogne (40) © CREN-PC*

Secteur paysager n°24- Landes de Gascogne

Les terres gasconnes et bazadaises

Secteur paysager n°25

CREN Poitou-Charentes
Région Nouvelle-Aquitaine

25. Les terres gasconnes et bazadaises

UNITÉS PAYSAGÈRES CONCERNÉES

Le secteur paysager des terres gasconnes et bazadaises comprend les unités paysagères de l'***entre Landes et Garonne*** et des ***terres gasconnes*** concernant l'Atlas des paysages du Lot-et-Garonne ainsi que ***le Bazadais***, identifié dans l'Atlas des paysages de la Gironde.

TRAITS MARQUANTS

Ce secteur paysager décrit - pour sa plus grande partie Est - une vaste étendue ondulée de douces collines molassiques, où les cultures dominent. Plusieurs vallées parallèles dirigées vers la Garonne fédèrent les bourgs et villages. Le relief ondulé révèle un parcellaire agricole varié, ponctué par une trame arborée encore bien présente par endroits. Une autre partie du secteur s'articule plus étroitement avec le grand massif des landes de Gascogne qui impose un front boisé assez net sur la marge ouest (pointe Est du triangle landais), tandis que l'ample vallée de la Garonne marque la limite naturelle des bordures Nord et Est.

De subtiles variations s'opèrent au sein de ce secteur paysager. Il faut noter l'importance des herbages, des haies et des nombreux bois en Bazadais, territoire traditionnellement orienté vers l'élevage bovin. Tandis qu'au Sud de Nérac, on retrouve une agriculture de dimension plus industrielle même si elle reste bien diversifiée : blé, tournesol, soja, colza (…), vignes vers l'ouest (Armagnac).

L'occupation bâtie est très diffuse et assez homogène sur l'ensemble du territoire, essentiellement constituée de fermes et de petits hameaux isolés. Les principales villes (Bazas, Nérac) mais aussi de très nombreux bourgs et villages (Armagnac, Landes) présentent un patrimoine bâti et paysager exceptionnel.

QUELQUES REPÈRES SPATIAUX

Bazas (village et campagne pastorale), Nérac (château d'Henri IV et musée) et son rapport particulier à la rivière la Baïse, Labastide-d'Armagnac…

PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIÉS

NB : les enjeux présentés ici sont essentiellement attachés à la partie lot-et-garonnaise (source : atlas des paysages de Lot-et-Garonne 2016, dynamiques et enjeux paysagers). Les données relatives au secteur landais n'ont pu être recueillies dans le cadre de cette mission.

Valoriser la présence de l'eau et le relief des vallées

Plusieurs vallées parallèles traversent les Terres Gasconnes. Ces reliefs orientent le paysage par la lisibilité de leur couloir. Les ouvertures, depuis les hauts et dans les fonds de vallées, en permettent une meilleure perception. Avec des amplitudes moins importantes, de nombreux vallons entre les

collines offrent des paysages plus intimes. Les étangs collinaires rendent visibles la présence de l'eau par leur miroir. Dans les vallées plus amples la ripisylve s'affiche plus lisiblement, signalant le passage de la rivière. Celle-ci devient visible depuis les ponts la franchissant ou bien au contact des villages et bourgs installés non loin. Des peupleraies ont été plantées par endroits, formant des écrans qui cloisonnent le fond de vallée. Parfois, elles occupent la totalité d'un vallon, gommant alors sa présence et fermant totalement les vues des fonds, ne laissant émerger que les crêtes. La jonction du coteau avec les fonds, parfois masquée par la végétation, joue également un rôle dans la lisibilité du paysage. Toute occasion de voir ou percevoir le passage de l'eau ou encore de saisir le tracé et la présence des vallées constitue un enjeu important. Les fonds de vallons jouent un rôle écologique fondamental : filtration, retenue des terres, continuité arborée…

Conserver une diversité de taille de parcelles

Le regroupement des parcelles se poursuit çà et là, à travers les Terres Gasconnes, pouvant aller jusqu'à recouvrir un versant de colline par un seul champ de grandes cultures. Le paysage tend ainsi à se simplifier et à s'ouvrir, en changeant d'échelle. Sa perception devient alors moins diversifiée. La diversité des parcelles est aussi fortement liée à la présence de l'arbre qui les borde et les ponctue, animant ainsi les vues et fournissant un cadre et des repères. Plusieurs secteurs (vignoble, coteaux à l'approche de la Garonne, versants de vallons, fond de vallée) conservent encore une certaine hétérogénéité de formes et de tailles du parcellaire. Cela participe à la composition de paysages plus intimes qui constituent des contrepoints aux étendues cultivées plus uniformes. Outre un côté graphique non négligeable, c'est aussi le reflet des productions spécialisées d'un terroir. La présence de parcelles de petite taille constitue également un support de cheminements à valoriser et compose un écrin paysager de qualité aux abords des villages. Il est donc important de maintenir une certaine diversité de tailles de parcelles à travers ce territoire.

Maintenir la place de l'arbre dans le paysage

L'évolution des pratiques agricoles et l'augmentation de la taille des parcelles depuis l'après-guerre ont entraîné une diminution de la présence de l'arbre. Cette tendance se poursuit aujourd'hui, créant des secteurs plus dénudés. La présence de l'arbre joue un rôle important dans la perception du paysage. Qu'il soit sous forme de boisement, de bosquet, de rideau, de haie, de verger ou d'arbre isolé, il forme un contraste avec les cultures et structure les vues par son graphisme plus sombre et son port dressé. Cette diversité et cette « armature arborée » du paysage mérite une attention particulière afin de la maintenir et de la renouveler. Les abords des chemins peuvent être le support de cette végétation et concilier desserte agricole et découverte du paysage. L'arbre permet aussi de lutter contre l'érosion, de réguler la teneur en eau des sols, participant ainsi à la qualité agronomique des sols. Cet enjeu est à coordonner avec la démarche Trame Verte/Trame bleue.

Mettre en valeur les sites urbains singuliers

Les villages et les bourgs des Terres Gasconnes présentent des organisations et des sites d'implantation remarqués, en fond de vallée au contact du cours d'eau, ou en belvédère sur une crête. Leur forme urbaine et leur composition avec le site d'implantation originel, possèdent un charme indéniable et toujours unique. Ces lieux présentent un caractère patrimonial non négligeable, qui mérite d'être largement pris en compte. Ils sont le fruit d'une histoire, et force est de constater que peu d'opérations

urbaines actuelles présentent une qualité équivalente. Bien souvent des développements récents sont venus s'y accoler, sans tenir compte de la composition urbaine existante et des particularités du site. Il en résulte des assemblages hétéroclites qui font perdre la force des sites en banalisant le paysage. Il est important, au-delà de ces « ajouts », de continuer à percevoir ce qui fait la singularité des lieux en poursuivant à révéler l'originalité du site. Outre la structure du village et ses particularités internes, la composition avec le relief, le maintien de belvédères, la gestion de la végétation et de l'espace agricole alentour, ou encore la mise en valeur de la présence de l'eau, constituent les clés pour faire perdurer ces paysages urbains remarquables. Cela conditionne fortement l'attractivité de ce territoire.

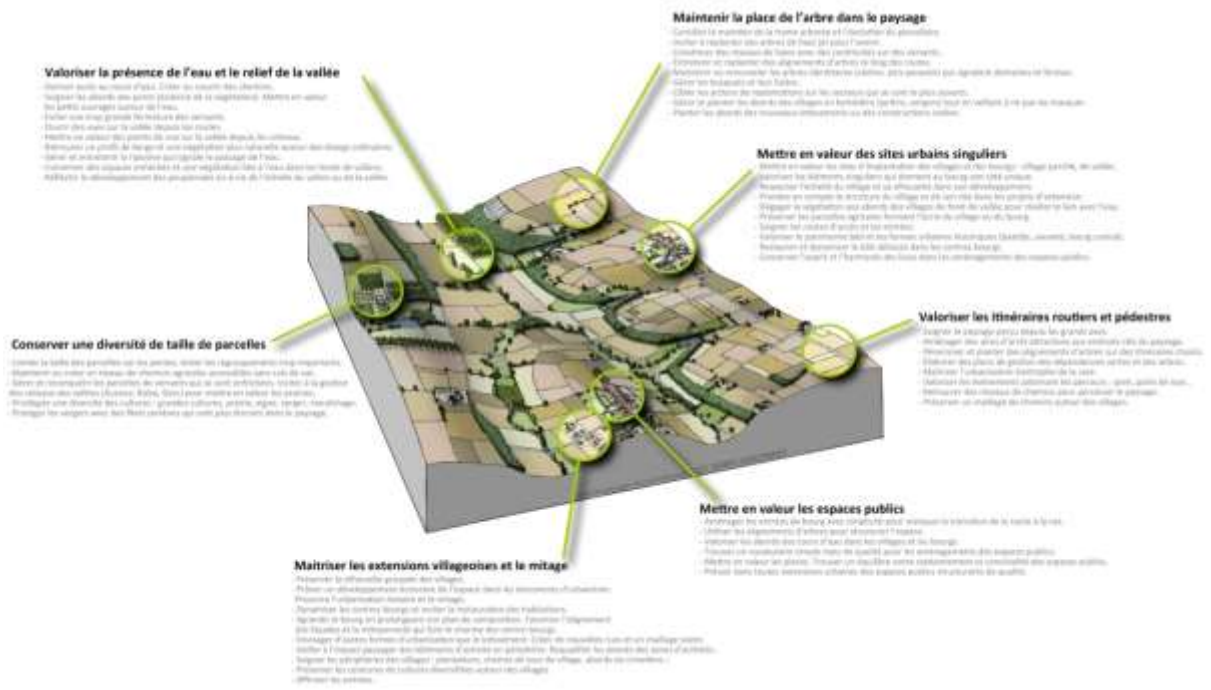

Bloc paysager des Terres gasconnes © Atlas des paysages de Lot-et-Garonne

Les Terres Gasconnes présentent de larges panoramas sur l'ondulation des collines. Francescas © Atlas des paysages de Lot-et-Garonne

Les versants forment des plans doucement inclinés qui donnent de grandes directions dans le paysage. Astaffort© Atlas des paysages de Lot-et-Garonne

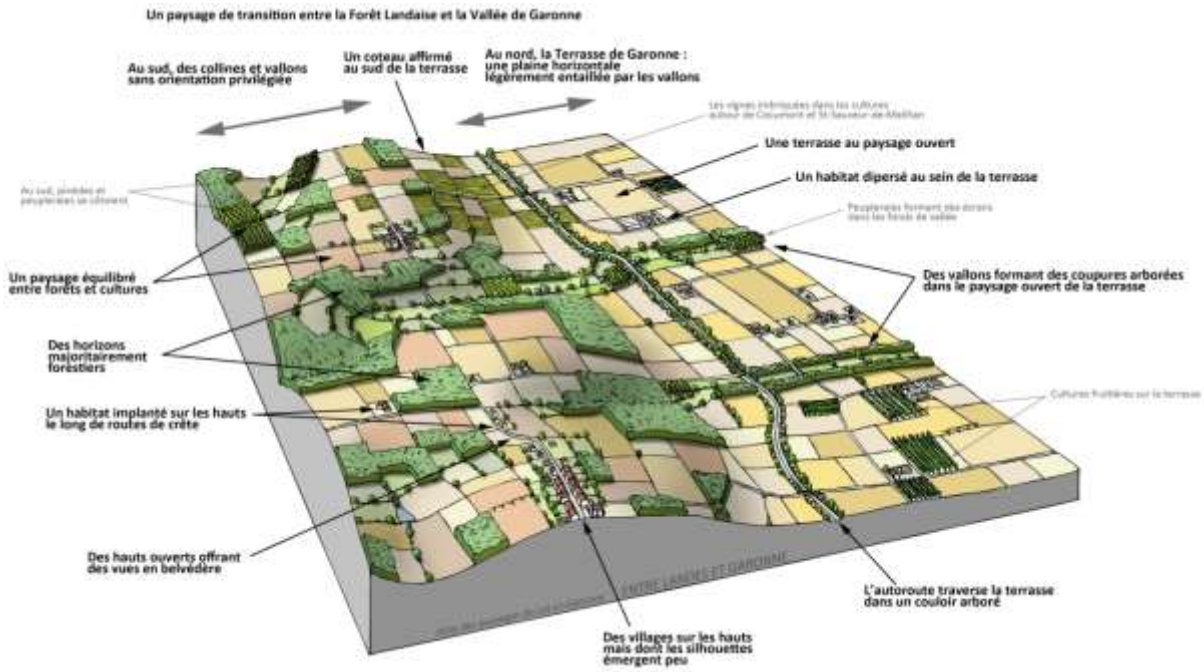

Bloc paysager entre Landes et Garonne© Atlas des paysages de Lot-et-Garonne

Plus d'informations :

- Charte paysagère du Pays d'Albret, 2010- Syndicat Mixte pour l'aménagement du Pays d'Albret Porte de Gascogne
- Atlas départemental des sites de Lot-et-Garonne, 2010 - DREAL Aquitaine
  Paysages de Lot-et-Garonne, 2008, CAUE47

Secteur paysager n°24- Landes de Gascogne

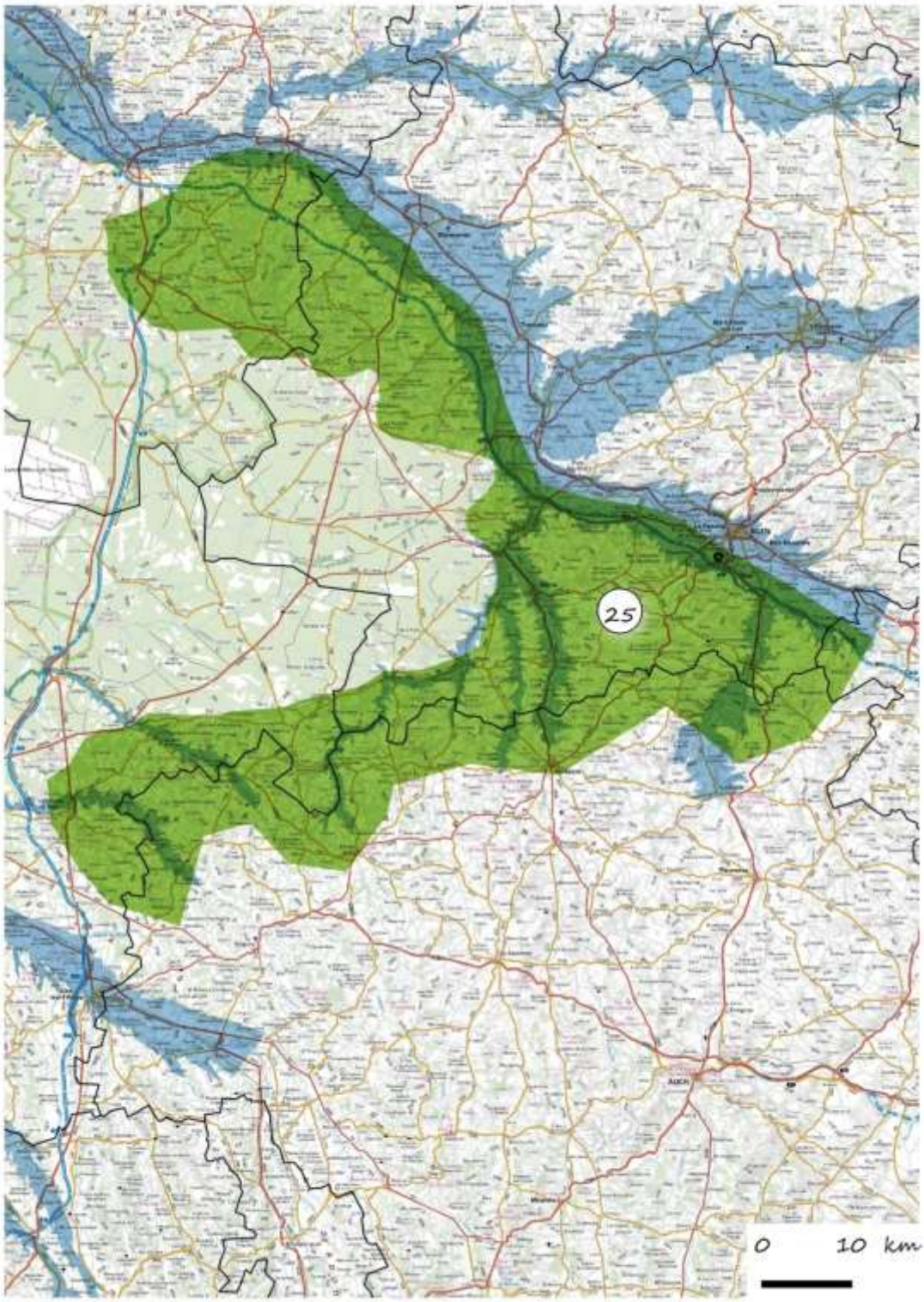

Le pays des Serres

Secteur paysager n°26

CREN Poitou-Charentes
Région Nouvelle-Aquitaine

26. Le pays des Serres

UNITÉS PAYSAGÈRES CONCERNÉES

Le secteur paysager du ***pays des Serres*** comprend l'unité paysagère du même nom, identifiée dans l'Atlas des paysages du Lot-et-Garonne, naturellement délimitée par la vallée du Lot au nord et celle de la Garonne au sud.

TRAITS MARQUANTS

Le pays des Serres correspond à « un vaste plateau calcaire, entaillé de vallons profonds, ourlés de boisements, offrant des crêtes ouvertes, lieu d'implantation des villages et de fermes isolées ». La partie Est marque un espace de transition avec les paysages plus fermés et viticoles des Causses du Lot et le Quercy blanc.

Les larges ouvertures, que confèrent les vallées du Lot au nord et de la Garonne au Sud, participent largement à la singularité du pays des Serres dont les bordures s'offrent en belvédère, dominant les vastes terrasses alluviales. Réciproquement, les deux vallées participent à la mise en scène du pays des Serres et de l'alternance des vallons et des coteaux. Cette succession est particulièrement prégnante en marge sud, où les vallées affluentes à la Garonne sont parallèles. Au Nord, les vallées qui affluent dans le Lot sont plus douces, ramifiées et en courbes.

Sur les hauts, les plateaux sont majoritairement ouverts et cultivés, sans qu'aucun relief ne ressorte véritablement. Le franchissement des vallons permet de basculer dans des ambiances plus intimes où les boisements soulignent l'horizon. Quelques vallées plus évasées offrent toutefois un autre visage.

L'arbre est fortement présent et se rencontre en boisement, haie, bosquet et ripisylve, même en secteur cultivé. Les nombreux villages, implantés en belvédère sur des crêtes ou en rupture de pente, constituent à la fois des points de mire et des promontoires.

QUELQUES REPÈRES SPATIAUX

Puymirol (bastide), vallée du Boudouyssou (pechs, châteaux et villages perchés), Beauville, Tournon-d'Agenais (belvédère sur la vallée du Lot) …

PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIÉS

Atlas des paysages de Lot-et-Garonne - 2016 Évolutions et enjeux paysagers

Maintenir la lisibilité des fonds de vallées

Les vallées importantes […] offrent des couloirs bien lisibles avec un fond de vallée relativement ouvert. Mais les paysages du Pays de Serre se caractérisent par de nombreux vallons, […] leur échelle les rend particulièrement sensibles à une fermeture, même ponctuelle, des fonds qui viendrait en amoindrir les perceptions. L'enfrichement ou l'épaississement des boisements sur les coteaux prend

la place des prairies, en pieds de relief, participe à la fermeture des vallons et limite les vues en belvédère.

Maîtriser les extensions villageoises et le mitage

Le Pays de Serres est situé entre les agglomérations d'Agen et de Villeneuve-sur-Lot et les axes de communication des vallées du Lot et de Garonne. La proximité de ces pôles d'attraction contribue à une forte demande de résidentialisation. Elle se traduit par le développement de lotissements et par endroits d'un mitage de l'espace agricole. […] L'adéquation des nouveaux quartiers avec le site constitue un enjeu majeur à prendre en compte pour conserver une harmonie et une cohérence, garants d'une qualité paysagère des lieux.

Conserver la place de l'arbre au sein des grandes cultures

L'évolution des pratiques agricoles et l'augmentation de la taille des parcelles depuis l'après-guerre ont entraîné une diminution de la présence de l'arbre. Cette tendance se poursuit aujourd'hui, créant des secteurs plus dénudés. Cela est plus particulièrement prégnant sur les hauteurs du centre du Pays de Serre ou dans les vallées principales (Séoune, Boudouyssou). La forte présence de l'arbre (boisements) sur les hauts de coteaux ne doit pas faire oublier d'autres formes arborées qui caractérisent aussi les paysages du Pays de Serres. […] Il est important de la maintenir et de la renouveler. Cet enjeu est à coordonner avec la démarche Trame Verte/Trame bleue.

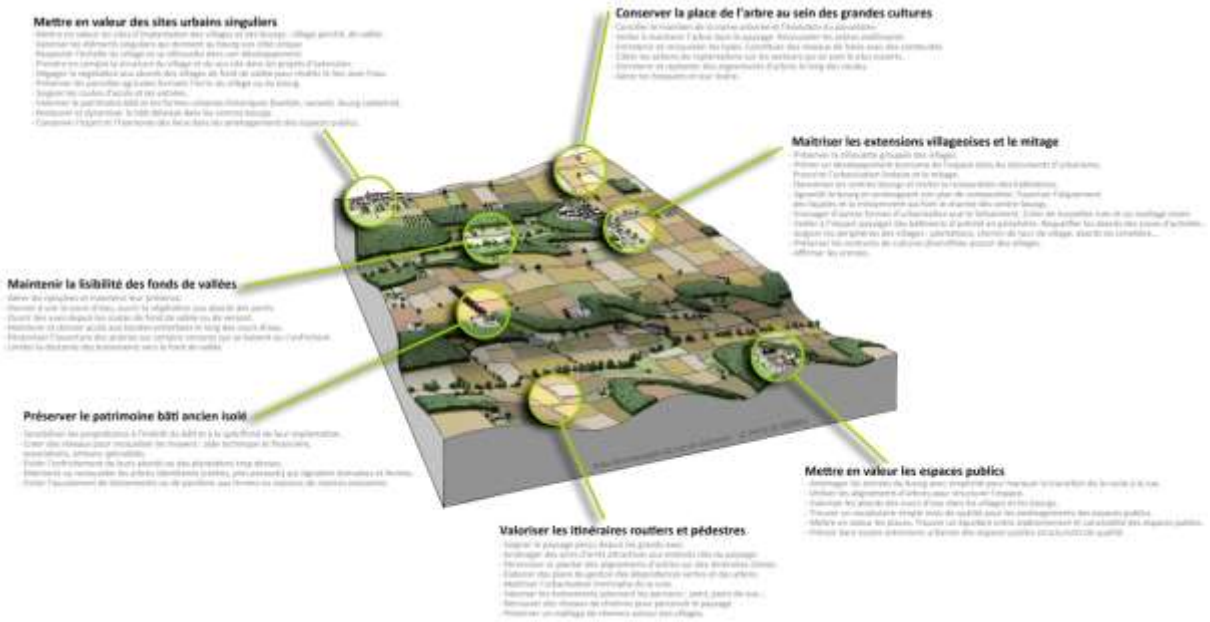

Bloc paysager du pays de Serres © Atlas des paysages de Lot-et-Garonne

Pays de Serres. La vallée de la Masse entaille le plateau tabulaire des Serres. Clermont-Dessous© Atlas des paysages de Lot-et-Garonne

Plus d'informations :

- Charte paysagère intercommunale du Grand Villeneuvois, 2014- Communauté d'agglomération du Grand Villeneuvois
- Atlas départemental des sites de Lot-et-Garonne, 2010 - DREAL Aquitaine
- Charte paysagère et patrimoniale, 2010 - Communauté de Communes du Tournonnais
- Paysages de Lot-et-Garonne, 2008, CAUE47
- Etude paysagère et d'urbanisme, 2006 - Communauté de communes du canton de Prayssas

Secteur paysager n°26- Pays des Serres

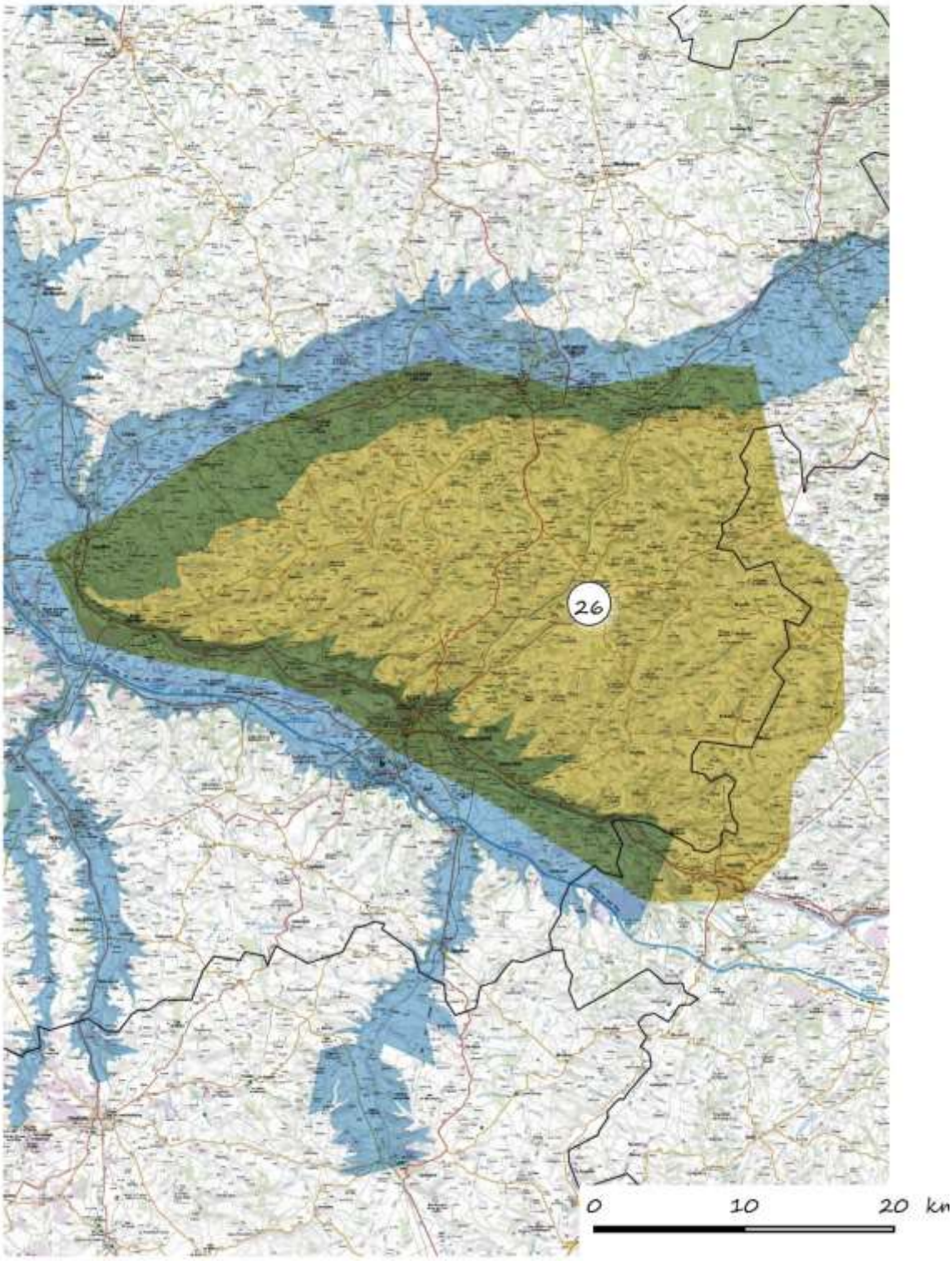

Le Tursan et marches du Béarn

Secteur paysager n°27

CREN Poitou-Charentes
Région Nouvelle-Aquitaine

27. Le Tursan et marches du Béarn

UNITÉS PAYSAGÈRES CONCERNÉES

Le secteur paysager du ***Tursan et marches du Béarn*** comprend les unités paysagères des vallées dissymétriques, du Madiranais, de Pau et son agglomération, du plateau de Ger, de la vallée de l'Ousse, de l'avancée de la Chalosse, des vallées du Luy de Béarn et de l'ouest du Lavedon, décrites dans l'Atlas des paysages des Pyrénées-Atlantiques.

TRAITS MARQUANTS

Le secteur paysager du Tursan et marches du Béarn correspond à la partie nord-ouest d'un vaste plateau, avec de longues digitations planes en éventail vers le nord et qui correspond à plus grande échelle à un cône de déjection hérité de l'érosion de la montagne pyrénéenne (dépôts de la fin du Tertiaire et du début du Quaternaire venus du Plateau de Lannemezan). Ce plateau a été profondément entaillé par un réseau hydrographique également en éventail et particulièrement décrit dans l'atlas des paysages voisin (Gers).

Le paysage se structure par l'alternance rapide de vallées plus ou moins étroites à fond plat et rythmées de combes secondaires, faiblement escarpées, majoritairement boisées et dissimulant de nombreuses sources. L'ampleur des vallées croît sensiblement au nord, au contact de l'Adour et au Sud, près du Gave de Pau.

Ce territoire est essentiellement voué à la céréaliculture (maïs irrigué), tant en fond de vallée où l'élevage semble en nette déprise, que sur les hauteurs, où fermes isolées, petits hameaux et cultures prédominent. Les prairies humides, autrefois pâturées, sont largement remplacées par la maïsiculture.

Les cultures associées à l'élevage bovin et avicole façonnent un paysage en marqueterie, ponctué par de nombreux bois et plans d'eau destinés à l'irrigation.

L'arbre est ici très présent, en isolé, en haies mais se raréfie à l'approche des zones céréalières. Sa présence s'exprime le plus souvent à travers de petites chênaies contigües sur les pentes des vallons qui découpent les rebords des interfluves. Les noms de lieux commençant par « lande(s) » sont particulièrement nombreux et renvoient à un paysage passé bien moins forestier.

L'hydrographie du secteur est particulièrement discrète en raison des nombreuses rectifications (fossés sans ripisylve) et retenues collinaires (aux abords souvent boisés). Les multiples franchissements en fond de vallée témoignent du cours hésitant des rivières (Luys de France, de Béarn, Gabas, etc…) alimentant aujourd'hui l'Adour. Le regard attentif perçoit également le phénomène de dissymétrie des vallées, où le versant court et abrupt correspond toujours à celui orienté face à l'Ouest et près duquel le cours d'eau actuel serpente et le versant long et faiblement penté, à celui orienté face à l'Est. En tournant vers l'Ouest, cette dissymétrie s'estompe voire disparaît.

A noter, ce secteur paysager s'anime et s'enrichit avec la présence de parcelles viticoles éparses, rattachées aux vignobles de la Chalosse, du Tursan, du Bas-Armagnac et dans une moindre mesure, à celui du Madiran voisin.

QUELQUES REPÈRES SPATIAUX

Pimbo (Bastide perchée ouvrant de beaux panoramas sur la vallée), Geaune (point de vue sur la chaîne pyrénéenne).

PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIÉS

Promouvoir une gestion des boisements à l'échelle des vallées

Le constat d'un fort taux de boisement, d'un morcellement en de nombreuses petites parcelles boisées plus ou moins exploitées est à mettre en vis-à-vis du rôle très important de la lumière dans la perception des ambiances paysagères du secteur. La forte présente de boisements atténue -qui plus est dans des contextes encaissés avec des effets d'ombres portées-, la lecture des vallées et des vallons secondaires.

Accompagner l'agriculture industrielle afin de limiter le caractère banalisant sur les paysages

A considérer à très grande échelle : bassin de l'Adour

Soutenir la viticulture

Les surfaces viticoles landaises actuelles représenteraient 1/5ème de la surface de 1970.

Reconquérir la naturalité des cours d'eau

Que ce soit sur le plan des tracés, de la ripisylve ou des zones d'expansion des crues, il s'agit de reconquérir des fonctionnalités écologiques perdues. Il s'agit dans le même temps de redonner davantage de lisibilité aux paysages, pour lesquels le relief et l'alternance d'espaces ouverts et fermés ne suffisent pas à garantir l'attrait.

Mettre en valeur les villages notamment à travers le soin à apporter aux séquences d'approches et entrées

De belles références d'alignement de platanes existent sur le territoire ; attention au seul fleurissement du pied du panneau d'entrée...

Les Marches du Béarn depuis la plus ancienne bastide landaise à Pimbo (40), village dominant la vallée cultivée du Gabas © CREN-PC

Vallée du Gabas partagée entre maïsiculture et pâturage, à l'approche de Samadet (40) © CREN-PC

Scène pastorale à Sallespisse, au nord d'Orthez (64) © CREN-PC

Maïsiculture dans la vallée de la Geule face au village d'Arthez-de-Béarn (64) © CREN-PC

Secteur paysager n°27- Tursan et marches du Béarn

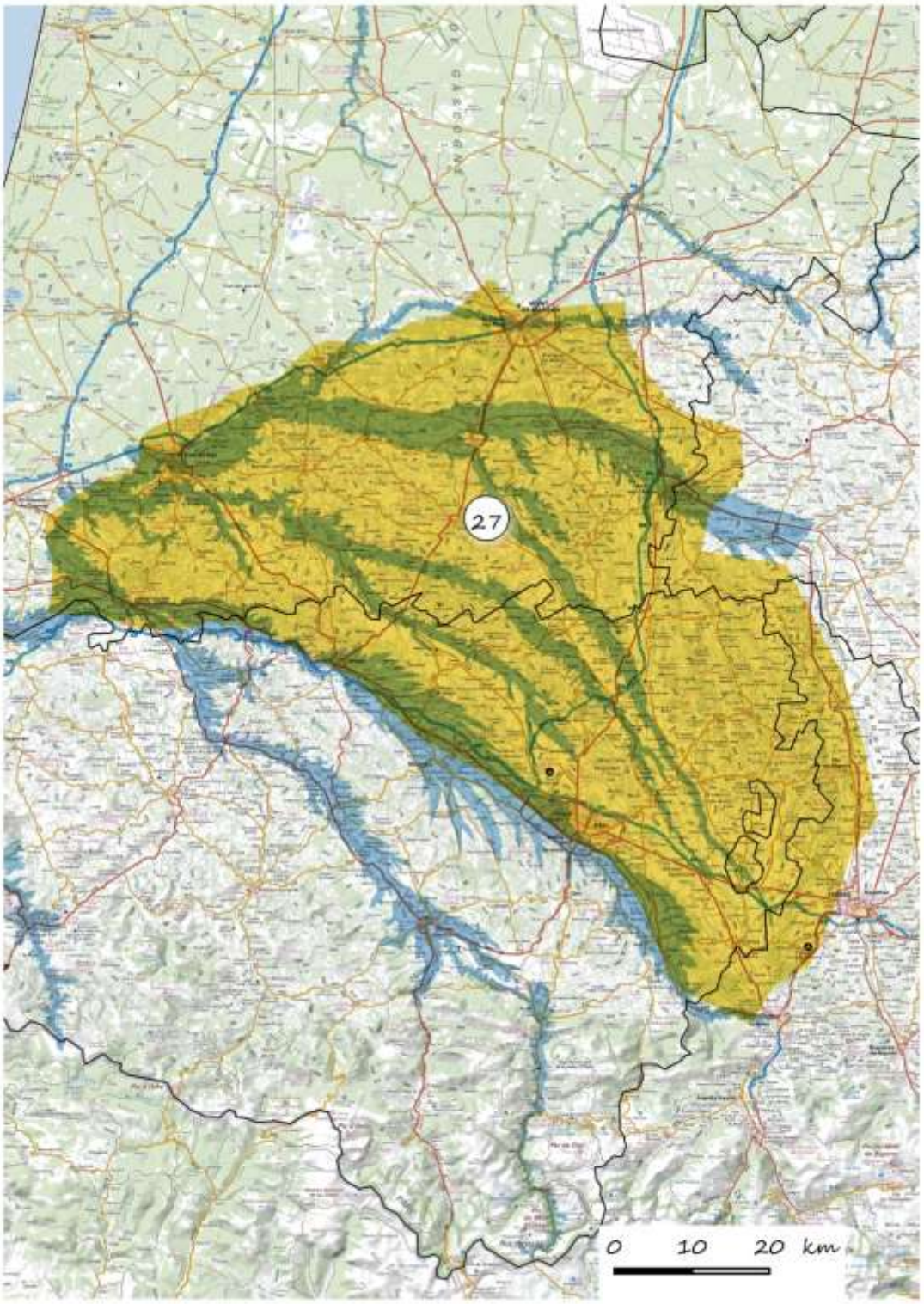

L'agglomération de la côte basque

Secteur paysager n°28

CREN Poitou-Charentes
Région Nouvelle-Aquitaine

28. L'agglomération de la côte basque

UNITÉS PAYSAGÈRES CONCERNÉES

Le secteur paysager de l'agglomération de la côte basque comprend les unités paysagères de Biarritz, Bidart et Guéthary, des plages d'Anglet, de l'Adour urbaine, décrites au sein de l'atlas des paysages des Pyrénées-Atlantiques.

TRAITS MARQUANTS

Ce secteur se caractérise par un paysage à dominante urbaine aux qualités paysagères contrastées et où les principales infrastructures ont marqué significativement le dialogue de la ville avec son contexte paysager élargi. Territoire de confluences, à la fois littoral et estuarien, il s'étend sur près de 80 km² et est encore riche d'encore 30 km² d'espaces agricoles, naturels et forestiers. *« L'Agglo Côte Basque - Adour fonctionne comme une ville à part entière, avec plus de 1 500 habitants/km², un territoire urbanisé au 2/3 de manière presqu'entièrement continue, une forte intensité de fonctions économiques et d'équipements, un fonctionnement radioconcentrique de ses infrastructures de transport, des identités de quartier, des espaces publics et naturels aménagés... ».* Extrait du PADD du PLUi de l'Agglomération Côte Basque-Adour, réalisé en 2014.

Le territoire est également traversé par de nombreux cours d'eau (l'Adour, la Nive…) et ruisseaux aux crues aussi fréquentes que soudaines. Les espaces associés – vallons, boisements, zones humides - qui les jouxtent, assurent des continuités écologiques et jouent un rôle de prévention des risques d'inondation ou d'érosion côtière, tout en contribuant à la régulation du cycle de l'eau et à la régulation thermique.

QUELQUES REPÈRES SPATIAUX

Anglet dispose de très nombreux parcs et jardins. Le parc d'Izadia par exemple, a une importance considérable tant sur les plans paysagers qu'écologiques : sur 14 hectares, le site recèle les derniers vestiges de ce que les scientifiques appellent "milieux naturels" du littoral dunaire de la côte basque française.

PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIÉS

Changer de logique urbaine, « recréer de l'espace »…

Au cours des dernières années, l'Agglo Côte Basque - Adour a traversé un épisode de construction immobilière sans précédent. Les enjeux reposent aujourd'hui sur la capacité du territoire à « faire projet » puis concrétiser les actions de recompositions urbaines ou paysagères et d'aménagement des espaces publics.

Une attention toute particulière aux espaces dits « de respiration » doit permettre à la fois de redécouvrir des éléments de patrimoine et de garantir la qualité globale du cadre de vie.

La façade rive gauche de Bayonne, depuis les bords de l'Adour © Pierre Selim

Les flèches de la cathédrale de Bayonne © John Yavuz Can

Le centre historique de Bayonne, depuis l'Adour © Daniel Villafruela

La plage de Biarritz *© Florian Pépellin*

Secteur paysager n°28- Agglomération côte basque

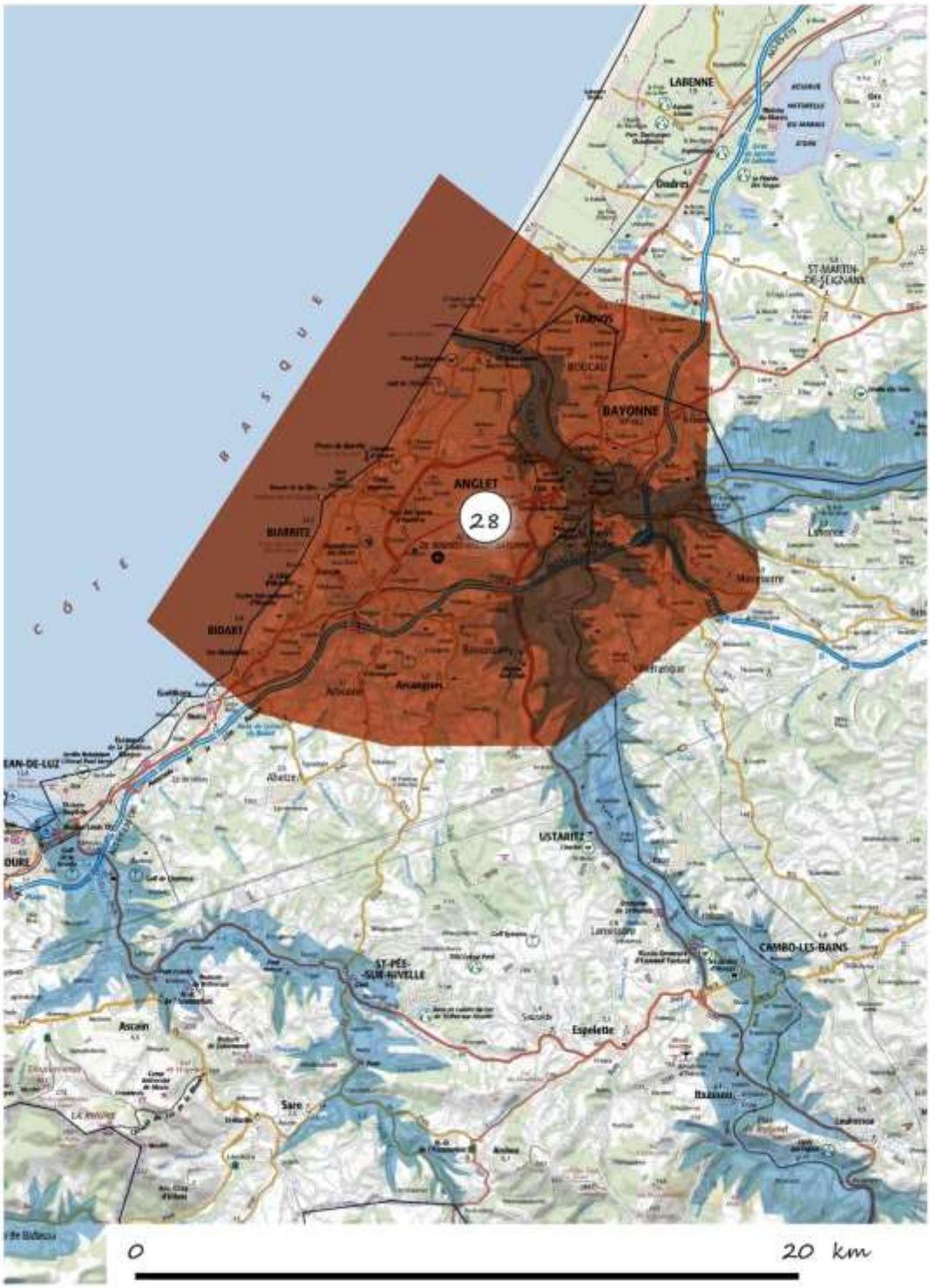

CREN Poitou-Charentes

Région Nouvelle-Aquitaine

La côte rocheuse basque

Secteur paysager n°29

CREN Poitou-Charentes
Région Nouvelle-Aquitaine

29. La côte rocheuse basque

UNITÉS PAYSAGÈRES CONCERNÉES

Le secteur paysager de la Côte rocheuse basque comprend les unités paysagères d'Hendaye, de la corniche Basque, de la baie de Saint-Jean-de-Luz, de Bidart et Guéthary, d'Untxin et de l'Entre océan et vallées, décrites dans l'atlas des paysages des Pyrénées-Atlantiques.

TRAITS MARQUANTS

Ce secteur – en superficie, le plus petit du portrait des paysages de la Nouvelle-Aquitaine – tient à l'originalité de sa côte qui se distingue nettement du cordon dunaire de la Côte d'Argent, plus au nord. Sur une distance d'environ 30 km de long alternent du nord au sud de petites plages et des falaises rocheuses. Si le relief collinéen participe à des ambiances de piémont pyrénéen, la silhouette du massif de la Rhune (au Sud-Est) y contribue tout autant. Cette côte très découpée est également très urbanisée, cela se traduit par l'implantation de villas et de franges pavillonnaires perchées sur des collines boisées et de nombreuses constructions plus ou moins temporaires en lien avec l'attrait touristique et sportif de la côte basque (campings, restaurants, écoles de sports nautiques…). Les routes de corniches ouvrent de beaux panoramas sur ces espaces remarquables protégés entre deux éperons rocheux.

En lien avec la géologie singulière du secteur, certains traits peuvent se retrouver dans le secteur voisin intitulé « L'agglomération Côte basque » bien que la densité du tissu urbain tende à en effacer la compréhension et que les reliefs s'amenuisent.

QUELQUES REPÈRES SPATIAUX

Entre Hendaye et Bidart (Sentier du littoral sur la corniche), Saint-Jean-de-Luz (Pointe de Sainte-Barbe),…

PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIÉS

Maintenir des coupures d'urbanisation

Veiller à la naturalité des criques

Atténuer les effets de la pression touristique en limitant les équipements au maximum

Évolution du trait de côte : un impact paysager à court terme, une relocalisation d'activités et constructions en retrait nécessaire

Perspective de la côte rocheuse basque jusqu'à l'embouchure de l'Adour © Atlas des paysages en Pyrénées-Atlantiques

Depuis la côte rocheuse basque en direction du Massif de la Rhune (au centre) © Atlas des paysages en Pyrénées-Atlantiques

Grande plage et côte rocheuse basque à Saint-Jean-de-Luz (64) © CREN-PC

Secteur paysager n°29- Côte rocheuse basque

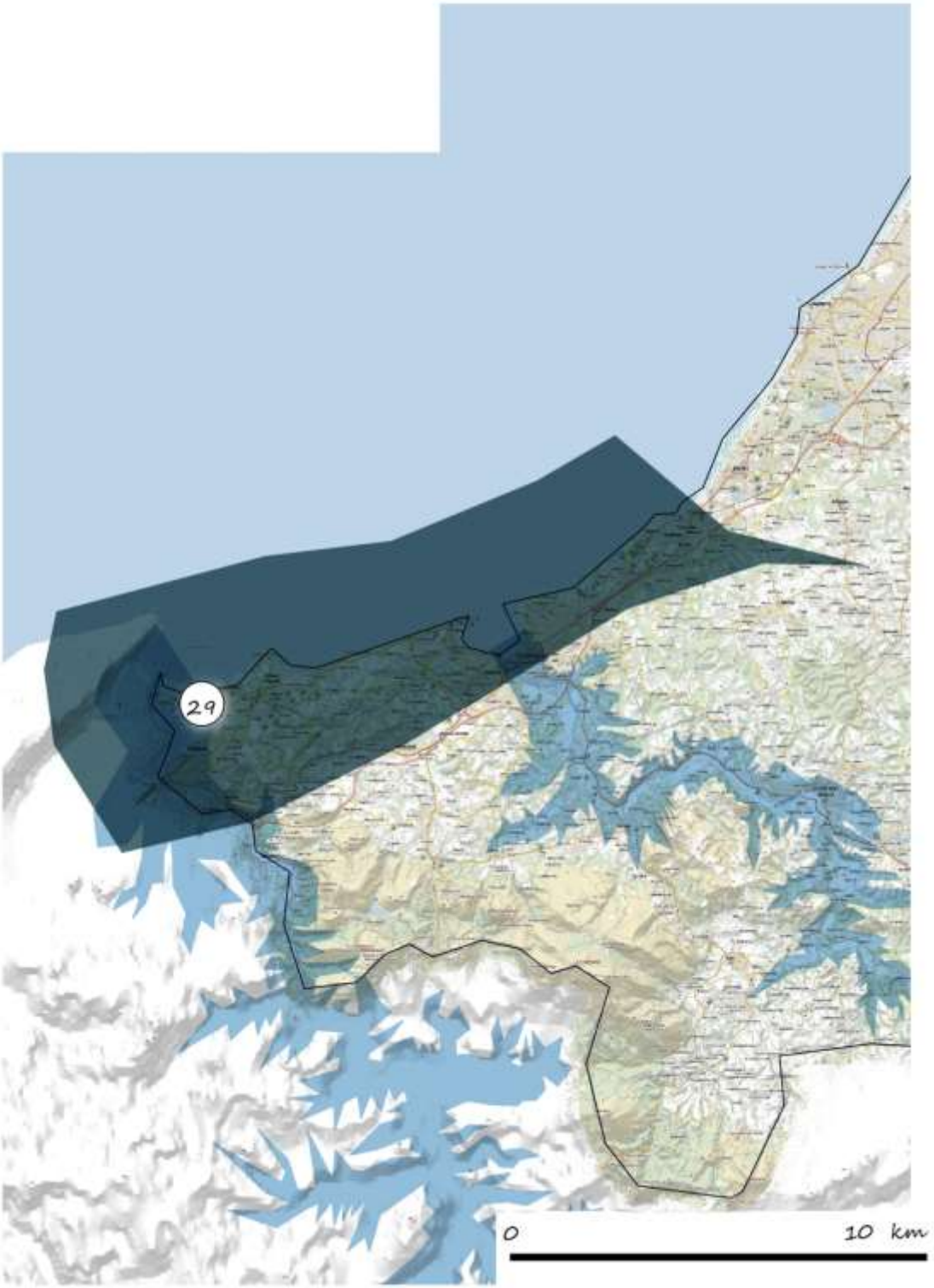

Le piémont pyrénéen

(basse et moyenne montagne)

Secteur paysager n°30

CREN Poitou-Charentes

Région Nouvelle-Aquitaine

30. Le piémont pyrénéen (basse et moyenne montagne)

UNITÉS PAYSAGÈRES CONCERNÉES

Le secteur paysager du piémont pyrénéen comprend les unités paysagères suivantes : Untxin, la Basse Nivelle, la basse vallée du Sanson, les collines boisées de Barcus, les collines du sud Adour , entre océan et vallées, les landes d'Hasparren, Lantabat, la vallée de la Joyeuse, la vallée du Saison, les collines de Mixe, les collines et la moyenne vallée de la Bidouze, la cuvette d'Irrissary, Hasparren, la vallée de la Nive, Défilé de la Nive, le bassin d'Ossès et le bassin de Saint-Jean-Pied-de-Port, inventoriées au sein de l'atlas des paysages des Pyrénées-Atlantiques.

TRAITS MARQUANTS

Ce secteur se caractérise par un paysage de transition entre le monde de l'élevage et celui des cultures où les crêtes et sommets de la chaîne pyrénéenne animent l'horizon et facilitent l'orientation. A l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, il s'agit d'un secteur de rencontre entre la montagne pyrénéenne et la plaine de Gascogne (répartie entre le Massif des Landes de Gascogne et les vallées dissymétriques du nord-est du bassin de l'Adour).

Ce paysage vallonné et verdoyant, au caractère rural affirmé, se découvre de proche en proche tant les vallées et vallons secondaires se succèdent. La hiérarchie du réseau routier renforce cette impression de paysage bucolique, les axes majeurs de déplacements se concentrant largement sur les vallées principales. Les mutations en cours, telles que la déprise de l'élevage et de la sylviculture sont palpables en de nombreux lieux. Toutefois, à l'échelle du secteur paysager, le maintien de petites scènes pastorales subsistent suffisamment pour animer ce paysage.

Ce secteur est également très hétérogène : depuis les barthes de l'Adour au Labourd (très lié à la côte et donc très urbanisé), des communes plus agricoles et plus isolées au pied de la montagne (Saint-Jean Pied de Port, basse soule), des communes plus basses mais assez loin des agglomérations telles que Saint-Palais, Navarrenx et Oloron-Sainte-Marie.

QUELQUES REPÈRES SPATIAUX

Le Pas de Roland à Itxassou (chaos), Hasparren (landes), Cambo-les-Bains (ville thermale, vallée de la Nive), Saint-Palais, Oloron-Sainte-Marie…

PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIÉS

Contrer la déprise pastorale

La fin du régime des quotas laitiers en 2015 a participé à la déprise pastorale du secteur, entraînant l'enfrichement dans certains cas ou au contraire déboisement et retournement de prairies au profit

des cultures. On constate une uniformisation paysagère des fonds de vallées par la simplification agricole avec érosion des haies bocagères et des murettes.

Stopper le mitage

Le mitage du paysage par des constructions individuelles récentes sur les crêtes constitue un enjeu majeur. De même, sur la qualité architecturale et l'implantation des bâtiments agricoles, artisanaux et commerciaux, souvent en bardage en tôle, la plus grande attention et le plus grand soin doivent être portés.

Cet enjeu est d'autant plus fort que l'architecture et la manière de construire, qui façonnent également le paysage, présentent de belles qualités : un habitat plutôt groupé au Béarn, plus dispersé au Pays basque, mais avec des caractéristiques architecturales très différentes (matériaux, utilisés, couleurs, volumes...) dont l'influence a dépassé le cadre local. Il s'agit aussi d'un enjeu touristique majeur.

Promouvoir le(s) paysage(s) dans ses dimensions multiples et imbriquées : patrimoine (nature et biodiversité), ressource (alimentation, circuits courts), qualité du cadre de vie…

Compte tenu de leur diversité et de leur qualité, les éléments forts du paysage et du patrimoine local constituent des ressources sur lesquelles les villages peuvent s'appuyer pour assoir leur développement touristique et ainsi éviter de devenir des villages-dortoirs.

Entre piémont pyrénéen et montagne pyrénéenne atlantique à Ainhoa (64) © CREN-PC

Secteur paysager n°30- Piémont pyrénéen

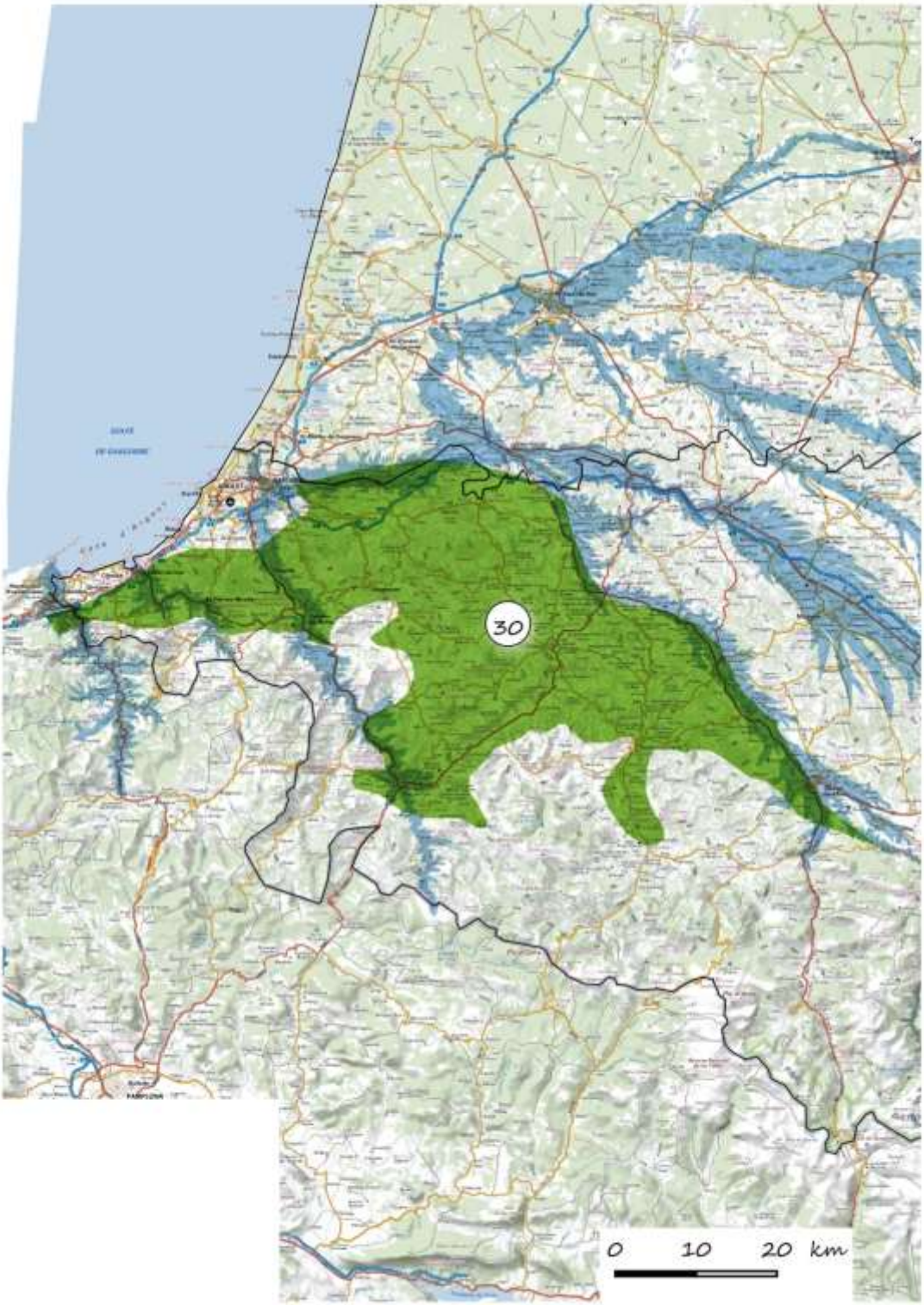

Le Béarn des gaves

Secteur paysager n°31

CREN Poitou-Charentes
Région Nouvelle-Aquitaine

31. Le Béarn des gaves

UNITÉS PAYSAGÈRES CONCERNÉES

Le secteur paysager du Béarn des Gaves comprend les unités paysagères qui suivent : le bassin d'Arudy, les collines du Lucq de Béarn, les collines du Saleys et du Laà, la confluence Gave d'Oloron et Saleys, les coteaux de Bellocq, les coteaux de Bosdarros, les coteaux de Jurançon, le couloir d'Orthez, le gave autour de Navarrenx, les gaves réunis, l'amont d'Orthez, Oloron et le piémont de la vallée d'Aspe, Pau et son agglomération, le piémont d'Ossau, la plaine de Nay, l'aval de Pau, entre torchères et maïs, Sauveterre-de-Béarn, la vallée Heureuse, la vallée ouverte entre Puyoo et Cauneille, les vallées du Beez et Bas-Ouzom et la vallée étroite : grottes de Bétharram à Coarraze inventoriées au sein de l'atlas des paysages des Pyrénées-Atlantiques.

TRAITS MARQUANTS

Le secteur paysager correspond à un large interfluve compris entre 100 et 400 m d'altitude s'étirant entre les vallées du Gave d'Oloron au Sud-Ouest et du Gave de Pau au Nord-Est. Cette partie du plateau de piémont est entaillée de nombreuses vallées secondaires, elles-mêmes alimentées par une succession rapide de vallons boisés avec lesquels la ripisylve des cours d'eau principaux se confond.

Ce paysage de collines bosselées plus ou moins bocager s'organise autour de bâti isolé ou en hameaux essaimés le long des routes de crête. Autour, ce sont de grandes clairières cultivées régulièrement entrecoupées de boisements de feuillus, ceux-ci occupant souvent l'espace de l'ensemble des vallons secondaires. Dans les fonds de vallées principales, la nécessité de laisser l'ensemble des terroirs accessibles aux troupeaux est à l'origine d'un paysage agraire ouvert, mais au sein desquels aujourd'hui la culture du maïs occupe une place déterminante. Dans les secteurs moins faciles à valoriser pour raisons agronomiques ou topographiques, les prairies prédominent.

Au sud et à l'ouest de l'agglomération paloise, les vignobles de Jurançon et Monein complètent la mosaïque agro-sylvo-pastorale.

Enfin, les caractères urbains et industriels des paysages se limitent essentiellement aux vallées des Gaves (se reporter à la fiche secteur paysages de vallées). L'agglomération paloise est un des secteurs les plus densément peuplé des Pyrénées-Atlantiques avec l'agglomération de la côte basque.

QUELQUES REPÈRES SPATIAUX

Pau (belvédère sur les pics de la chaîne pyrénéenne, notamment le Pic du Midi d'Ossau, le Pic du Midi de Bigorre).

Salies-de-Bearn, le musée du sel, la vallée du Saleys

PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIÉS

Limiter d'une part la banalisation « maïsicole » des fonds et plateaux, d'autre part « l'emboisement » des versants

La culture du maïs occupe tant les fonds de vallées que les hauteurs, ce qui n'apporte qu'une maigre value paysagère. La capacité des bourgs et villages à conserver des espaces vivriers à leur proximité immédiate est un enjeu de reconquête socio-spatiale des paysages du secteur.

Il en va également de l'enrayement des dynamiques de fermetures paysagères des vallons et vallées secondaires qui, quant à elles, souffrent de déprise agricole. Les organisations bocagères ont pour tout ou partie disparu selon les secteurs.

Changer de modèle d'urbanisation linéaire en milieu rural

L'urbanisation linéaire, s'effectuant au bénéfice des infrastructures, va à l'encontre de l'implantation traditionnelle en fermes isolées au sein de clairières agro-pastorales. Des possibilités d'extension en épaisseur doivent être recherchées afin de limiter la dilution de l'habitat.

Réfléchir à la notion d'entrée de bourg (ou de village) en terme de paysage permet de poser des jalons afin de cadrer les dynamiques urbaines ultérieures.

Vignoble de Monein (64) © Jymm

Paysage depuis Haut-de-Bosdarros (64) © France64160

Usine de Lacq (64) © France64160

Secteur paysager n°31- Béarn des Gaves

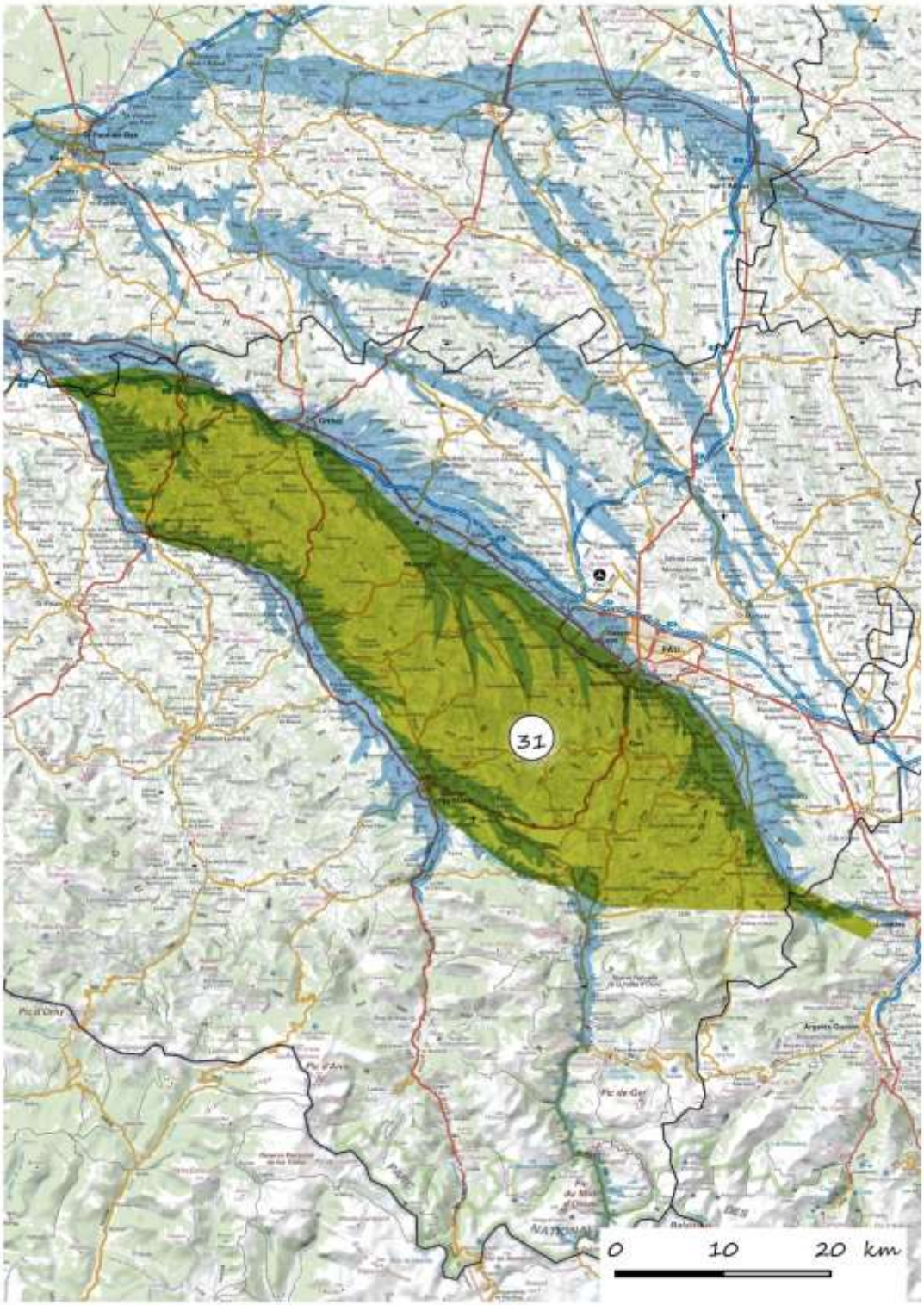

Les montagnes pyrénéennes atlantiques

Secteur paysager n°32

CREN Poitou-Charentes
Région Nouvelle-Aquitaine

32. Les montagnes pyrénéennes atlantiques

UNITÉS PAYSAGÈRES CONCERNÉES

Le secteur paysager des montagnes pyrénéennes atlantiques comprend un très grand nombre d'unités paysagères : la haute vallée d'Aspe, le Somport, de la basse vallée du Lourdios : Issor, de la basse vallée du Vert, du bassin d'Arette, du cirque de Lescun et plateau de Lhers, des collines boisées de Barcus, des collines d'Ordiap et Aussurucq, du défilé d'Escot, de la forêt d'Iraty, de la Haute Soule, de la haute vallée d'Ossau, le Pourtalet, de la haute vallée de la Bidouze, de la haute vallée du Vert d'Arette, des hautes vallées de Cize, d'Aïnhoa, de la Pierre-Saint-Martin, de Lourdios, du massif des Arbailles, de la moyenne vallée d'Ossau, du Pé de Hourat, du plateau du Benou, du port de Castet, de La Sare, d'Untxin, de la vallée d'Arbeost, de la vallée de Bious, de la vallée du Barescous, du cirque du Litor, de la vallée du Soussouéou, de la vallée du Valentin, de la vallée du Vert de Barlanès, de la vallée encaissée des Eaux-Chaudes, de la vallée et la forêt d'Issaux, de la vallée d'Aspe étroite et boisée, des vallées secondaires, du vallon d'Accous-Bedous, des petites vallées adjacentes, de la Nive de Bidarray, de l'Entre les monts, du bassin d'Ossès, de Saint-Étienne-de-Baïgorry, des Aldudes, des vallées de Valcarlos, de la vallée étroite de l'Ouzom, de la vallée étroite : de Lurbe au défilé d'Escot, décrites dans l'atlas des paysages des Pyrénées-Atlantiques.

TRAITS MARQUANTS

Si les unités paysagères décrites dans l'atlas départemental sont si nombreuses pour ce secteur, c'est bien que les paysages de montagne sont, de par la morphologie même du terrain, divers : l'altitude, la pente, le climat déterminent des pratiques et usages « délimités » dans l'espace et dans le temps. Les espaces se succèdent et ne se ressemblent pas, ils semblent « rebondir » au détour d'un versant, d'un col, d'un défilé…, renouvelant en chaque instant le regard.

Ce secteur paysager s'appuie sur la limite naturelle formée avec l'Espagne par la chaîne pyrénéenne au sud et les reliefs moins marqués du piémont au nord. De précieuses clés de lecture sont apportées par le Parc National des Pyrénées, situé en limite Est, dans l'organisation paysagère globale du territoire : en effet, celle-ci se compose de trois étages principaux, à savoir : les fonds de vallées voués aux cultures et prairies de fauche accompagné de zones humides colonisées par des saules (la « Saligue ») et par la ripisylve du cours d'eau, appelé « gave » dans le Béarn. Les espaces intermédiaires sont occupés par des pâtures de bas-versants, des bocages et des bordes, de la forêt dense (chênaie, hêtraie et hêtraie-sapinière) et les hautes granges. Les espaces d'altitude comprennent la lande de pelouses basses et hautes, les forêts de pins à crochets, les lacs d'altitude, falaises abruptes et sommets rocheux voire combes enneigées pour les pics les plus élevés.

« La combinaison d'éléments naturels spectaculaires (cirques et vallées glaciaires, lacs d'altitudes, pics emblématiques…) et de l'empreinte des activités humaines (agricoles, industrielles et touristiques) offre aux regards des paysages variés. Les roches sédimentaires et cristallines "bousculées" par les

mouvements tectoniques, les glaciations et l'érosion donnent naissance à des paysages d'exception : successions de lacs, cascades vertigineuses, immenses falaises, gorges difficilement pénétrables… Le patrimoine bâti et les infrastructures s'intègrent souvent harmonieusement à ces paysages. » (Source : Parc National des Pyrénées).

Le pastoralisme demeure une activité majeure, mais avec d'importantes disparités en fonction des vallées, de l'altitude, de l'accessibilité et des saisons. Il faut noter une évolution constante des pratiques, en lien avec les autres secteurs d'activités : tourisme, activités sportives, forêt.

QUELQUES REPÈRES SPATIAUX

Chemins de randonnée : le GR10, traversée des Pyrénées.

Vallées : la Vallée d'Aspe (vastes forêts, chemin jacquaire, orgues de Camplong, Aiguilles d'Ansabère), la Vallée d'Ossau (Lac de Castet et château, secteur pastoral),

Pics principaux : La Rhune (900m), Pic d'Iparla (1044m), Pic d'Orhy (2017m), Pic d'Anie (2504m), Pic du Midi d'Ossau (2884m), Pic de Ger (2613m) et en Espagne, le Balaïtous (3144m).

Karsts & paysages karstiques : le massif des Arbailles entre Basse-Navarre et Pays de Soule et ses gouffres ; La Pierre-Saint-Martin (un des plus grands lapiez de France, typique d'un paysage karstique, autour du pic d'Anie).

PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIÉS

Prendre en considération à la fois la fragilité et le formidable potentiel des paysages montagnards

Les paysages montagnards sont en équilibre fragile et l'augmentation de la pression touristique jointe à la déprise agricole le menacent. *« Des mesures de protection et des aides apportées à certaines activités, en particulier agricoles, visent à préserver ces paysages emblématiques et à accompagner leur évolution »*.

Envisager les extensions contemporaines dans l'esprit et « en dialogue » avec les vieux centres villageois

Avoir la plus grande vigilance sur l'implantation des nouveaux lieux d'exploitation, zones d'activités économiques, zones industrielles et artisanales, carrières, stations de ski… prendre en considération leurs impacts paysagers immédiats et dans la durée en conséquence de variations à la hausse ou à la baisse d'activités (dimension de réversibilité des aménagements).

Etudier et mettre en œuvre les conditions d'établissement d'un nouveau rapport à l'arbre

- envisager la place de l'arbre et des milieux associés dans une vision globale et dynamique, veiller au maintien d'espaces ouverts (contrer les dynamiques de fermeture paysagère trop systématiques), garantir le renouvellement du patrimoine arboré (hêtraies, bocages, ripisylves, arbres-têtards).

- le déboisement des saligues, dès lors qu'il touche des surfaces importantes, modifie les paysages en profondeur ;
- établir les conditions d'une gestion des forêts claires en soulane (pâturées traditionnellement et gérée par écobuage, colonisation par les hautes landes) et d'un développement pondéré des plantations de résineux (surtout en ombrée).

Le massif de la Rhune depuis la commune d'Ainhoa (64) marquant la limite atlantique de la chaîne pyrénéenne © CREN-PC

Saint-Étienne-de-Baïgorry (64) © Nicolas Guérin

Secteur paysager n°32- Montagnes pyrénéennes atlantiques

Les paysages de vallées

Secteur paysager n°33

CREN Poitou-Charentes
Région Nouvelle-Aquitaine

33. Les paysages de vallées

La lecture paysagère d'une vallée ne fait pas appel aux mêmes schémas que ceux qui s'appliquent aux autres types de paysages. Une plaine, un bocage renvoient à des « modèles géographiques », des types de paysage faisant émerger assez spontanément certaines images à l'esprit…

Chaque vallée en revanche semble unique : attirant et renouvelant le regard au fil de l'eau, elles suscitent l'intérêt et la curiosité ; ainsi, les représentations plastiques et picturales sont plus fortes, plus nombreuses… De plus, sur l'ensemble du territoire régional, les vallées concentrent l'habitat, l'industrie, des formes d'agricultures et des milieux naturels diversifiés. Le bâti, très présent, ponctue et parfois interrompt le paysage de vallée lorsque l'ambiance urbaine prend le pas sur le reste.

Les axes de transport (ferroviaires, routiers, etc.) ont historiquement emprunté de longues sections de vallées. De par les besoins croissants de vitesse et de sécurité, les infrastructures routières et ferroviaires exigeant une gestion des déblais/remblais et courbes/contrecourbes, ne sont plus aussi compatibles avec les profils des vallées.

Des paysages et des enjeux paysagers propres à chacune…

Leurs spécificités nait bien évidemment des différents contextes de territoires traversés : vallées sinueuses sur sols argileux, vallées creusées dans le granit, gorges, vallées à falaises portant des châteaux forts, amples méandres au sein des plaines calcaires, larges vallées aux multiples bras d'eau, inondées l'hiver et qui font remonter la mer jusque très loin dans les terres... Les vallées sont également riches d'inspirations artistiques…

Les paysages de vallées présentent le paradoxe de constituer un formidable réservoir de diversité paysagère et d'attractivité régionale, mais dans le même temps de fragilité et de sensibilité paysagère. Les nombreux lacs et barrages sont évocateurs de cette dualité complexe.

Eau consommée par l'homme, pour l'agriculture, force hydraulique et développement de l'industrie, voie de passage, les vallées - ressources sont nombreuses à souffrir d'un manque d'attention et de regard comme paysages.

Quelques typologies régionales de vallées et enjeux qui les touchent

1. Vallées montagnardes pyrénéennes

TRAITS MARQUANTS

- principales orientées Nord-Sud, avec étagement des occupations des sols (élevage, forestier, …),
- lieux de destination (touristique),
- sentiment fort d'appartenance,
- adret et ubac, repères par rapport aux pics, neige éternelle,
- caractère rural,
- peu d'infrastructures de transport,
- dimension de difficulté et technicité, savoir-faire,
- association entre les produits et le paysage,
- paysages récents (développement thermale, industries…),
- risques (avalanches, glissements de terrain, lâché de barrage, incendie), cascades, cols, chaos,
- dimension territoriale conditionnée par l'itinérance et les pratiques sportives, randonnées…
- dimension saisonnière, ensoleillement particulier.

REPERES GEOGRAPHIQUES

- Vallées d'Ossau,
- Vallée d'Aspe,
- Nive (partie amont),
- …

ENJEUX

- hydro-électricité,
- infrastructures,
- urbanisation entre pôles d'attractivité (village historique desservi par les voies de communication avec un nouveau projet) ou risque de comblement urbain affectant la lecture d'un village au cœur des terres arables,
- autonomie fourragère,
- Loi Montagne,
- attractivité touristique (sports…) et accueil d'un public saisonnier, soudain.

Le Pas de Roland à Itxassou (64), vallée de la Nive © CREN-PC

CREN Poitou-Charentes
RÉGION Nouvelle-Aquitaine

2. Gorges

TRAITS MARQUANTS

- lien au socle physique, à la roche,
- encaissement du cours d'eau,
- profil en V, dimension « canyonique » (sport),
- courts espaces agricoles souvent dans les méandres,
- dimension boisée dominante,
- ouvrages, patrimoine bâti et sites : barrages, châteaux, moulins, grottes et gouffres, eaux vives,
- agriculture sur les hauteurs des interfluves aplanis.

REPERES GEOGRAPHIQUES

- Dordogne (en amont d'Argentat, classé réserve mondiale de biosphère – UNESCO), affleurements rocheux,
- Corrèze, Vézère (site préhistorique et grotte ornée – UNESCO),
- Auvézère autres secteurs ponctuels (affluents),
- Vallée de la Cère.

…

ENJEUX

- Hydro-électricité,
- aspect confidentiel (accès à l'eau localisés).

Le barrage hydro-électrique sur la Dordogne en amont d'Argentat (19) © CREN-PC

3. Vallées des marches, piémont et contreforts

TRAITS MARQUANTS

- relief marqué par le passage du socle ancien au socle sédimentaire, se traduisant également dans les occupations des sols avec le passage d'un paysage pastoral à celui des grandes cultures,
- ouverture des vallées,
- autour du cours d'eau, présence de ripisylve mais le fond de vallée (largeur 1 km) est majoritairement cultivé et canalisé,
- participent davantage au paysage par leurs proportions, elles orientent la découverte du territoire,
- en s'élargissant, les vallées peuvent s'organiser autour de plusieurs bras, avec présence de moulins (parfois), et de peupleraies (souvent),
- lors présence de rochers, éboulis, galets (…), ils donnent une teinte montagnarde au paysage de vallée.

REPERES GEOGRAPHIQUES

- Vienne Limoges/Confolens,
- la Tardoire à la Rochefoucaud (fond plat cultivé, versants bocagers),
- Rochechouart sur la Grène, Bellac sur le Vincou,
- Des secteurs plus encaissés parfois tels que la Gartempe à Châteauponsac,
- Nive et nivelle : pâturages en flanc, ripisylve se confond avec les bois de pente, relief plus marqué, monts environnants et vallées se confondent également,
- Gaves : fond de galets, très boisé, concentration de villes thermales, régime très variable d'où lits majeurs et mineurs très lisibles,
- Gabas, Luys de France et de Béarn,
- …

ENJEUX

- Tendances d'occupation des sols (bâtie) en transversalité, au risque de faire disparaître la lecture « bord à bord » de la vallée,
- Positionnement et dimensionnement des ouvrages de franchissement délicats, veille à leur qualité architecturale,
- Zones tampons généreuses pour périodes de crues,
- …

Vallée de la Gartempe avant qu'elle ne s'écoule sur socle sédimentaire, à Lathus-Saint-Rémy (86) © CREN-PC

Vallée de la Vienne à Saint-Brice-sur-Vienne (87), à l'est de Saint-Junien © CREN-PC

Versant bocager dans la vallée du ruisseau de la Plagne, affluent de la Vienne (87) © CREN-PC

Silhouette de St-Junien en bord de Vienne, depuis le sud (87) © CREN-PC

Vallée du Gabas depuis Pimbo (40) © CREN-PC

4. Vallées à fond plat

TRAITS MARQUANTS

- peupleraies,
- méandres dans un relief doux avec de grandes amplitudes (vallons peu marqués).

REPERES GEOGRAPHIQUES

- Vallée du Dropt, pas encaissée, proche des vallées picto-charentaises,
- L'Isle, écrin boisé avec nombreuses voies de communications (largeur 2 à 3 km), les méandres oscillent entre autoroute et voie ferrée,
- Dordogne : à Sainte-Foy-la-Grande, la largeur de près de 3 kms a rendu possible un développement urbain important, à associer au caractère historiquement navigable,
- Garonne navigable jusqu'à Castet-en-Dorthe voire en yole jusqu'à Tonneins,
- L'Isle navigable jusqu'à Coutras,
- Des secteurs de semi-bocages mêlés à d'anciennes gravières, urbanisation diffuse au contact des terrasses alluviales entre Guîtres et Libourne, prairial
- Lot : maraîchage, vergers, vignes, maïsiculture, peupleraies, urbain, largeur de 6km diversité d'occupations du sol et proportions atténuent la lecture de l'emprise de la vallée (co-visibilité des versants)
- Terrasses : Lot, Garonne avec des paysages ouverts avec des versants parfois viticoles
- Dronne à l'aval de Ribérac
- Garonne secteur Langon : dynamique viticole sur les hautes terrasses (replantations), rideau continu de peupleraies, horizon boisé mais très plat.
- Garonne : « partie agenaise en amont est plus rectiligne et étroite avec des coteaux en covisibilité. La partie marmandaise à l'aval est plus évasée avec de larges terrasses dont l'un des rebords au sud joue le rôle de coteau. De multiples agglomérations ou villages, sont implantés sur trois situations types : en belvédère sur les coteaux, en rebord de terrasse ou en bord de Garonne » extrait de l'Atlas des Paysages de Lot-et-Garonne (47).
- Adour (Fleuve) : Barthes de l'Adour depuis Pontonx-sur-Adour et barthes sur affluent (Le Luy) en Chalosse (anciennes gravières converties en tonnes de chasse) avec peupleraies, maïs et pavillons, réseau d'esteys perpendiculaires, tonnes de chasses.

ENJEUX

- urbanisation continue,
- mitage rivulaire (bord d'Adour) et de coteaux (…),
- simplification des espaces agricoles (maïsiculture, populiculture),
- préservation des zones humides, pour leurs multiples rôles : ressource en eau, cœurs et corridors en matière de biodiversité, zones-tampons (crues, pollutions, évènements climatiques, attractivité du territoire et cadre de vie)…

Vallée du Dropt depuis Duras (47) © CREN-PC

Vallée de la Charente depuis le hameau de L'Haumont à Bignac (16) – vue Observatoire photographique du paysage © CREN-PC

Vallée de la Lizonne, affluent de la Dronne, entre Saint-Séverin (86) et Saint-Paul-Lizonne (24) © CREN-PC

Vignoble sur les hautes terrasses de la Garonne près de Langon (33) © CREN-PC

Vignoble dans la vallée du Dropt à Sainte-Foy-La-Longue (33) © CREN-PC

Vallée de l'Isle entre Troquereau de l'Isle et Saint-Seurin de l'Isle (33) © CREN-PC

Vallée de L'isle à Douzillac (24) © CREN-PC

Vallée du Dropt en amont de Monségur (33) © CREN-PC

Vallée de la Garonne au Sud-Est de Tonneins (47) © CREN-PC

Vallée du Lot au Sud-Est de Tonneins (47) © CREN-PC

5. Vallées aval et estuariennes

TRAITS MARQUANTS

- Identités fortes par secteurs (à l'instar des paysages de marais ou des paysages de montagne),

REPERES GEOGRAPHIQUES

- Estuaire de la Gironde, identifié en tant que secteur paysager n°12 dans le Portrait des paysages de Nouvelle-Aquitaine.
- Seudre : ostréiculture, conchyliculture, pénéiculture (localisée),
- Estuaire de la Charente et Arsenal de Rochefort,
- Sèvre Niortaise : baie de l'Aiguillon, Marans, canaux successifs convergents vers un nœud hydraulique, Écluses du Brault marais desséchés, lecture des anciennes îles du Golfe des Pictons,
- Le Delta de la Leyre,
- …

ENJEUX

- très spécifiques : liés à l'histoire des travaux de mise en valeur des zones d'interface terre-mer et aux systèmes de gestion hydrauliques mis en place,
- impacts d'épisodes climatiques récents,
- recul et évolution des activités et pratiques, en lien avec l'évolution du trait de côte dans le contexte de changement climatique,
- …

Méandres de la Sèvre niortaise avant de rejoindre la baie de l'Aiguillon (17) © CREN-PC

La Seudre, considérée tel un bras de mer (17) © CREN-PC Atlas des paysages de Poitou-Charentes – Cythère (Florence Morisot, paysagiste DPLG, photographe), 2008.

CREN Poitou-Charentes
RÉGION Nouvelle-Aquitaine

Secteur paysager n°33 - Vallées principales

Sources bibliographiques

Agence B. Folléa – C. Gautier (2001). *Guide paysage et urbanisation pour le département de Lot-et-Garonne*, Direction Départementale de l'Équipement de Lot-et-Garonne, 221 p.

Agence B. Folléa – C. Gautier, Faculté des Lettres et Sciences humaines de l'Université de Limoges et Direction régionale de l'Environnement du Limousin (2005). Paysages en Limousin, de l'analyse aux enjeux. Direction Régionale de l'Environnement du Limousin - Université de limoges - Région Limousin, 215 p.

Agence B. Folléa – C. Gautier, Bureau d'études GEREA et Atelier de l'Isthme, Cédric Lavigne, ChevalVert (2010). *Atlas des paysages de la Gironde*. Département de la Gironde.

Agence d'urbanisme Atlantique et Pyrénées (2015). *Petit atlas du pays basque : fonctionnement et dynamiques territoriales*, 32 p.

Agence d'urbanisme Atlantique et Pyrénées (*2013).Les cahiers de l'audap : « Périurbain, péri lointain ? »*, 3-16 p.

A'urba / Mollat (2001). A*tlas de la métropole bordelaise*, BLF photogravure SA, Gradignan, 169 p., ISBN 2-909351-72-6

Banos V**.** (2010). *« Le patrimoine au risque de son expansion : vers une « naturalisation » des territoires ? »*, *Sud-Ouest européen*, 30, 37-51.

Bertin S., Bonneaud F., Chauvin M., Chevallier P., Schmutz T., Sirieys H., Verdier M. (2016). *Atlas des Paysages de Lot-et-Garonne.*

BKM, Cabinet Régional d'Études pour l'Habitat et l'Aménagement (CRÉHAM), Galop D. (1999). *Document de référence préalable à l'établissement d'une charte des paysages.* Direction départementale de l'Équipement de la Dordogne et Direction Régionale de l'Environnement Aquitaine. 107 p.

Centre Technique Interprofessionnel de la Vigne et du Vin (ITV France), *Les cahiers itinéraires d'itv France* : N°5 Novembre 2002, Le vignoble dans le paysage, 24 p.

Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement de Dordogne (2000). Poster : *Dordogne, Paysages et Nature*. Conseil Général de la Dordogne.

Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement des Landes (2002). *Cahier d'identité patrimoniale et paysagère du teritoire : le Pays Adour Landes Océanes*. URCAUE d'Aquitaine et Conseil régional d'Aquitaine, Mont de Marsan. 51 p.

Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement des Pyrénées-Atlantiques (2002). *Cahier d'identité patrimoniale et paysagère du teritoire : le piémont béarnais*. URCAUE d'Aquitaine et Conseil régional d'Aquitaine, Pau. 57 p.

Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement des Pyrénées-Atlantiques (2013). *Charte architecturale & paysagère du Pays de Nay*. Conseil Général des Pyrénées Atlantiques, 148 p.

Conservatoire d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes - Cabinet d'études OUTSIDE, Michel COLLIN architecte-paysagiste DPLG (1999). Atlas des paysages de Poitou-Charentes, 1999, Tomes I et II.

Citadia, Even, Iris, Cereg (2016). *Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : Isle Vern Salembre Diagnostic et état initial de l'environnement*, p. 59-65.

Direction départementale des Territoires de la Haute-Vienne (2012). *Carte « Département de la Haute-Vienne : caractéristiques naturelles »*.

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Limousin (2013). *Les structures paysagères du plateau de Millevaches : analyse des unités de paysage dans la moitié sud du Parc Naturel Régional Millevaches en Limousin*. Atelier limousin d'urbanisme, de paysage et d'aménagement, 233 p.

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes (2016). *Atlas régional*, 43 p.

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Occitanie (2016). *Atlas régional*, 43 p.

Esprit de pays, topacki (2015), *Pays et Paysages du Périgord* et *Géologie du Périgord*.

Office national des forêts -Cellule Forêt-Paysage du Limousin - Christèle Gernigon, *Un Guide paysager pour la forêt limousine*, fév. 2002, 172 p., GDS Imprimeurs, ISBN 2-84207-240-5

Parc National des Pyrénées (2012). *Une cartographie des paysages.* 70 p.

Pays Médoc (2017). *Parc Naturel Régional du Médoc : Avant-Projet de charte 2017-2032*, 254 p.

Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne(2013). *Charte du parc 2014-2016*, 284 p.

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin (2014). *Diagnostic territorial*, 276 p.

Platel J.P. et Dubreuilh J. in Lajoinie J.P., Autran J., Bonijoly D., Fourniguet J. - *Grandes étapes de l'histoire géologique de quatre régions françaises*. Rapport BRGM 86-SGN-424-GEO, 18 p., 12 planches, 1986.

Mandragore paysagistes (2008). *L'étude en vue de la gestion et de la protection paysagère de la vallée de la Vézère*. DIREN Aquitaine, 109 p.

Minier J-P., Persuy A. et Poncet D. (2011). *Guide du paysage en Poitou-Charentes.* Édition CREN Poitou-Charentes / Geste édition, 184 p. ISBN 978-2-84561-797-1.

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie - Direction générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (2015). *Les Atlas de paysages Méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages,* 115 p., ISBN 978-2-11-139325-7

Morel Delaigue Paysagistes, Géodes, HEAULMÉ E. et PETITJEAN M.(2001). Atlas des paysages en Pyrénées-Atlantiques.76 p.

Ranoux P. (1996). *Atlas de la Dordogne-Périgord.* Speed impression, 15 p., ISBN 978-2-9501-4761-5.

Région Nouvelle-Aquitaine (2016). *Atlas régional* . Direction à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale de la Nouvelle-Aquitaine, 200 p.

SIGNES OUEST-BIOTOPE-CODE (2012). *Projet de création d'un PNR sur le secteur médocain : étape de préfiguration du Parc, lancement du diagnostic, phase 2 – Inventaires et recherches.* Région Aquitaine, 343 p.

Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde (2014). *Estuaire de la Gironde : Stratégie 2014-2020*, 78 p.

Syndicat mixte du SCoT de l'Agglomération de Bayonne et du sud des Landes - Agence d'Urbanisme Atlantique & Pyrénées (2014). *Schéma de Cohérence Territoriale : rapport de présentation*, 482 p.

Principaux sites internet consultés :

Site du Conseil Départemental des Landes (40) :
https://www.landes.fr/les-paysages

Faculté des Sciences et Techniques de Limoges :
http://www.unilim.fr/musee_geologique_de_plein_air/

Bureau de Recherches Géologiques et Minières, SIGES Aquitaine :
http://sigesaqi.brgm.fr/-Histoire-geologique-du-Bassin-Aquitain-.html

PNR DES LANDES DE GASCOGNE (PNR LG)
http://www.parc-landes-de-gascogne.fr/Parc-Naturel-Regional-de-Gascogne/Votre-parc/Carte-interactive « les paysages du Parc »

PNR DU MARAIS POITEVIN (PNR MP)
http://pnr.parc-marais-poitevin.fr/wp-content/uploads/2015/12/Plan_de_PNR_nov_2014_HD-1.pdf

PNR DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN (PNR ML)
http://www.pnr-millevaches.fr/

Projet de charte 2018-2033 du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin
(https://chartepnrmillevaches.wordpress.com/)

PNR PERIGORD-LIMOUSIN (PRN PL)
http://www.pnr-perigord-limousin.fr/

PNR GÂTINE POITEVINE (PNR GP)
http://www.gatine.org/

PNR MÉDOC (PNR M)

CREN Poitou-Charentes

Région Nouvelle-Aquitaine

http://www.pays-medoc.com/pays-m%C3%A9doc-pratique/vers-un-parc-naturel-r%C3%A9gional-en-m%C3%A9doc/

Remerciements

Jordane ANCELIN, Mélissa ARCHIPCZUK, Florence BEDENEAU, Simon BOUET, Didier BRANCA, Christelle BROCHARD, Thierry BUISSIERE, Emmanuel CAPELLI, Virginie CASTEROT, Marion CHABOUSSIE, Anne-Sophie CHAPLAIN, Bertrand CHAUSSAT, Alain DE NAYER, Sophie DE STOPPELIERE, Alexandra DIBON, Cécile DUBOSC, Agnès DUCAT, Valérie DUPIS, Hélène DURAND, Grégory EPAUD, François ESNAULT, Sonia FONTAINE, Françoise GAILLARD, Cécile GALLATO, Michel GALLICE, Émilie GAYET, Éléonore GENEAU, Bernard GOURGUECHON, Nathalie HÉRARD, Pauline HERAUD, Frédérique LARINIER, Chloé LEGRAND, Florence LEPLÉ, Jean-Luc LESTRUHAUT, Bruno LIENARD, Dominique LOUIS, Nadia MABILLE, Giovanna MARINONI, Cyrille MARLIN, Cathy MIGNON-LINET, Marie-Hélène MOBETIE, Sandra NICOLLE, Émilie PARTAUD, Xabina PETRISSANS-ITURBURUA, Jean-Pierre PLATEL, Didier PONCET, Jean-Baptiste POZZER, Sylvain PROVOST, Séverine PUCHEU, Claire RAGOT, Marie-Thérèse REGO, Marianne RULIER, Patricia SAINT-AMON, Françoise SIRE, Clémence TEULE, Guy TOURNERIE, Isabelle VAUQUOIS, Séverine VERDIER, Justine VIDAL, Carole VIOLON, Jean-Louis YENGUE.

Merci à toutes les autres personnes que nous avons certainement oubliées de mentionner ici.

CREN Poitou-Charentes

Région Nouvelle-Aquitaine

Réalisation

CREN Poitou-Charentes
Jean-Philippe MINIER, Paysagiste Concepteur, Responsable Antenne Paysage
Patrick GUÉDON, Paysagiste Concepteur, Chargé de mission Paysage

Version du 15/10/2018 intégrant les remarques des participants aux ateliers infrarégionaux réalisés dans le cadre du Portrait des paysages de Nouvelle-Aquitaine, des services de la Région Nouvelle-Aquitaine et de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine.

CREN Poitou-Charentes

Région Nouvelle-Aquitaine